

# WALLERS-ARENBERG

FDAN CADRE DE VIE

Commune de Wallers-Arenberg  
rue Marcel Danna  
59135 WALLERS  
Tél. 03 27 24 49 65



**Conseil général**  
Direction de l'environnement et du  
développement des territoires  
51 rue Gustave Delory  
59047 Lille

**Document réalisé par :**  
**Agence de paysage Bocage, mandataire :**



10 rue de Lille  
59270 Bailleul  
Tél. 03.28.400.720  
Mail. [contact@bocagepaysage.fr](mailto:contact@bocagepaysage.fr)  
Site internet : [www.bocagepaysage.fr/](http://www.bocagepaysage.fr/)



**Agence d'architecte et  
d'urbaniste : Agence «S»**  
Rue de Delesalle  
59 290 WASQUEHAL  
tél : 03.20.66.06.60

Octobre 2013



Situation

### 1. CONTEXTE ÉLARGI

- Situation
- Lecture physique
- Rapport aux espaces naturels
- Potentiel touristique et loisirs

### 2. CONTEXTE À L'ÉCHELLE COMMUNALE

- Historique
- Typologies de bâti
- PLU
- Densification du centre communal, les projets en cours
- Répartition des équipements et polarités à l'échelle communale
- Circulations : hiérarchie du réseau viaire
- La capacité de stationnements
- Trame verte et douce

### 3. ANALYSE SECTORIELLE

Secteur de l'église :  
Secteur de la mairie :  
Secteur du collège:  
Secteur de l'école du centre

Synthèse de l'analyse

### 4. Synthèse des enjeux pour un schéma directeur

### 5. Les équipements

Annexes



## Secteur et objectif de l'étude FDAN:

Le FDAN complémentaire (Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord) amélioration du cadre de vie, porté et cofinancé par le **Conseil Général et la municipalité**, doit permettre de guider la collectivité dans ses actions ayant trait à l'architecture, à l'urbanisme et au paysage. Ceci en définissant une stratégie d'intervention à plus ou moins long terme, le tout dans le cadre d'une faisabilité technique, sociale et financière. L'organisation de nombreuses réunions et présentations publiques permettront de débattre des analyses et des pistes de projet afin d'aboutir à la formulation d'un projet de qualité.

La commune de **Wallers** a procédé à plusieurs phases de travaux d'amélioration cadre de vie à la suite d'études en 1990, 2000 et 2003.

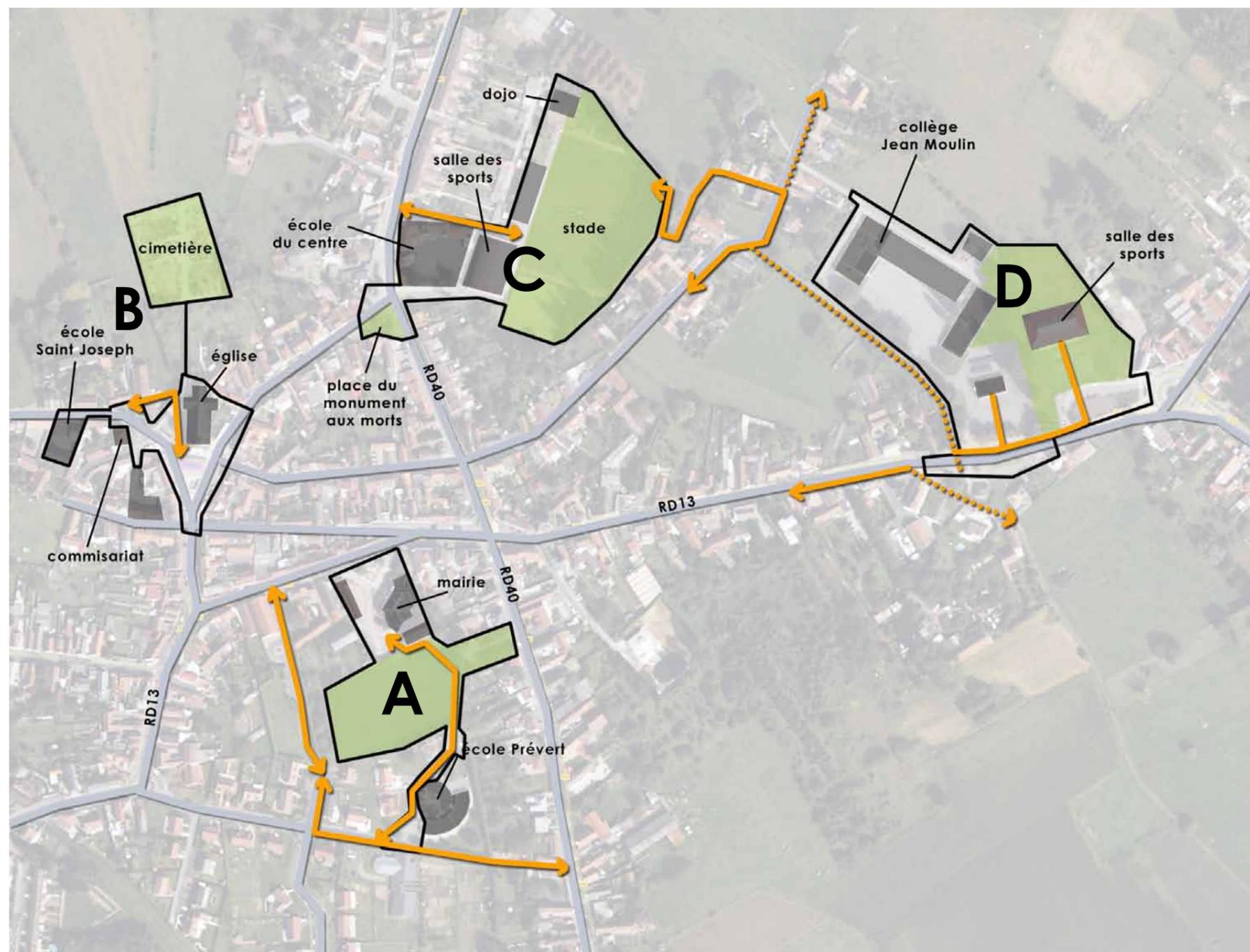
Nous baserons la phase diagnostic sur ces documents d'étude FDAN annexés.

La présente étude concerne plusieurs secteurs :

- **[A] - L'aménagement du centre ville aux abords de la mairie** et ses arrières dans le cadre d'une acquisition de la pâture, en direction de l'école Prévert,
- **[B] - L'aménagement de la polarité autour de l'église, comprenant l'extension de l'école St Joseph et les extensions urbaines en cours et à venir**
- **[C] - L'aménagement de la polarité école du centre et du stade**
- et enfin, le dernier secteur concerne le projet de la nouvelle entrée du collège [D] -**

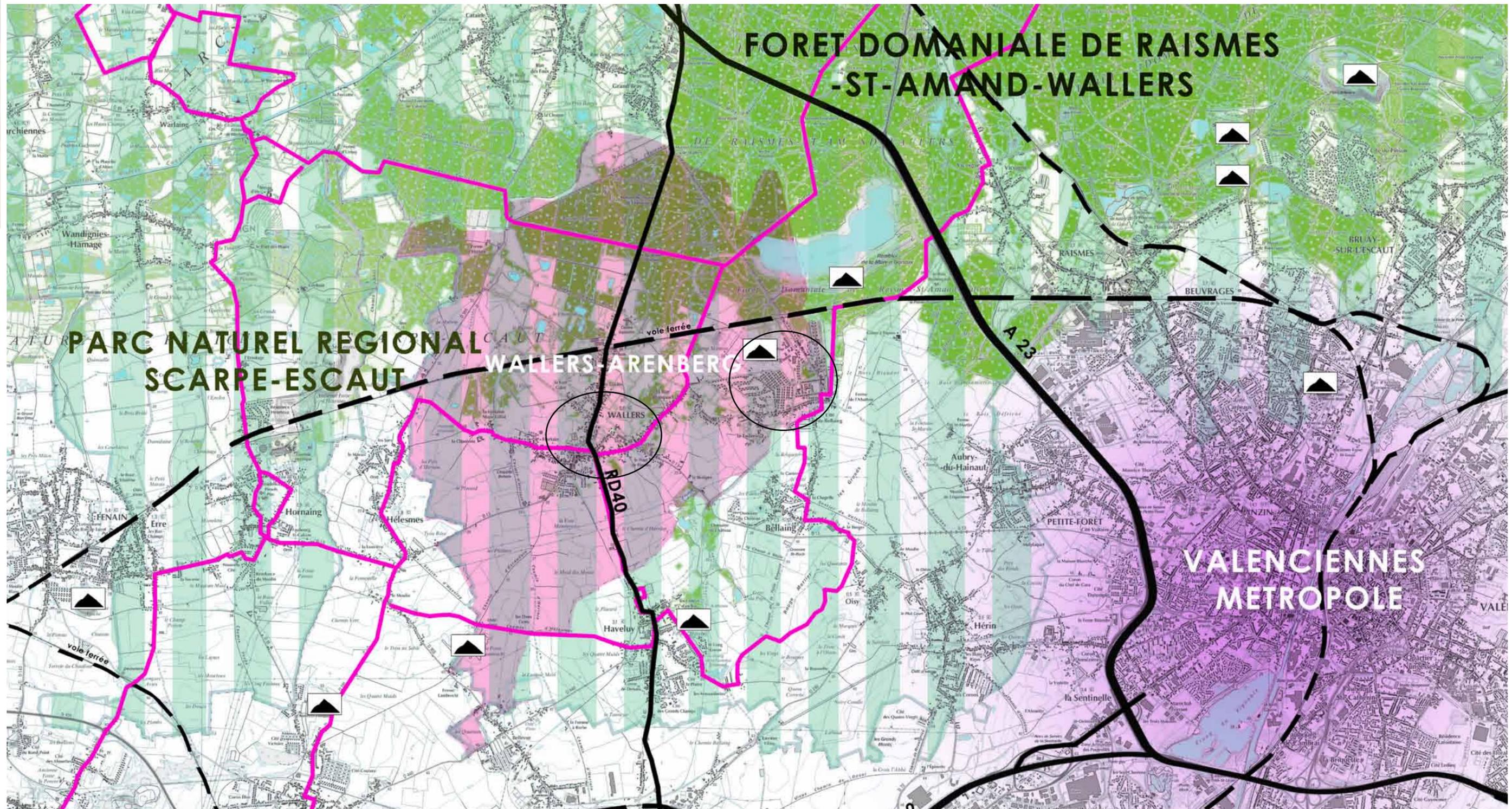
L'étude traitera de la mise en cohérence des différents secteurs dans un schéma global.

L'étude aboutira à des recommandations, des esquisses, des estimatifs et le phasage des opérations.



## I- CONTEXTE ÉLARGI

# SITUATION



Wallers bénéficie des grandes infrastructures qui desservent la métropole de Valenciennes (l'autoroute A2 et A 23, ainsi que les départementales RD 13 et RD 40)

La commune de Wallers est néanmoins inscrite dans le **PNR Scarpe-Escaut** qui se caractérise par une forte présence de l'eau, de marais et de forêts denses.

Au Nord de la commune se trouve la vallée de la Scarpe et ses marais, au Sud, plus éloigné, le val de l'Escaut.

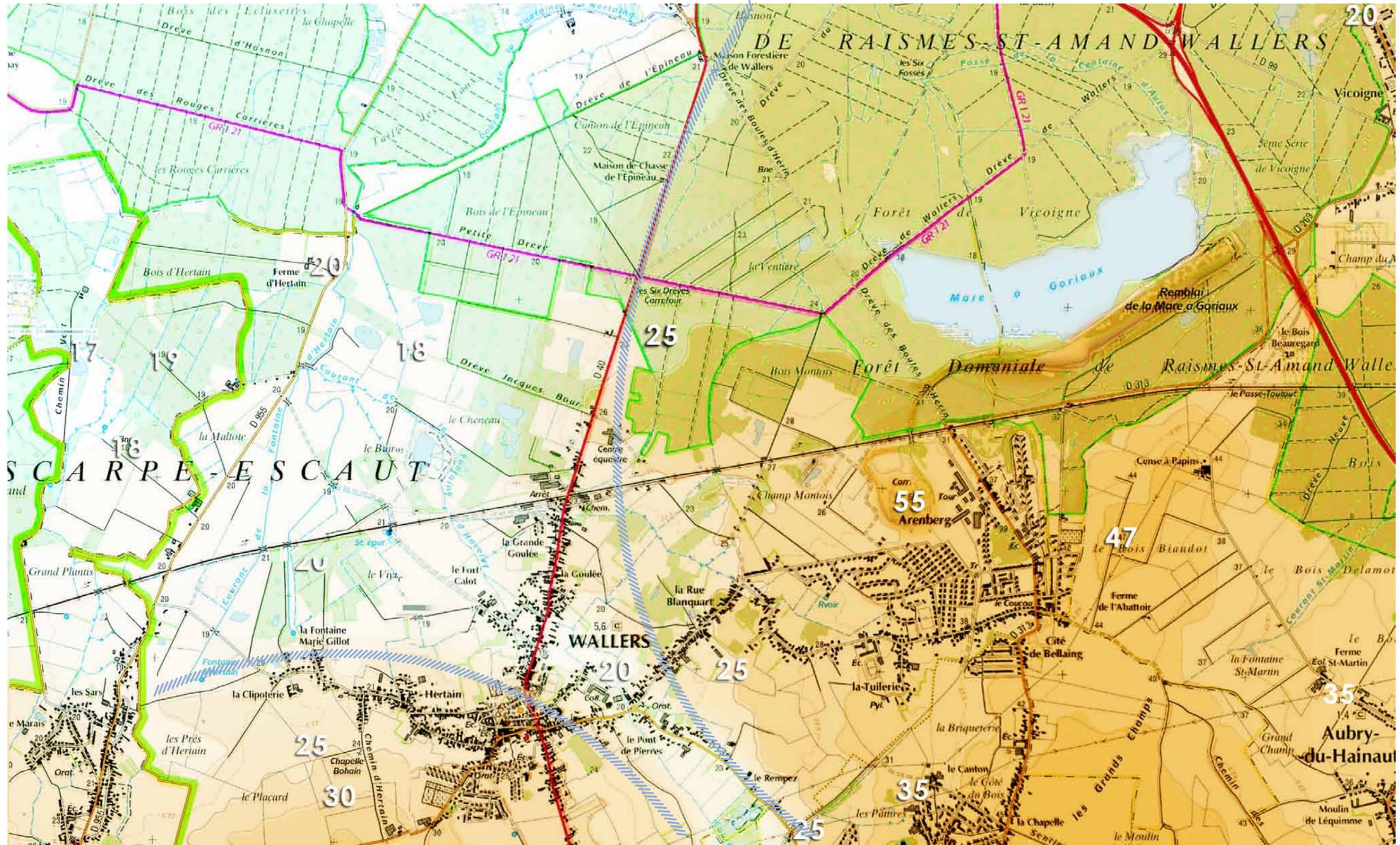
En parallèle de cette caractéristique paysagère forte, l'histoire de la commune est étroitement liée à l'exploitation minière.

En effet, le paysage communal est marqué par son **passé industriel**, **une architecture d'habitation ouvrière** typique (les corons et quelques maisons de maître, héritages de la Compagnie des mines d'Anzin), la fosse d'Arenberg et son terril renaturisé.

**La forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers** abrite une riche biodiversité, elle est classée en Zone de protection spéciale Natura 2000. En plus de son attrait écologique, la forêt profite aux touristes randonneurs et aux habitants de Wallers-Arenberg. Cependant des liens sont à trouver entre Wallers et ces espaces de patrimoine historique et de nature.

-  Patrimoine minier : terrils, affaissements en eau, cités ouvrières
-  PNR Scarpe-Escaut
-  Forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers
-  Territoire communal de Wallers-Arenberg
-  chemin de Grandes randonnées (GR)

# LECTURE PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE : TOPOGRAPHIE / HYDROGRAPHIE



Gradient altimétrique avec une amplitude topographique faible d'une vingtaine de mètres.



Les marais au Nord de Wallers sont à une altitude inférieure à celle des cours d'eau comme l'Escaut. Cela entraîne des problèmes d'inondation dans certains secteurs de la ville. L'école du centre a d'ailleurs été construite sur un talus pour minimiser les risques d'inondation du bâtiment.

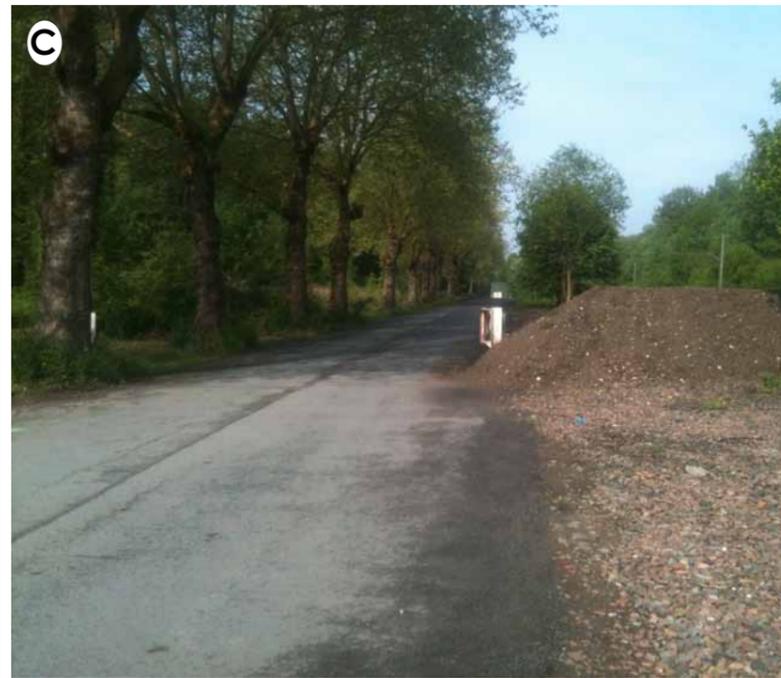
La trame verte et bleue des marais interpénètre dans la commune par la trame bocagère encore très présente en périphérie.



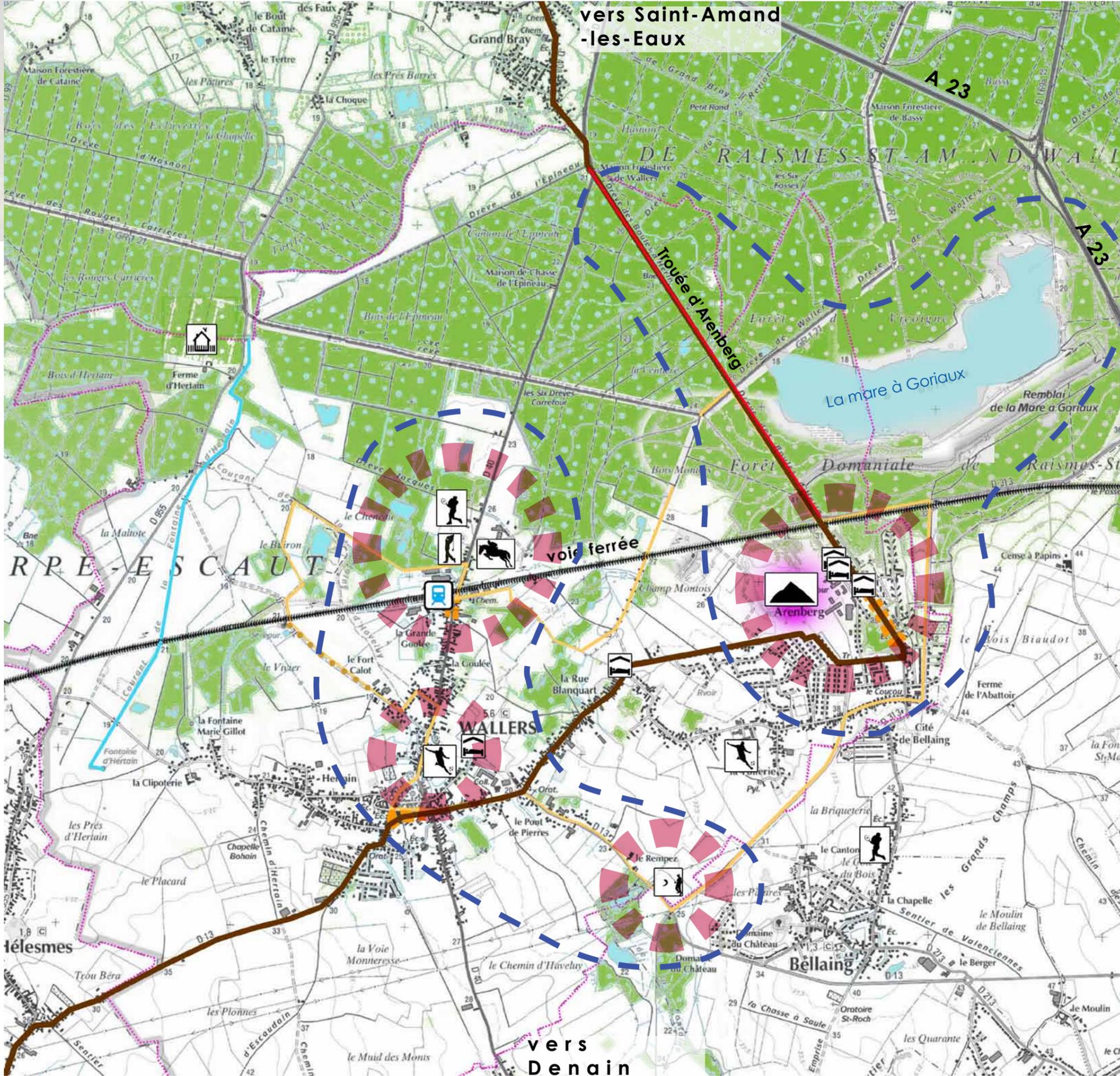
Point altimétrique ponctuel

# RAPPORT AUX ESPACES NATURELS: ACCÈS LIMITÉS





# POTENTIELS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS



## 4 polarités majeures



polarités regroupant des activités de loisirs, sportives et de nature

**1- La polarité Nord** desservie par la RD 40 / le train et des cheminement doux (cf. page suivante)



Terrain de Tennis



Minigolf (utilisation occasionnelle / centres de loisirs l'été)



Centre hippique



Arrêt de train

VOCATION LOCALE

**2- La centralité** : bon potentiel de liaisons douces autour du stade mais sous valorisé



Équipements publics



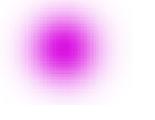
Commerces et restaurants



Terrain de football

VOCATION LOCALE

**3- La polarité d'Arenberg** : attractivité touristiques importante pour son site minier mais d'équilibré par rapport aux attraits de Wallers



Projet de pôle image sur le site d'Arenberg



Terril et site minier



Commerces et restaurants

VOCATION REGIONALE

**4- La polarité Sud** représentée par la présence de mares et notamment par les étangs de pêche



Étangs de pêche municipaux de Rempéz

VOCATION LOCALE

## Des offres complémentaires



Ferme accueillant du public



Gîtes



St Jacques de Compostelle



Voie pavé «de pont gibus» emprunté par le Paris-Roubaix



La mare à Goriaux, en haut du terril, sur le chemin de randonnée



La Trouée d'Arenberg



Paysages arborés et ruraux : Prairies , Massifs forestiers et lisières - Lisibilité et perception des massifs forestiers , Peupleraies



Commerces de la rue M. Danna



Terrain de football en coeur du tissu urbain de Wallers



Arrêt de train au Nord de la commune: potentiel sous valoriser

- Forte présence de terrils et d'éléments patrimoniaux issus de l'exploitation minière

- Deux polarités distinctes dont celle d'Arenberg qui représente un attrait touristique :

- Architecture ouvrière conservée et entretenue (les corons)
- **La mare à Goriaux** : réserve ornithologique et réserve biologique classée, pour l'intérêt de la recolonisation par la flore et la faune du terril de la Mare à Goriaux.
- La **Trouée d'Arenberg** (ou tranchée de Wallers-Arenberg),

secteur pavé emprunté par la course cycliste du Paris-Roubaix.

- la **fosse d'Arenberg et le futur pôle image**

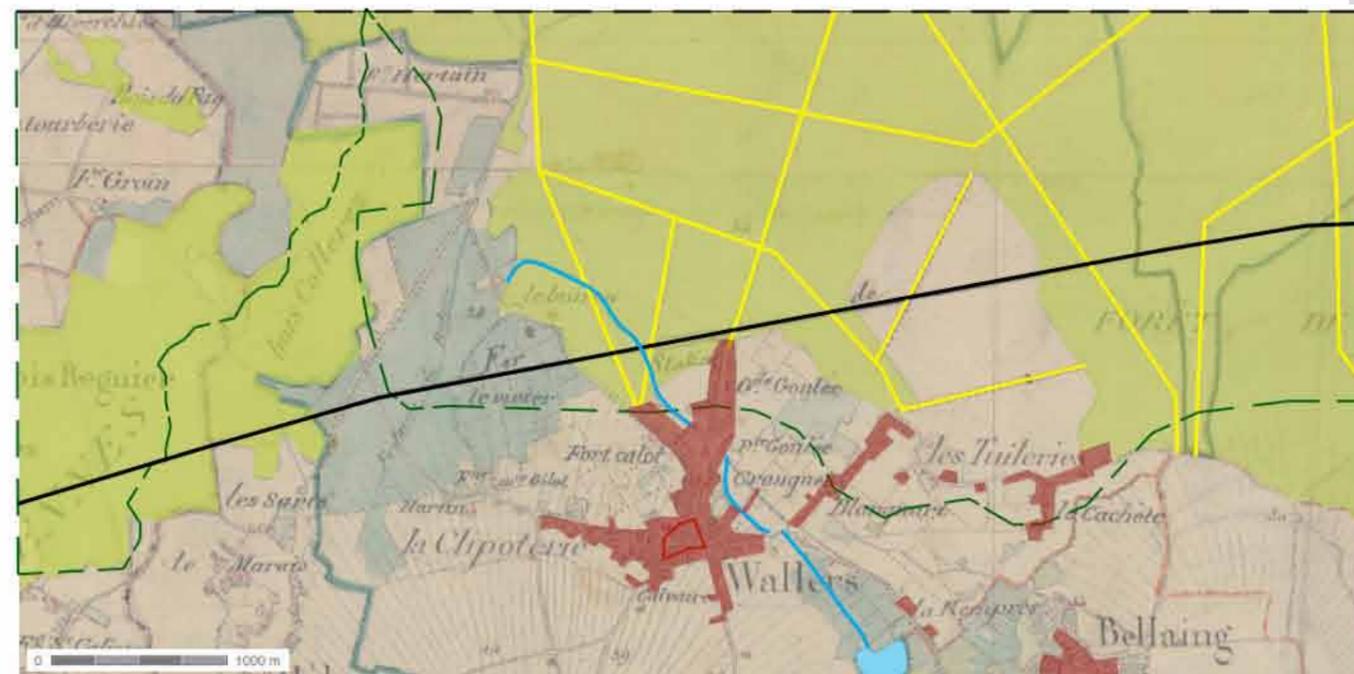
- Pôles verts et d'attractivités diffus sur le vaste territoire communal qui peuvent s'inscrire dans un maillage de circulations douces (présence d'itinéraires) mais discontinues et absence d'aménagement

- Espaces naturels et boisés en frange de la commune, mais pas d'espaces verts et récréatifs publics dédiés aux habitants dans les cœurs de bourg

## II- CONTEXTE A L'ECHELLE COMMUNALE:



CARTE DE CASSINI XVIII ième siècle



CARTE D'ETAT MAJOR 1820-1866

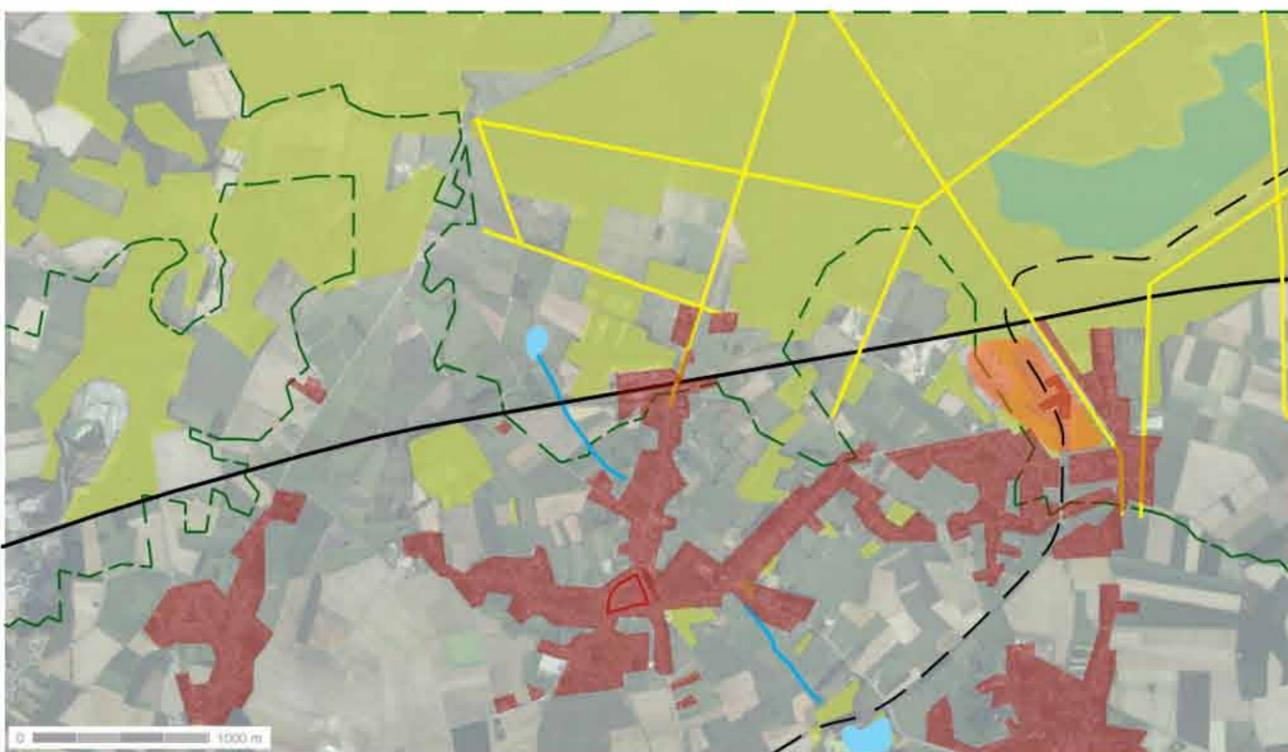


PHOTO AERIENNE 2000-2005

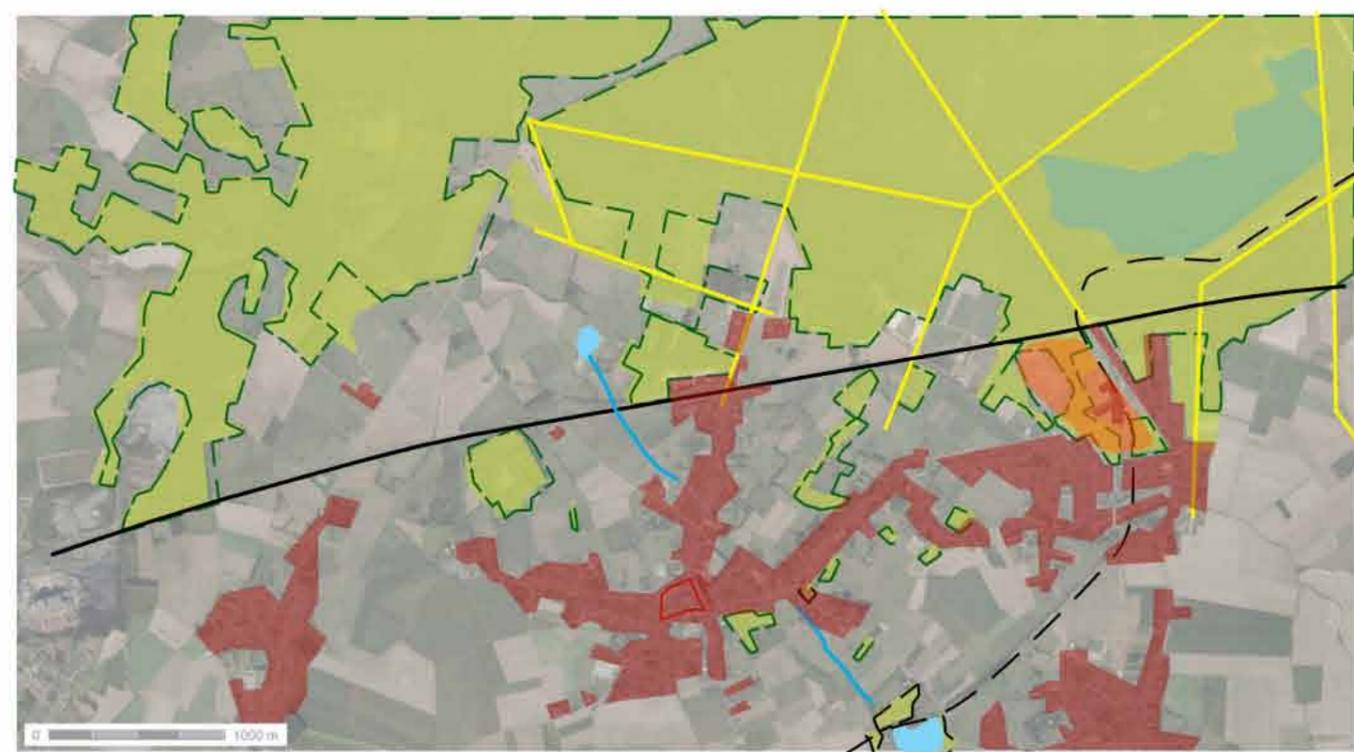


PHOTO AERIENNE ACTUELLE

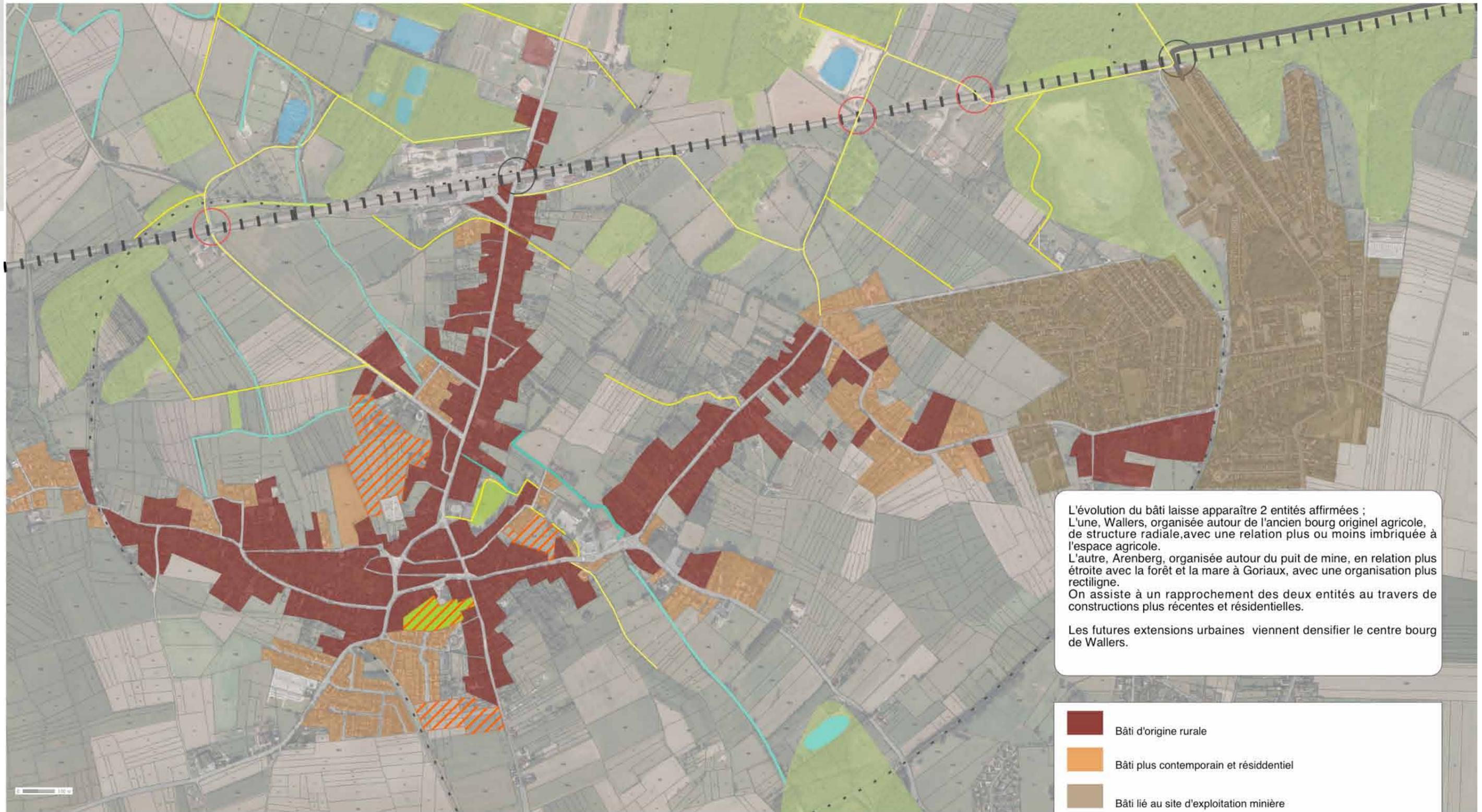
Les cartes ci-dessus représentent l'évolution de la commune et de la forêt du XVIII ième siècle (carte de Cassini) à aujourd'hui (photo aérienne actuelle).

La cité minière d'Arenberg trouve ses origines vers 1900 et se construit autour du puit de mine, du chemin de fer et à la lisière de la forêt.

Wallers s'est construite le long des axes de circulation majeurs du bourg rural originel.

Cette expansion se poursuit encore aujourd'hui, on observe un rapprochement du tissu bâti de Wallers de celui d'Arenberg. L'ouverture sur le paysage agricole se réduit.

Entre le 18ième siècle et le 19ième, on observe une réduction de l'emprise de la forêt, de même jusqu'à la fin du 21ième siècle. On assiste aujourd'hui à un rapprochement de la ville et de la forêt, les limites semblent plus floues.



L'évolution du bâti laisse apparaître 2 entités affirmées ;  
 L'une, Wallers, organisée autour de l'ancien bourg originel agricole, de structure radiale, avec une relation plus ou moins imbriquée à l'espace agricole.  
 L'autre, Arenberg, organisée autour du puit de mine, en relation plus étroite avec la forêt et la mare à Goriaux, avec une organisation plus rectiligne.  
 On assiste à un rapprochement des deux entités au travers de constructions plus récentes et résidentielles.

Les futures extensions urbaines viennent densifier le centre bourg de Wallers.

- Bâti d'origine rurale
- Bâti plus contemporain et résidentiel
- Bâti lié au site d'exploitation minière
- Secteurs inscrits au PLU comme futures extensions urbaines

N°	Désignation de l'opération	Modalité	Parcelles concernées	Superficie
1	Urbanisme agricole	Ordonnance	Parcelles A1, n°100	100 m²
2	Urbanisme agricole	Ordonnance	Parcelles A1, n°100	100 m²
3	Urbanisme agricole	Ordonnance	Parcelles A1, n°100	100 m²
4	Urbanisme agricole	Ordonnance	Parcelles A1, n°100	100 m²

## LEGENDE

- Limite communale
- Limite de secteur
- UA Limite de zone
- Emplacement réservé avec N° de référence
- Espaces Boisés Classés
- Vole fermée
- Puits de mine
- Station de relevage des eaux EV 60
- Changement de destination autorisé
- Protection au titre de l'article L 123-1.7 du Code de l'Urbanisme
- Zone A du Plan de Déplacements Urbain

## Définitions des zones

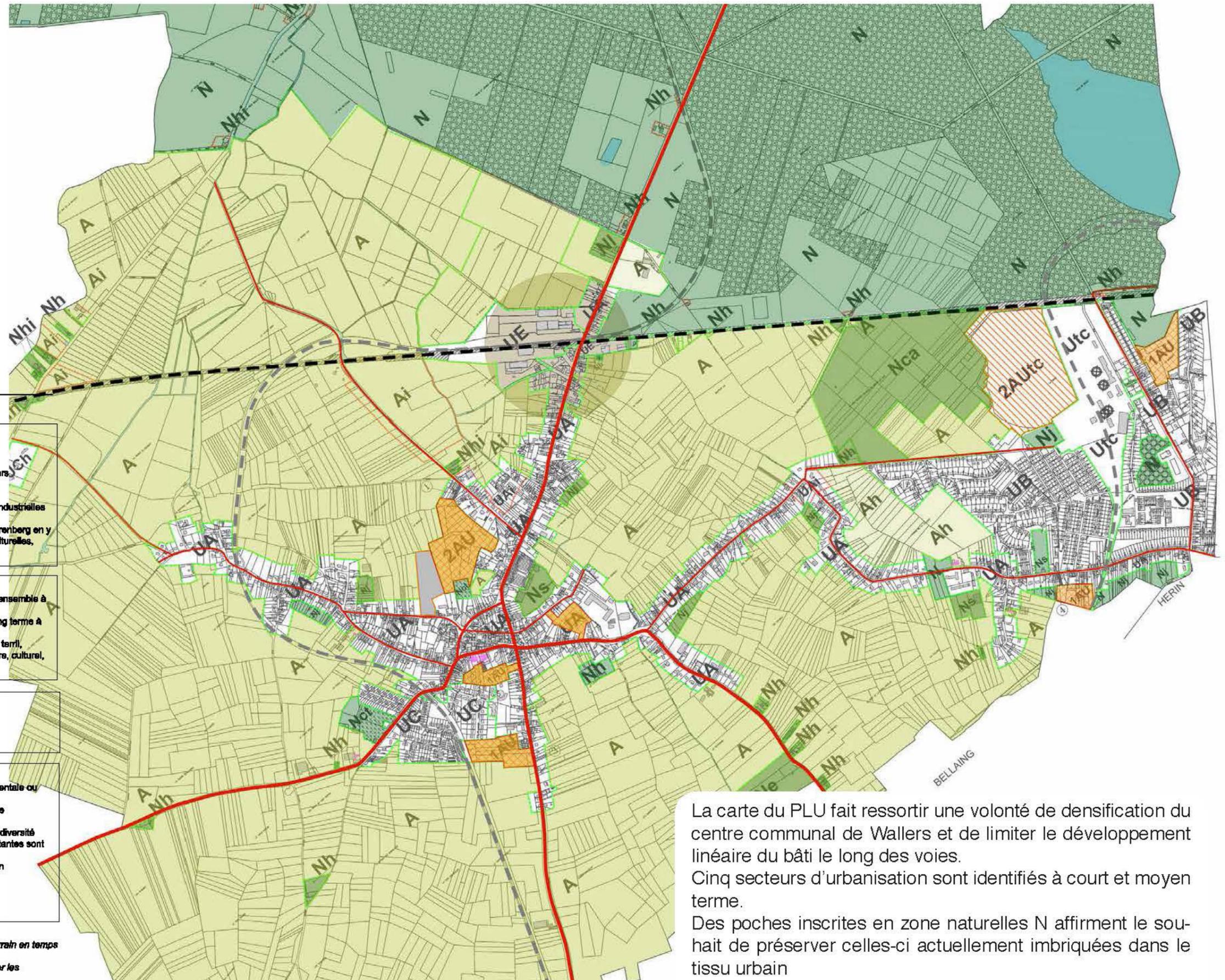
**U : Zone Urbaine**  
**UA :** Zone urbaine centrale mixte  
**UA1 :** Zone urbaine centrale mixte présentant un risque inondation  
**UB :** Zone urbaine correspondant au patrimoine des logements miniers  
**UC :** Zone urbaine d'habitat périphérique pavillonnaire  
**UCh :** Zone urbaine périphérique pavillonnaire à caractère humide  
**UE :** Zone destinée à recevoir des constructions à usage d'activités industrielles et artisanales ainsi que les services tertiaires  
**Utc :** Zone destinée à promouvoir la requalification du site minier d'Arenberg en y favorisant les activités tertiaires, d'enseignement et de recherche, culturelles, touristiques

**AU : Zone A Urbaniser**  
**1AU :** Zone urbanisable sous forme d'opérations d'aménagement d'ensemble à court et moyen terme à vocation principale d'habitat  
**2AU :** Zone actuellement non équipée destinée à l'urbanisation à long terme à vocation principale d'habitat  
**2AUtc :** Zone actuellement non équipée située sur le site de l'ancien terril, destinée à l'urbanisation à long terme à vocation économique (tertiaire, culturel, touristique, enseignement et recherche)

**A : Zone Agricole**  
**A :** Zone non équipée et protégée au titre de l'activité agricole  
**Ah :** Zone agricole humide  
**Ai :** Zone agricole présentant un risque inondation

**N : Zone Naturelle**  
**N :** Zone de protection des sites en raison de leur valeur environnementale ou paysagère  
**Nca :** Zone naturelle correspondant à un site d'exploitation de carrière  
**Nct :** Zone naturelle correspondant au cimetière  
**Ne :** Zone naturelle réservée aux étangs et à la restauration de la biodiversité  
**Nh :** Zone naturelle où les extensions mesurées des habitations existantes sont autorisées  
**Nhi :** Zone naturelle d'habitat diffus concerné par un risque inondation  
**Nj :** Zone naturelle réservée aux jardins familiaux  
**Nl :** Zone naturelle de loisirs  
**Nq :** Zone naturelle où les terrains de quad sont autorisés  
**Ns :** Zone naturelle à vocation sportive

La commune est concernée par le risque naturel de mouvement de terrain en temps de sécheresse, lié au retrait-gonflement des sols argileux. Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.



La carte du PLU fait ressortir une volonté de densification du centre communal de Wallers et de limiter le développement linéaire du bâti le long des voies. Cinq secteurs d'urbanisation sont identifiés à court et moyen terme. Des poches inscrites en zone naturelles N affirment le souhait de préserver celles-ci actuellement imbriquées dans le tissu urbain

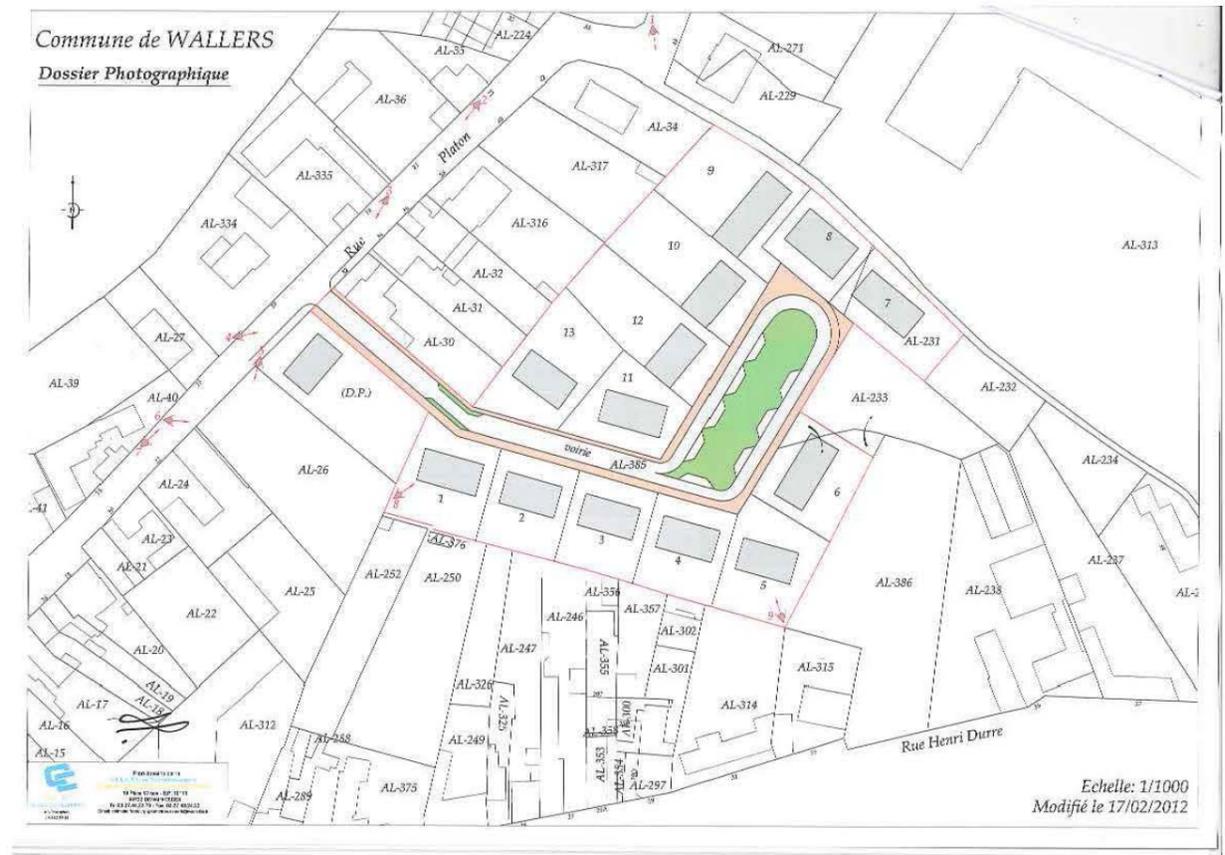
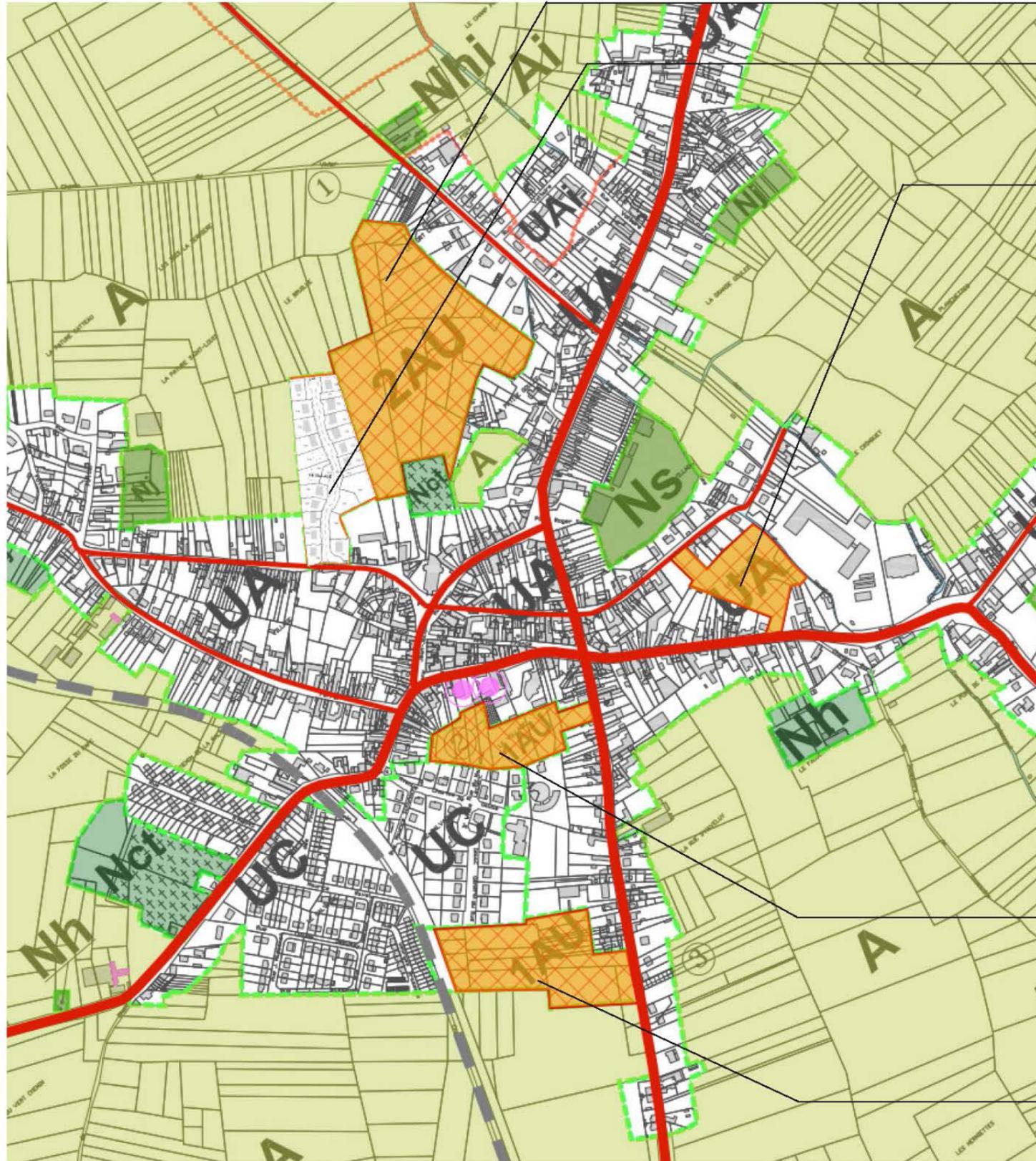
Secteur 2 AU, Pas de projet défini à l'heure actuelle

Lotissement récemment construit :

- Logements de type individuel
- Des connections sont possibles vers l'ouest

Secteur UA «Le Faubourg» :

- Lotissement en cours de construction
- 14 logements de type individuel



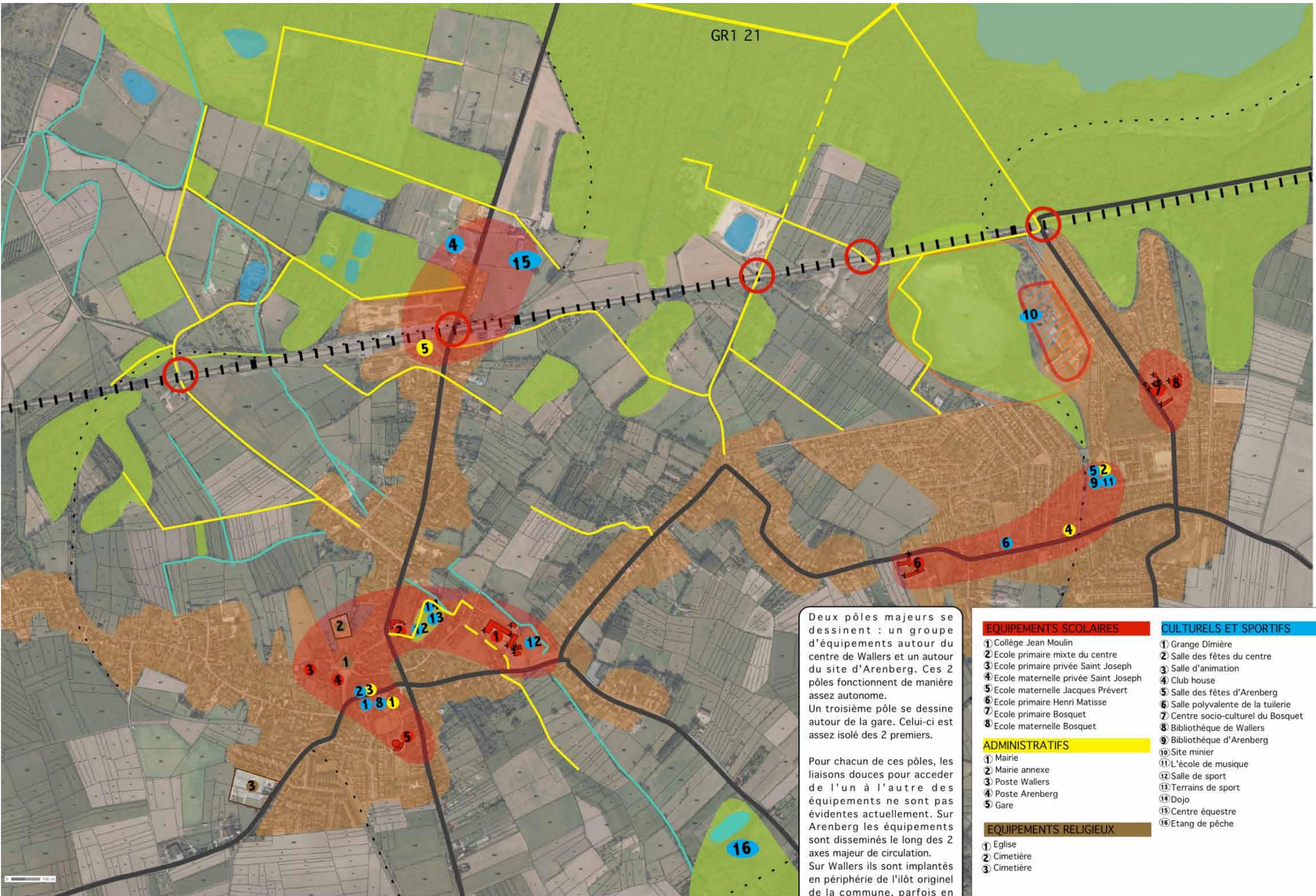
Secteur 1AU du centre:

- Actuellement pas de projet pré défini
- Respiration verte à l'échelle du centre communal
- Proximité avec une densité d'équipements communaux
- Un potentiel de restructuration du secteur

Secteur 1AU «Le Calvaire» :

- Lotissement en cours
- Une trentaine de logements

# RÉPARTITION DES ÉQUIPEMENTS ET POLARITÉS À L'ÉCHELLE COMMERCIALE

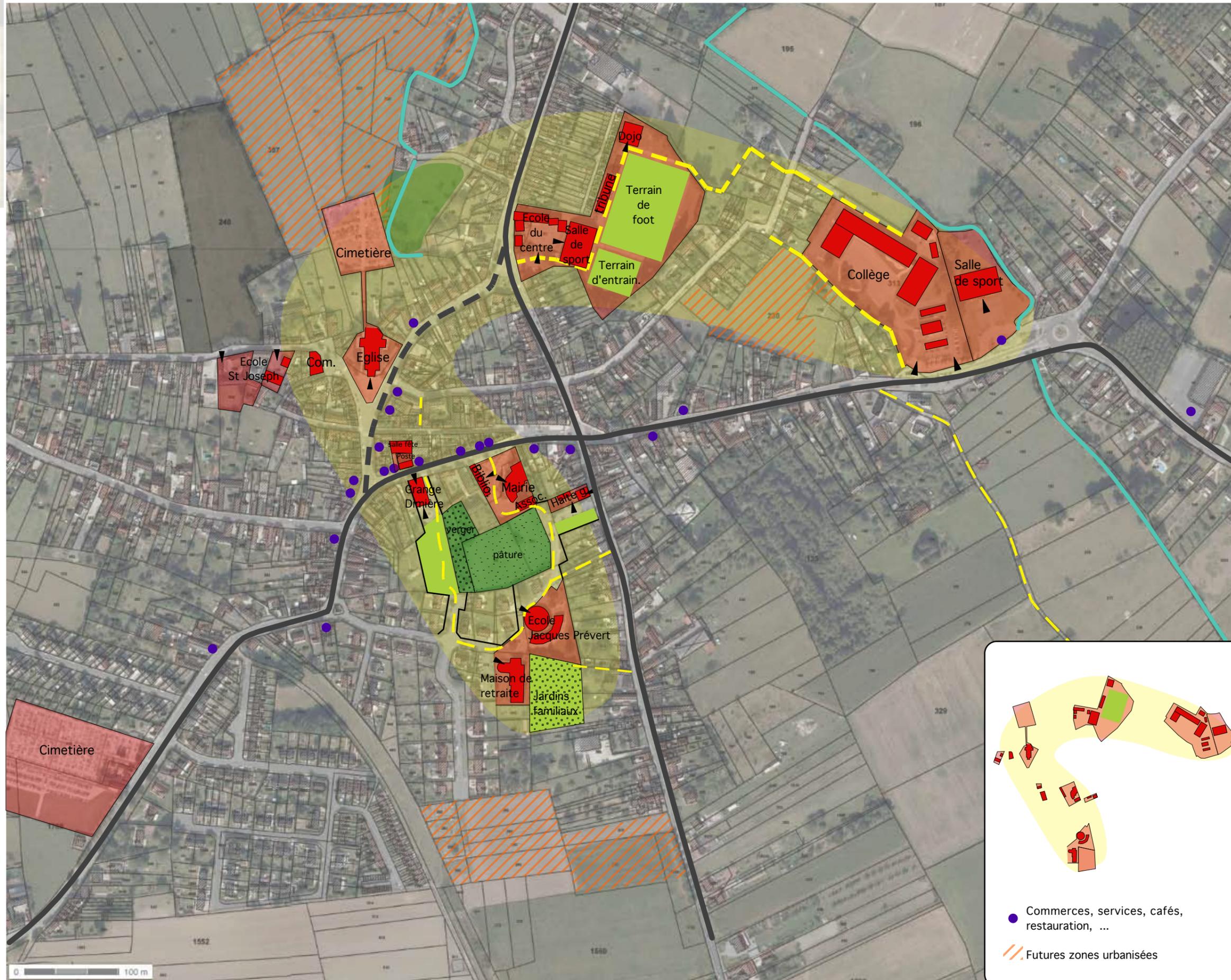


Deux pôles majeurs se dessinent : un groupe d'équipements autour du centre de Wallers et un autour du site d'Arenberg. Ces 2 pôles fonctionnent de manière assez autonome. Un troisième pôle se dessine autour de la gare. Celui-ci est assez isolé des 2 premiers.

Pour chacun de ces pôles, les liaisons douces pour accéder de l'un à l'autre des équipements ne sont pas évidentes actuellement. Sur Arenberg les équipements sont disséminés le long des 2 axes majeur de circulation. Sur Wallers ils sont implantés en périphérie de l'îlot originel de la commune, parfois en retrait des axes de circulation

- |   |   |
|---|---|
| <b>EQUIPEMENTS SCOLAIRES</b>  | <b>CULTURELS ET SPORTIFS</b>  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>① Collège Jean Moulin</li> <li>② Ecole primaire mixte du centre</li> <li>③ Ecole primaire privée Saint Joseph</li> <li>④ Ecole maternelle privée Saint Joseph</li> <li>⑤ Ecole maternelle Jacques Prévert</li> <li>⑥ Ecole primaire Henri Matisse</li> <li>⑦ Ecole primaire Bosquet</li> <li>⑧ Ecole maternelle Bosquet</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>① Grange Dimière</li> <li>② Salle des fêtes du centre</li> <li>③ Salle d'animation</li> <li>④ Club house</li> <li>⑤ Salle des fêtes d'Arenberg</li> <li>⑥ Salle polyvalente de la tuilerie</li> <li>⑦ Centre socio-culturel du Bosquet</li> <li>⑧ Bibliothèque de Wallers</li> <li>⑨ Bibliothèque d'Arenberg</li> <li>⑩ Site minier</li> <li>⑪ L'école de musique</li> <li>⑫ Salle de sport</li> <li>⑬ Terrains de sport</li> <li>⑭ Dojo</li> <li>⑮ Centre équestre</li> <li>⑯ Etang de pêche</li> </ul> |
| <b>ADMINISTRATIFS</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>① Mairie</li> <li>② Mairie annexe</li> <li>③ Poste Wallers</li> <li>④ Poste Arenberg</li> <li>⑤ Gare</li> </ul>  |   |
| <b>EQUIPEMENTS RELIGIEUX</b>  |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>① Eglise</li> <li>② Cimetière</li> <li>③ Cimetière</li> </ul>  |   |

# RÉPARTITION DES ÉQUIPEMENTS ET POLARITÉS À L'ÉCHELLE DU CENTRE DE WALLERS



Les équipements du centre bourg de Wallers se répartissent à la périphérie de l'îlot central originel triangulaire.

Quatre secteurs :

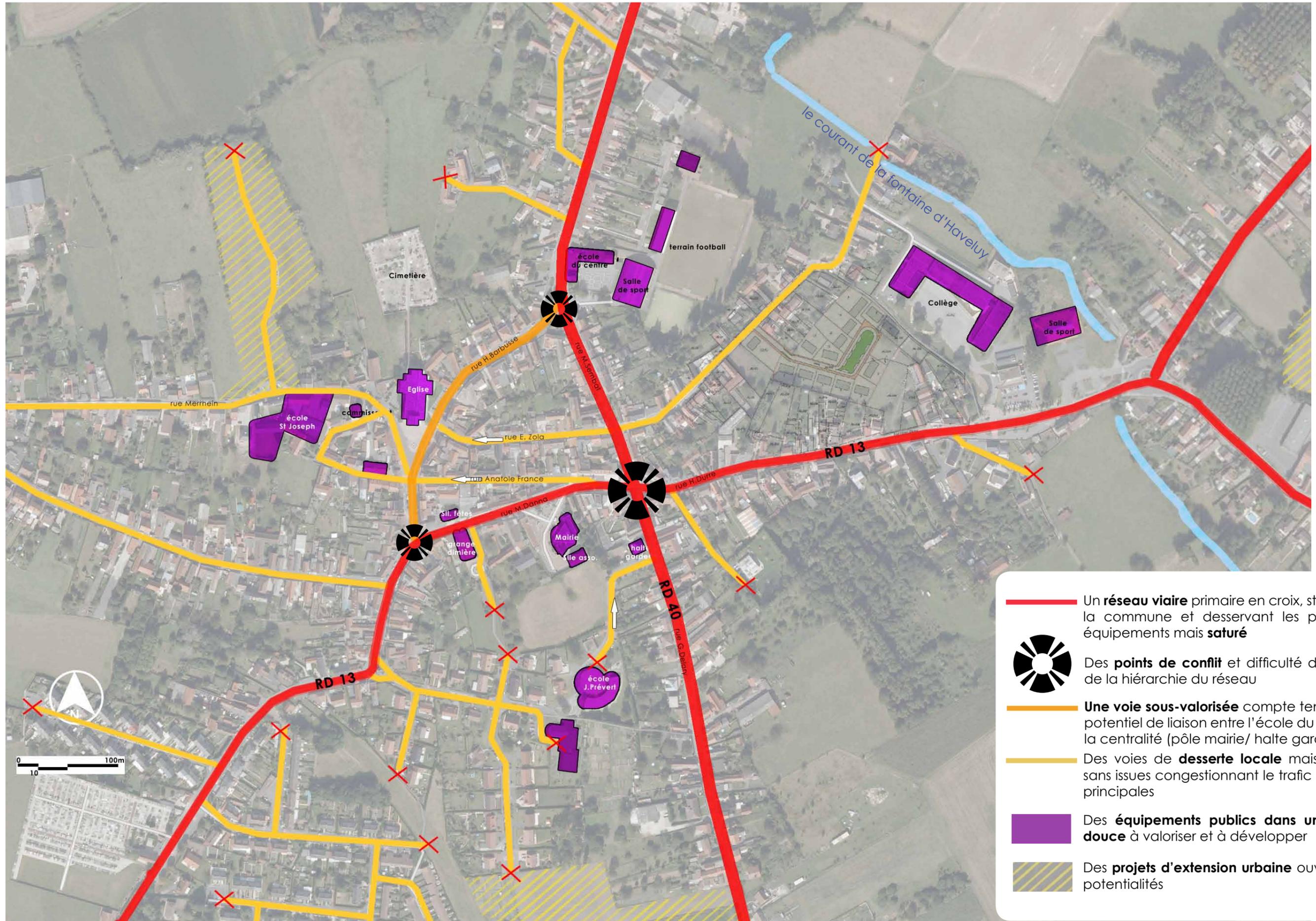
- Le collège
- L'école du centre et le pôle sportif
- L'église et l'école st Joseph
- Le centre : Autour de la mairie et de l'école Jacques Prévert

Ceux-ci se répartissent sur un "arc" où des amorce de cheminements doux pour accéder de l'un à l'autre équipement existent mais ne sont pas affirmées.

Certains de ces équipements comme l'école Prévert ou les équipements sportifs du centre ont leur accès peut visible et en retrait.s

- Commerces, services, cafés, restauration, ...
- ▨ Futures zones urbanisées

# CIRCULATIONS : HIÉRARCHIE DU RÉSEAU VIAIRE



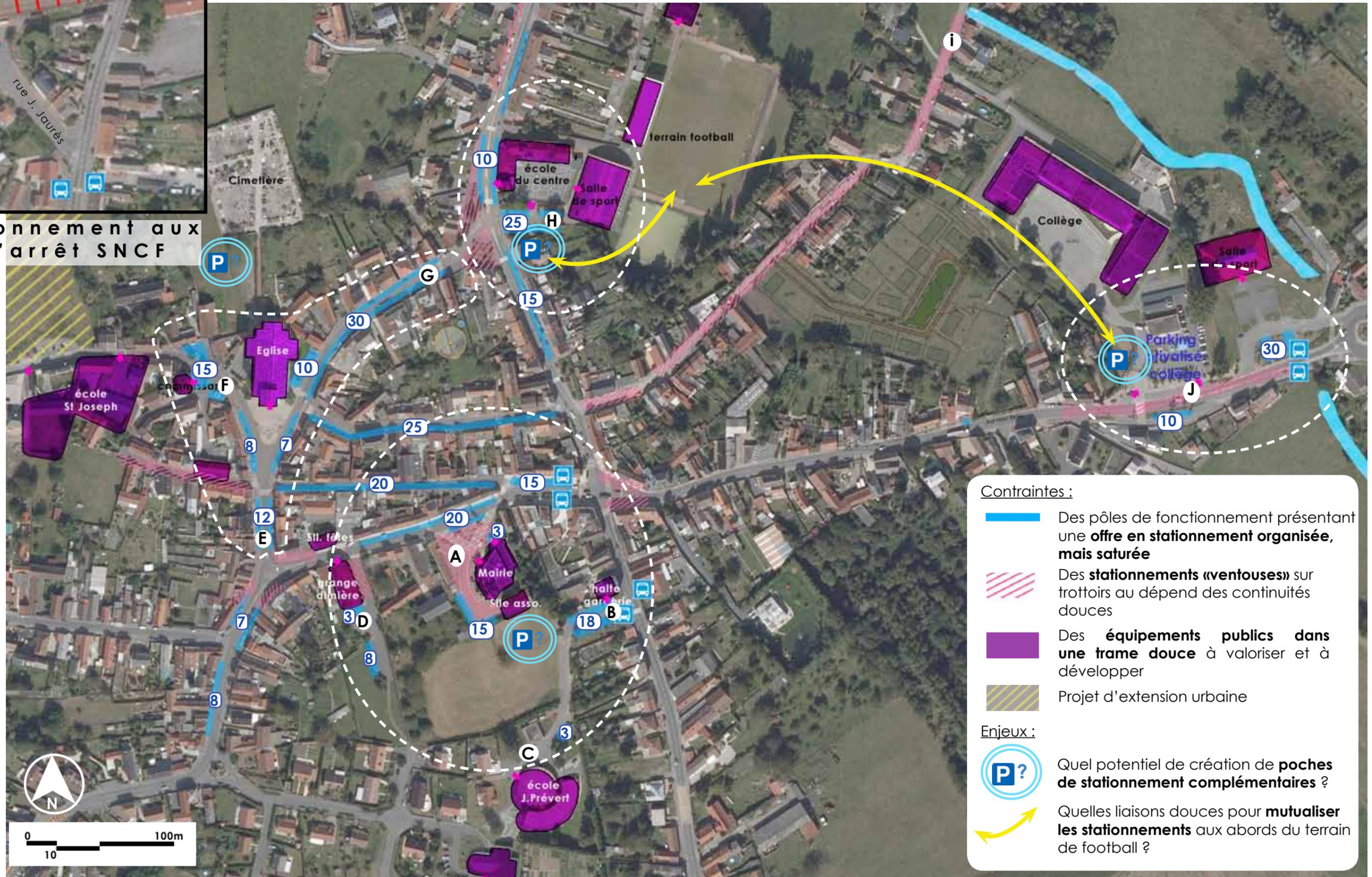
-  Un **réseau viaire** primaire en croix, structurant la commune et desservant les principaux équipements mais **saturé**
-  Des **points de conflit** et difficulté de lecture de la hiérarchie du réseau
-  Une **voie sous-valorisée** compte tenu de son potentiel de liaison entre l'école du centre et la centralité (pôle mairie/ halte garderie)
-  Des voies de **desserte locale** mais souvent sans issues congestionnant le trafic des voies principales
-  Des **équipements publics dans une trame douce** à valoriser et à développer
-  Des **projets d'extension urbaine** ouvrant des potentialités

# LA CAPACITÉ EN STATIONNEMENTS



Zoom: stationnement aux abords de l'arrêt SNCF

RD 41 vers l'arrêt SNCF



**Contraintes :**

-  Des pôles de fonctionnement présentant une **offre en stationnement organisée, mais saturée**
-  Des **stationnements «ventouses»** sur trottoirs au dépend des continuités douces
-  Des **équipements publics dans une trame douce** à valoriser et à développer
-  Projet d'extension urbaine

**Enjeux :**

-  Quel potentiel de création de **poches de stationnement complémentaires** ?
-  Quelles liaisons douces pour **mutualiser les stationnements** aux abords du terrain de football ?



# TRAME VERTE ET DOUCE



-  Des liaisons douces : Bon potentiel mais discontinues ne permettant pas d'accéder à la nature
-  Des ruptures dans les continuités à lever
-  Des liaisons existantes mais condamnées
-  Des traversées et points de conflits à sécuriser
-  C poches vertes à pérenniser
-  Un projet de piste cyclable vers Haveluy
-  Des arrêt de bus sur les axes majeurs
-  Des équipements publics dans une trame douce à valoriser et à développer
-  Projet d'extension urbaine

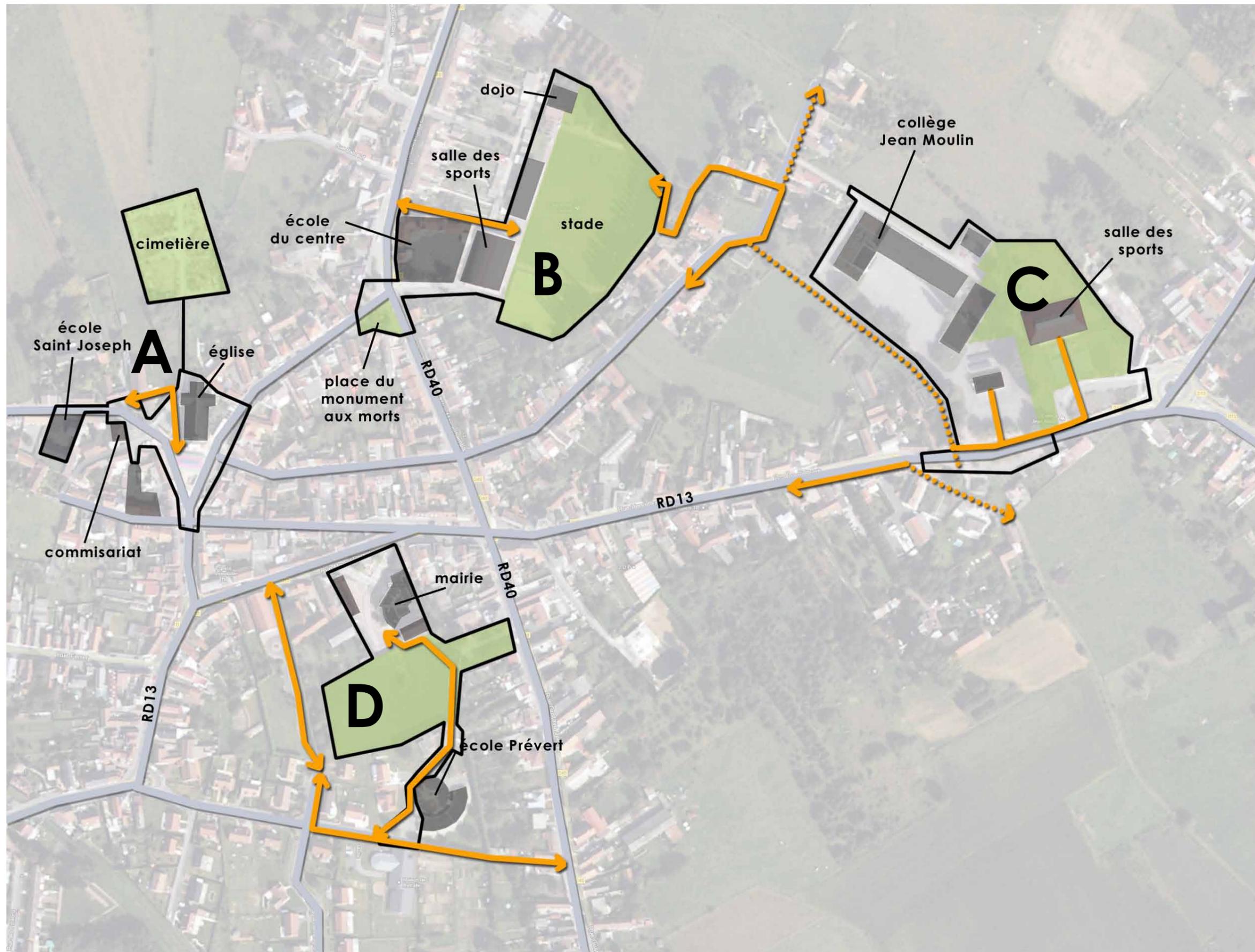


**Zoom sur les dessertes nord** (arrêt SNCF + bus mais pas de connexion piétonne ou cyclable)

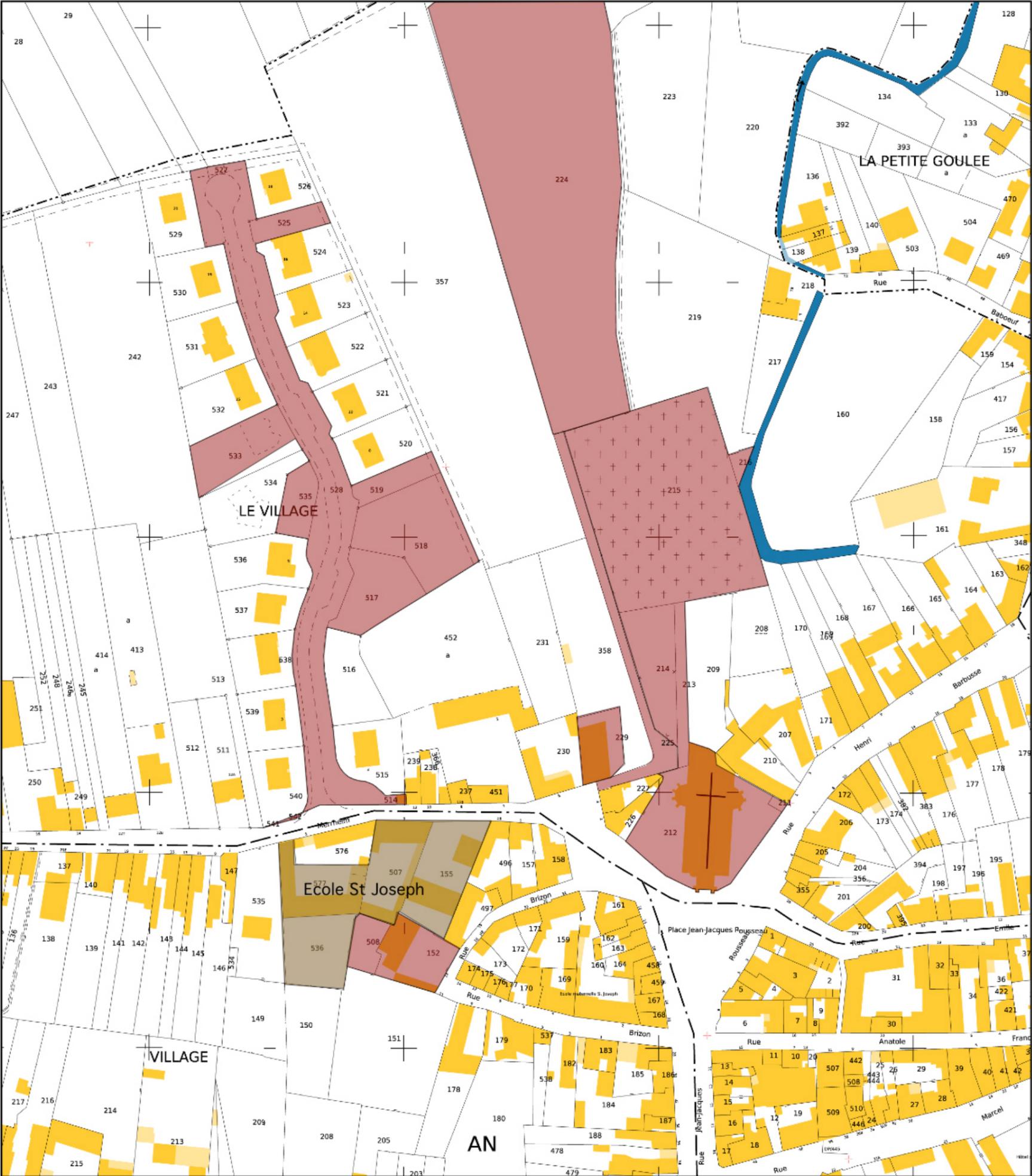




## III- ANALYSE SECTORIELLE

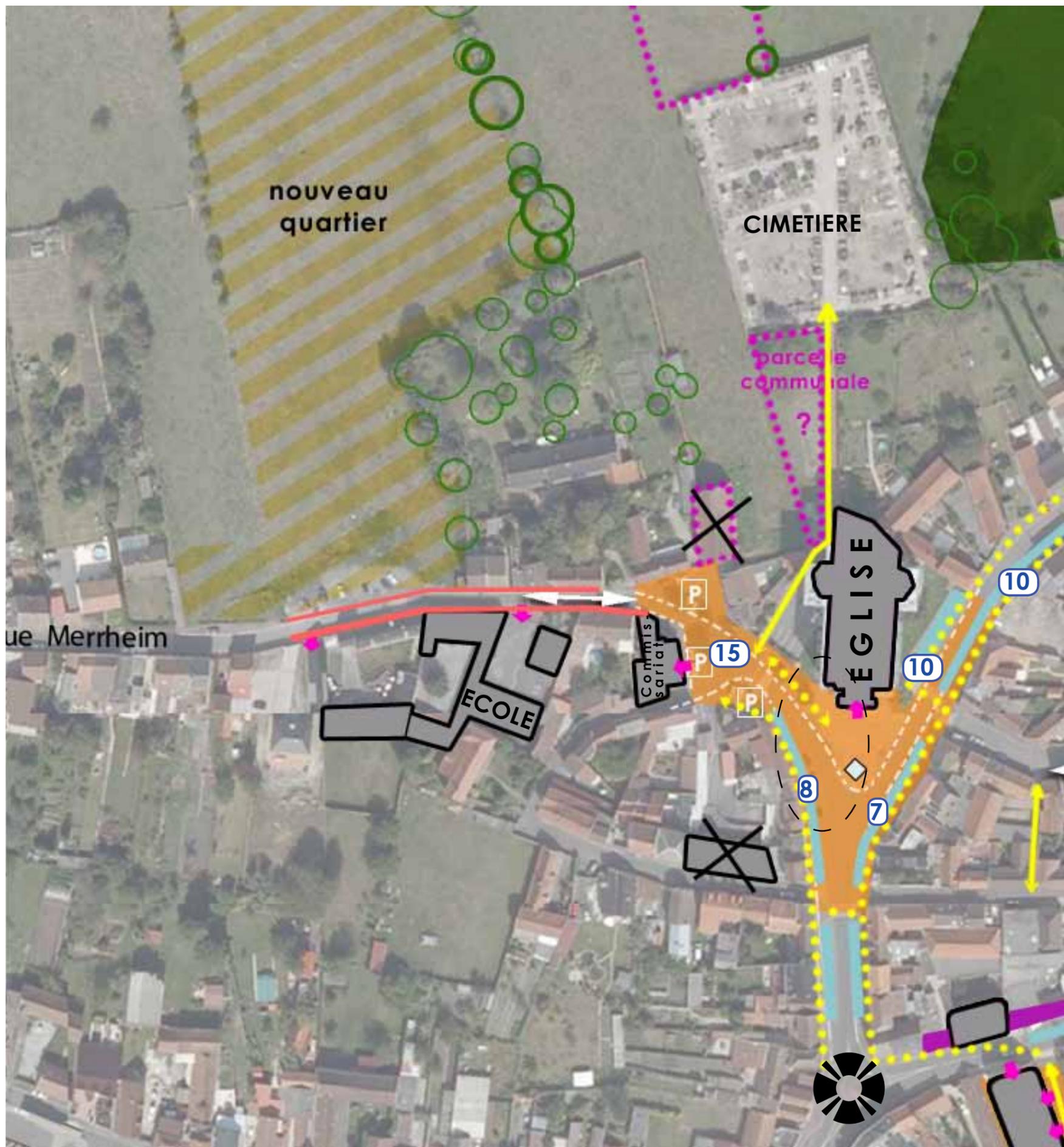


# A : SECTEUR DE L'EGLISE



PARCELLES COMMUNALES

# ANALYSE SECTORIELLE : SECTEUR DE L'ÉGLISE



## Des liaisons douces peu sécurisées et en contact avec la voiture



Un noeud routier en coeur urbain rendant difficile les liens doux



Des liaisons douces déconnectées des voies routières (venelle, sentier)



Des liaisons douces se diffusant dans des espaces confus et occupés par la voiture

## Des espaces publics encombrés par la voiture



Du stationnement latéral saturé aux heures de pointe



Des poches de stationnement effaçant les fonctions et la structure de l'espace urbain : espace confus



Des espaces aux limites floues par manque d'éléments structurants



Une rue étroite et non adaptée au trafic supporté

## Des espaces végétalisés en proche périphérie, mais ne pénétrant pas l'espace urbain



Un patrimoine arboré (verger, haie) devant être maintenu (patrimoine commun)

## Les pôles de vie et d'attractivité



Des équipements publics concentrés mais peu accessible



Annexe de l'école St josphe libérer de ses fonctions scolaires. Probable destination : locatif ?

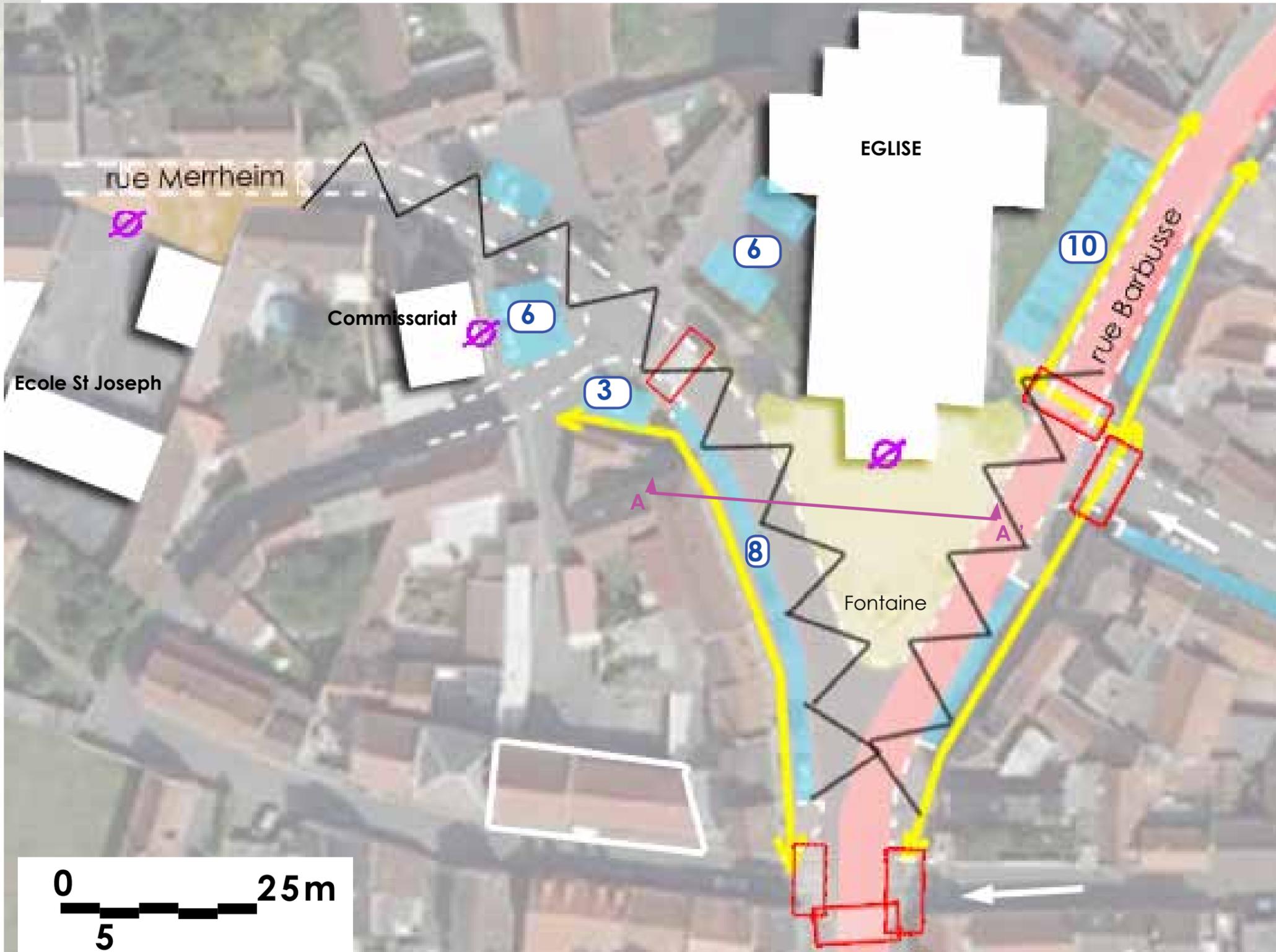


Des commerces dynamisant le centre



Un espace festif accueillant la ducasse et les marchés de Noël

# SECTEUR DE L'ÉGLISE: CIRCULATION ET FONCTIONNEMENT



- ▶ Un espace a forte concentration de fonctions et d'équipements, nœud de circulation
- ▶ Un tissu de voies secondaire et tertiaire non adaptés aux besoins de stationnement et de desserte
- ▶ Un espace public articulé autour l'Eglise, à faible lisibilité et désorganisé
- ▶ La rue Barbusse , un axe stratégique pour les déplacements doux et motorisés
- ▶ Des opportunités foncières peu adaptées pour soulager le problème de stationnement

## État des lieux :

-  Les limites entre la voirie et l'espace public sont floues
  - rue Merrheim étroite et desservant des équipements et de nombreuses habitations : gestion des flux difficile
-  Des trottoirs confortables permettant des liaisons douces continues sur la rue Barbusse
-  Des traversées piétonnes identifiées
-  Des stationnements nombreux mais saturés dans ce secteur. Quelles opportunités foncières ?
-  Un axe secondaire à l'échelle de la commune mais important à l'échelle du quartier. Comment le sécuriser et le pacifier ?
- Absence de liens cyclables

## Abords de l'école St Joseph : rue Merrheim



Le projet de développement de l'école St Joseph, va-t-il solutionner les problèmes de fonctionnement?

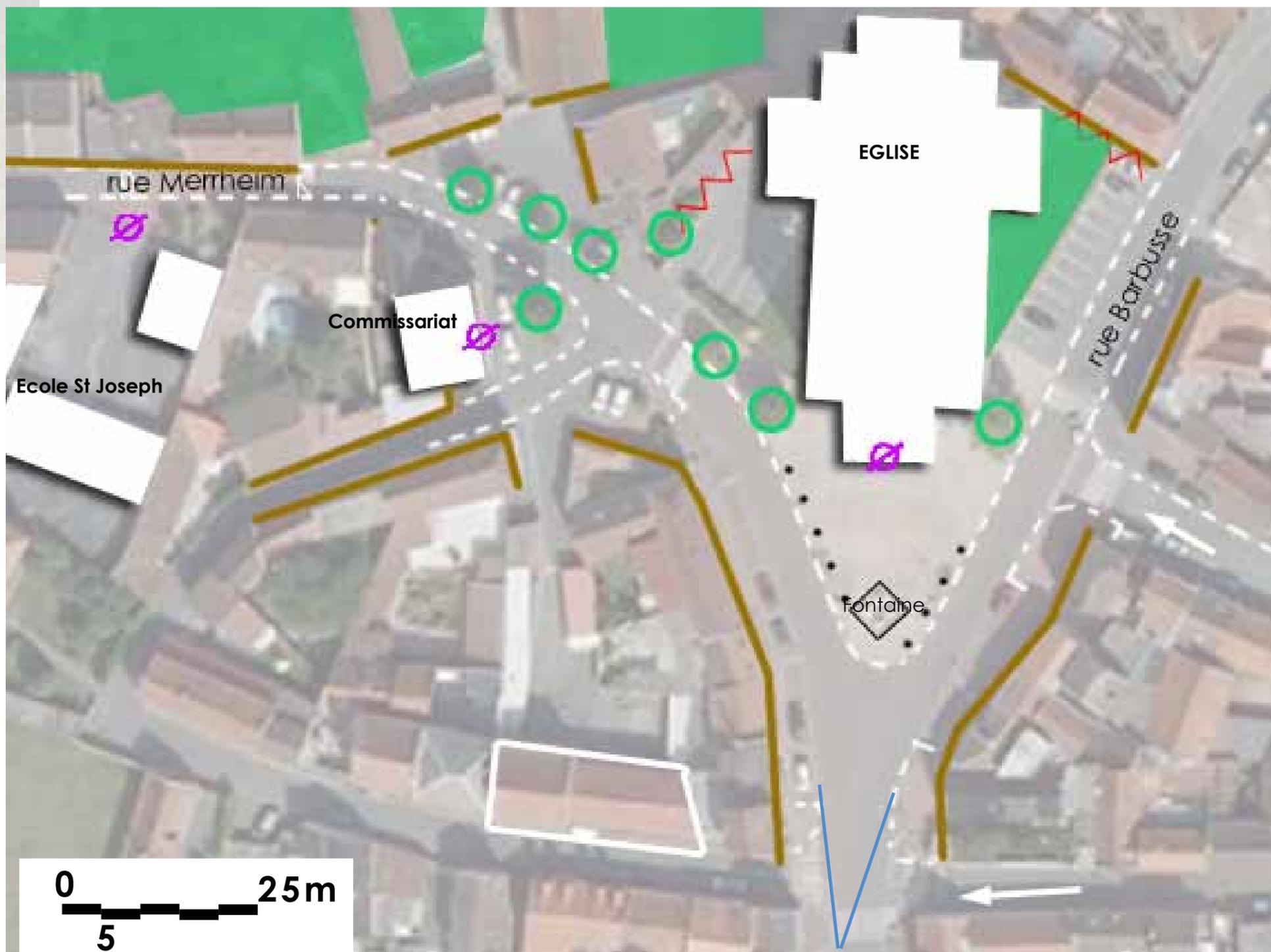
Espace morcelé et manquant d'unité. Perte de la lecture de la place du piéton



Accès à l'école St Joseph par la rue Merrheim, récemment réaménagée. Rue peu fréquentée mais sujette à un trafic plus important avec le développement urbain récent et à venir. Les trottoirs sont étroits et pas aux normes PMR.

Récente extension de lotissement favorisant l'application des principes de gestion de l'eau par des noues et ayant maintenu des circulations douces dissociées des voies.

# SECTEUR DE L'ÉGLISE: ANALYSE DE L'ESPACE PUBLIC



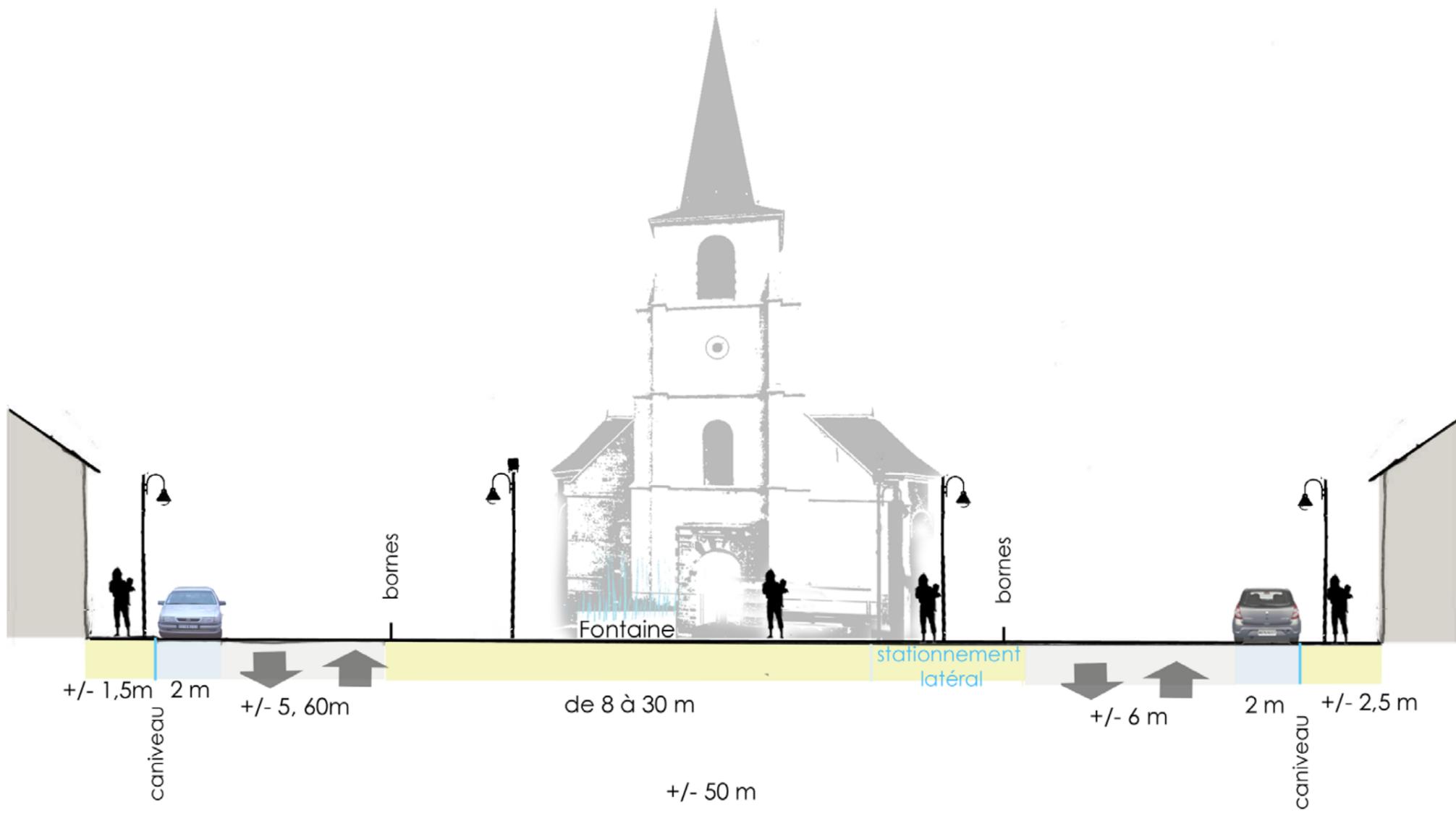
## État des lieux :

-  Un parvis à réinventer avec la réhabilitation de l'Église : nouvel espace social et piéton ? position de la fontaine ?
-  Une placette composée de façades homogènes et basse (R+ 1), mais tenant relativement bien l'espace public (de 20 à 50m environ de façade à façade)
-  Une belle perspective sur l'Église
-  Des espaces verts et arborés sous valoriser et quasiment inexistant dans l'espace public
-  Des arrières de propriété peu qualitatif

- Éclairage routier sur la rue Barbusse et candélabre de type classique sur les autres axes et placette
- Réseaux aériens présents
- Traitement routier (enrobé, peinture au sol)

## ANALYSE DE L'ESPACE PUBLIC :

Coupe AA'



### - Carences :

- Trafic important sur la rue Barbusse qui permet de rejoindre la RD 40 au Nord
- Important besoin en stationnement surtout aux heures de pointe (lié à l'école)
- Absence de végétal, espace très minéral

### - Potentiels :

- Belle perspective sur l'Église
- Généreux parvis à fort potentiel de vie sociale
- Regroupement d'équipement dynamisant le secteur mais souffrant de la forte présence des voitures

### - Enjeux :

- Sécuriser et réorganiser les déplacements doux notamment vers l'école du Centre
- Aménager un parvis piéton et festif
- Affirmer le prédominance piétonne de ces secteurs par rapport à la voiture
- Retisser le lien à la nature tout proche par une trame verte urbaine

## Typologie de mobilier



Les bornes et candélabres de type classique



La fontaine : doit-elle être conservée, à quel endroit ?

## Revêtement de sol



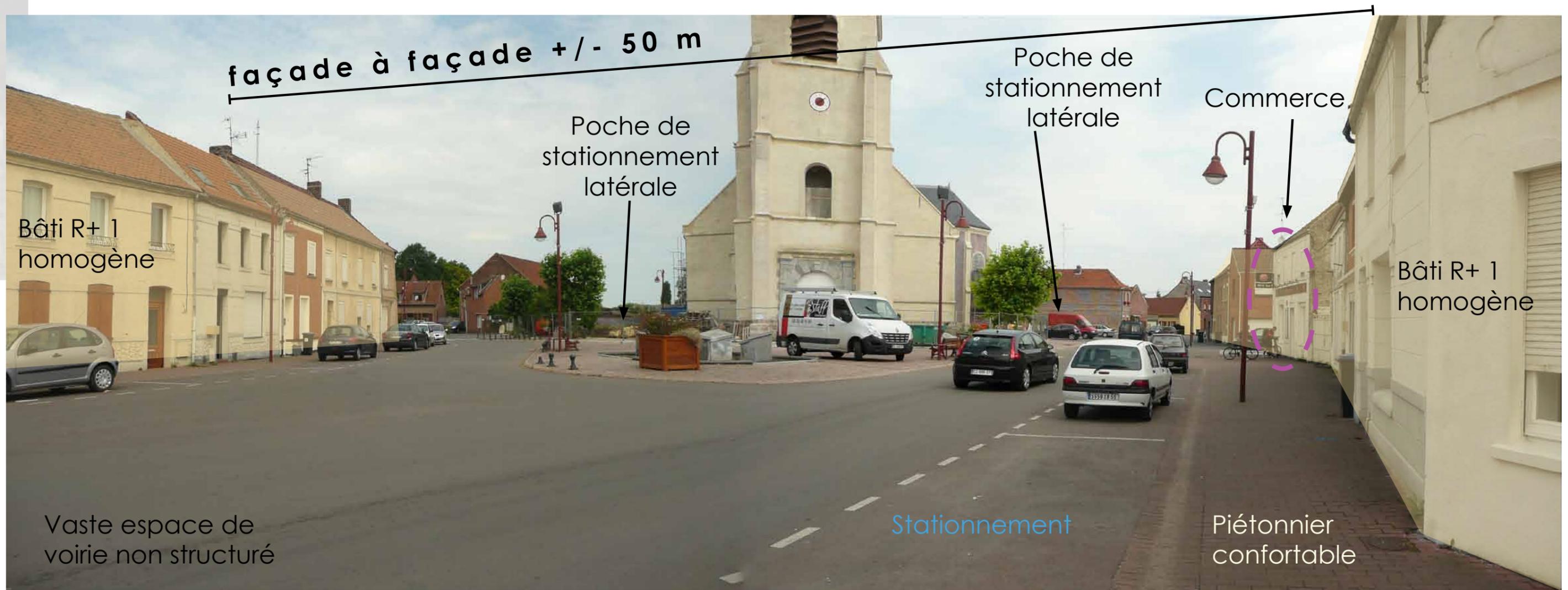
Pavage



Enrobé avec lignage peint : peu qualitatif



Caniveau pavé béton marquant peu les limites entre les espaces fonctionnels



Église située au coeur d'un vaste espace dont la lecture des usagers est difficile à lire. Trottoirs, voiries et parvis sont sur le même plan : l'espace au sol et vertical manque de structure, de hiérarchisation et de cadrage.



Perspective sur l'Église en restauration sur un fond végétal/ lieu d'accueil de la Ducasse. Axe cadré par les stationnements latéraux et absence de lien cyclable. Rue bien tenue par les façades de qualité mais absence de végétal.



Plan de circulation du secteur comprenant deux rues en sens unique: de la RD40 vers cette placette «routière». Assurer de la cohérence d'une telle organisation.

# ZOOM SUR LE GIRATOIRE : CIRCULATION ET FONCTIONNEMENT



Un espace fortement marqué par le traitement viaire et très minéral



Une connexion entre le coeur historique et le coeur dynamique par un rond-point au **traitement routier** et **inconfortable pour les traversées piétonnes**



Un axe de trafic important et des flux gérés par le giratoire.  
- Convois exceptionnels sur la RD 13 ?



## ANALYSE DE L'ESPACE PUBLIC :

- Rapport au bâti : petites maisons, relativement homogène en R+ 1 avec de nombreux accès à des garages ou des jardinés

- Cône de vue : **perspective** sur l'Église en venant du Sud

- Éclairage unilatéral pouvant être **insuffisant pour marquer un seuil de centre bourg** de son importance

- Carences :

- Traitement routier d'un nœud urbain
- Des aménagement essentiellement au sol ne permettant pas de structurer l'axe routier

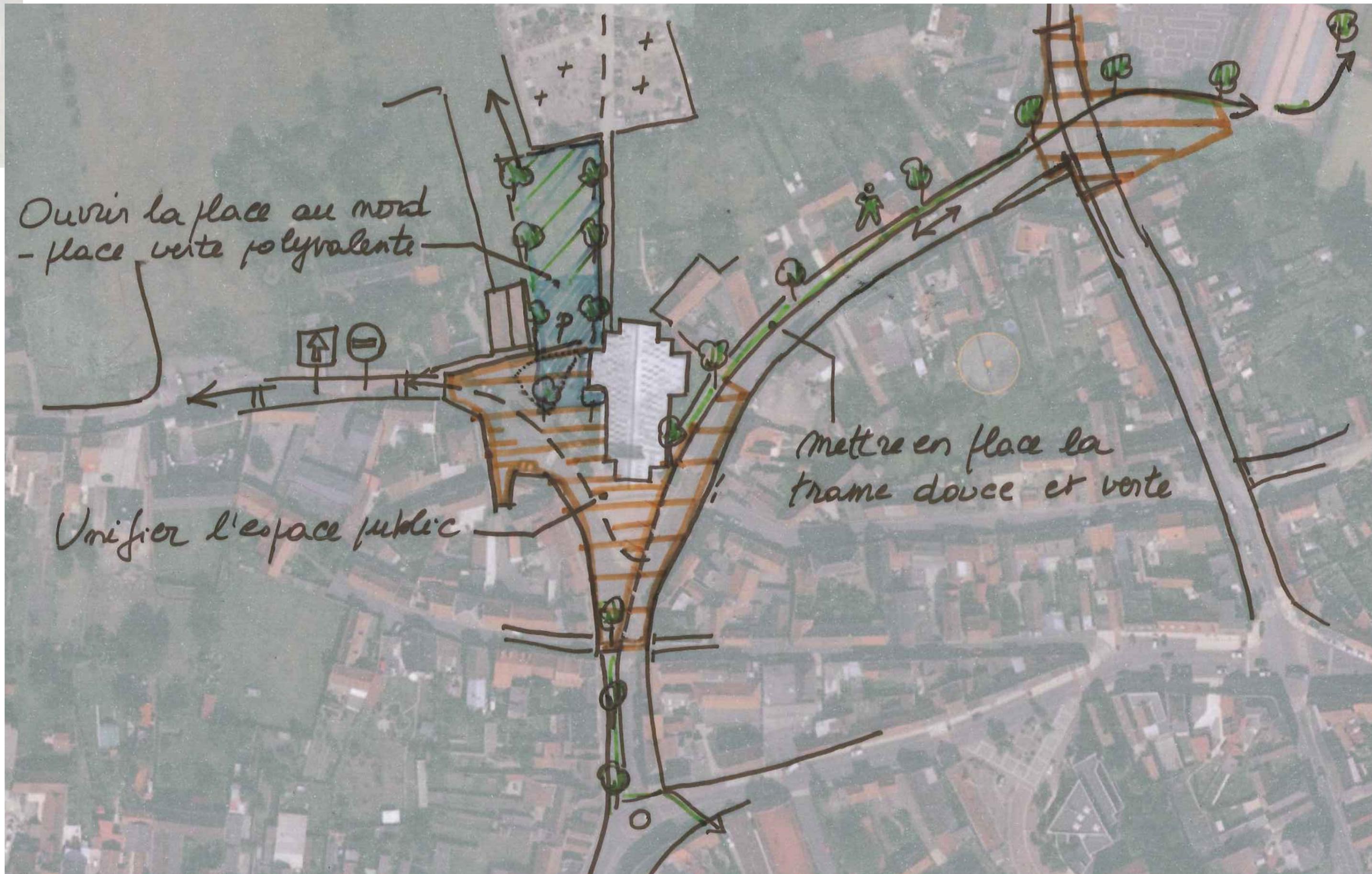
- Potentiels :

- Belle perspective sur l'Église
- Regroupement de commerce dynamisant le centre mais souffrant d'un accès piéton facile et sécurisé
- Giratoire ayant un effet positif sur la gestion du trafic mais peu adapté au contexte urbain et d'entrée de coeur de bourg

- Enjeux :

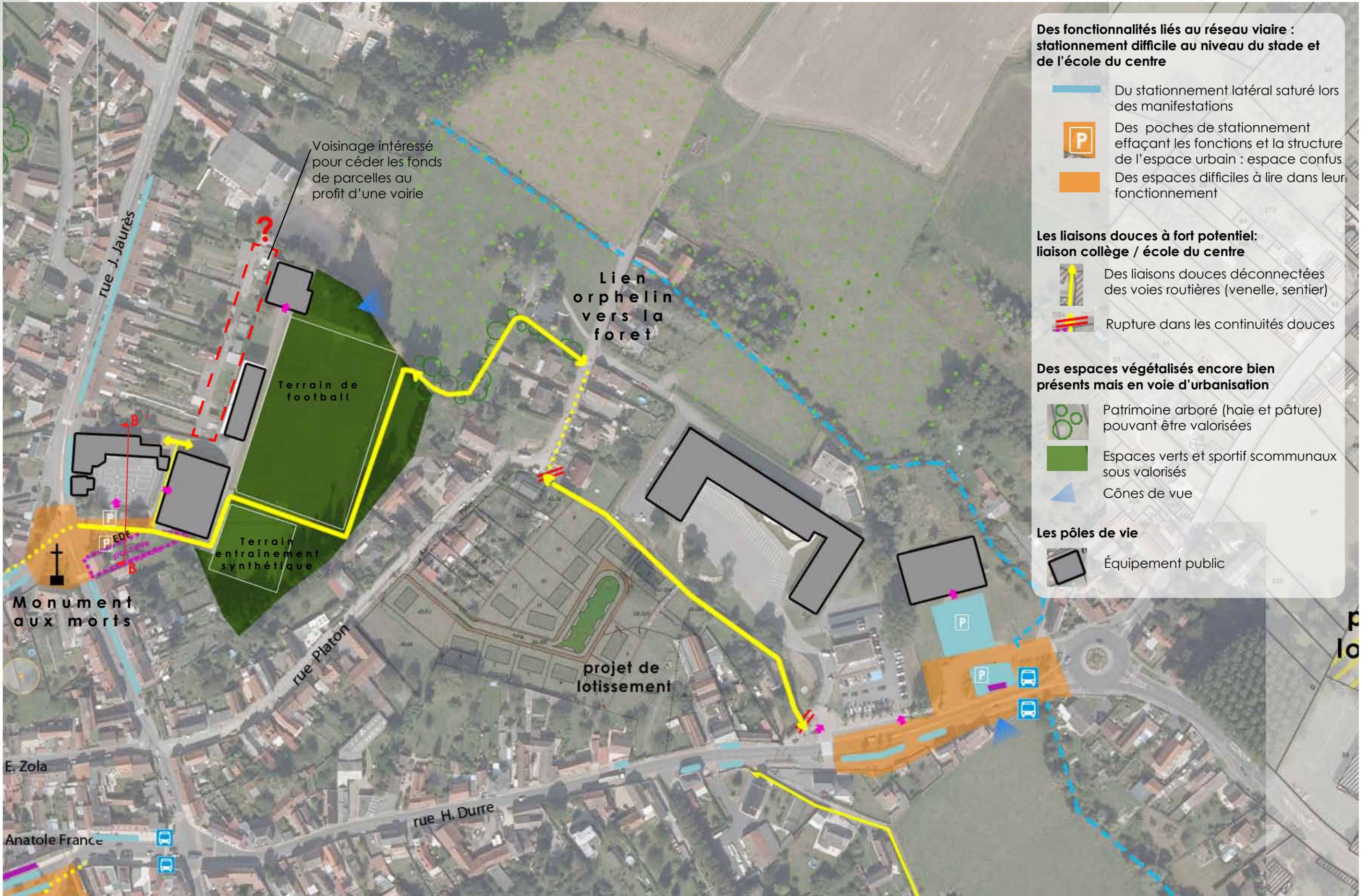
- Sécuriser et réorganiser les déplacements doux
- Faire respecter les zones de stationnement au profit des piétons par une offre plus importants

# ENJEUX SUR SECTEUR DE L'ÉGLISE : BOITE A OUTIL

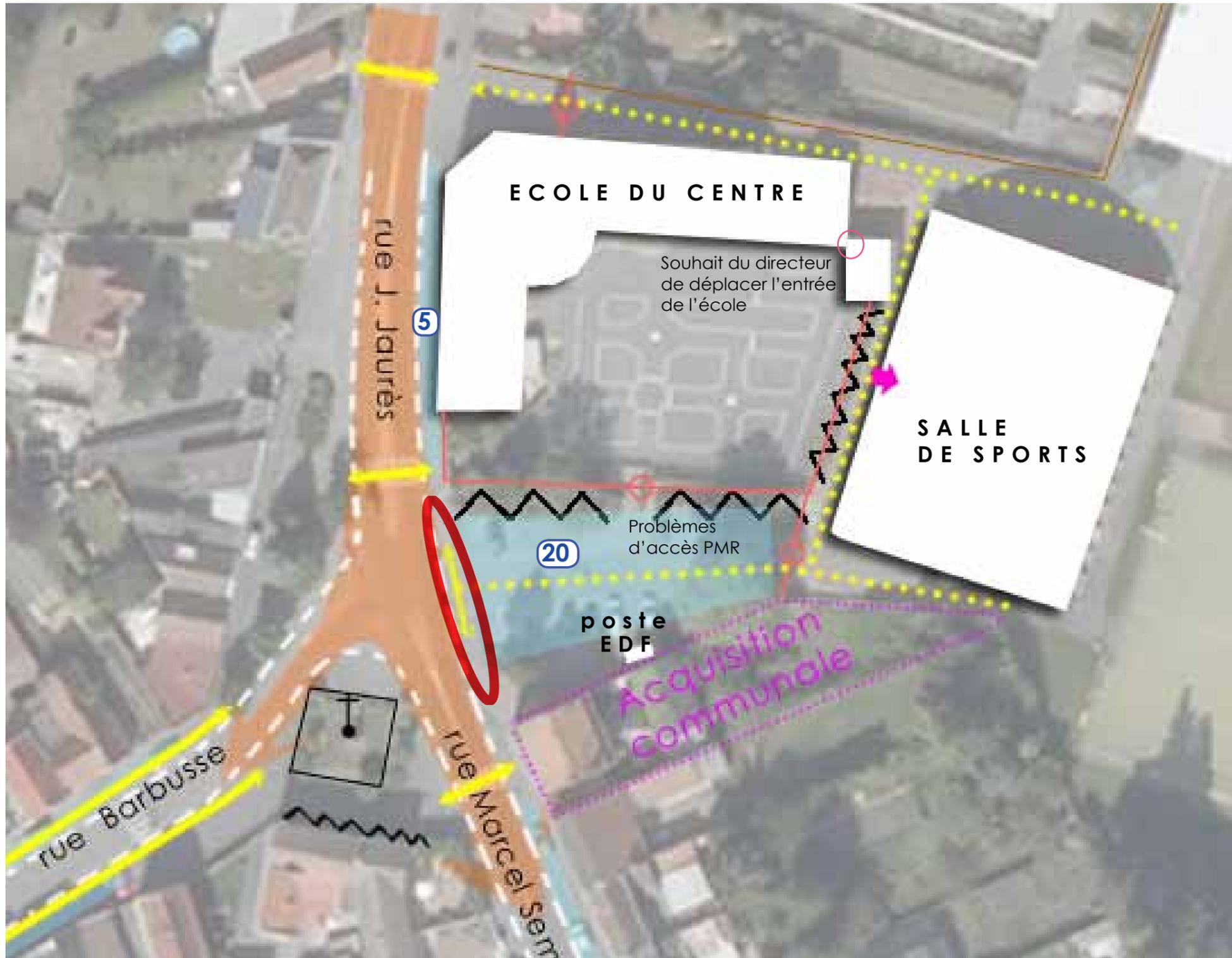




# ANALYSE SECTORIELLE : L'ÉCOLE DU CENTRE, DU STADE ET DU COLLÈGE



# SECTEUR DE L'ÉCOLE DU CENTRE: CIRCULATION ET FONCTIONNEMENT



- ▶ Un espace stratégique d'entrée de cœur de bourg, cumule de fonctions, de nœuds routiers, de plate-formes d'équipements sportifs et scolaires générant des problèmes d'encombrement et de sécurité : traversées piétonnes peu protégées
- ▶ La lisibilité et la compréhension de l'accès sportif et scolaire est faible et à requalifier mais une opportunité de mutualisation de stationnement
- ▶ Un espace public ne répondant pas aux attentes en matière de desserte scolaire : placette au monument aux morts, parking, école
- ▶ Une topographie contraignante pour l'accès aux PMR
- ▶ Un espace public généreux et végétalisé mais traité en délaissé

## État des lieux :

-  Des stationnements nombreux mais saturés dans ce secteur. Quelles opportunités foncières ?
-  Des liaisons douces continues sur trottoirs relativement confortable et des traversées de la RD 40 peu sécurisées
-  Des liaisons douces confuses pour accéder au complexe sportif à sécuriser et isoler de la voiture
-  - Absence de liens cyclables
-  Un réseau primaire supportant un trafic important. Quel statut pour la rue Barbusse ?
-  Des talus gérant les problèmes de dénivelé

# SECTEUR DE L'ÉCOLE DU CENTRE: ANALYSE DE L'ESPACE PUBLIC



## État des lieux :

- Rapport au bâti:
  - Une école et un accès au complexe sportif qui se lit par une rupture dans la forme urbaine
  - l'école est posée sur un socle surélevé
  - le rapport à la rue se fait par le côté Ouest de l'école, l'entrée se fait par le parking mutualisé (école / salle de sports)



Une belle perspective sur l'Église



Des espaces verts et spots à requalifier comme un atout de l'espace public

- Éclairage routier sur la RD 40, haut avec mât en béton mais pas d'éclairage sur le parking

- Réseaux aériens très présents

- Traitement routier (enrobé, peinture au sol)

## - Carences :

- Signalisation de l'école est faible
- Fonctionnement de l'école et de ses arrières (accès tribunes/ complexe sportif) pas compréhensible et peu qualitatif
- Important besoin en stationnement aux heures de pointe (lié à l'école/ aux manifestations sportives)
- Forts problèmes de topographie entre chaque entité

## - Potentiels :

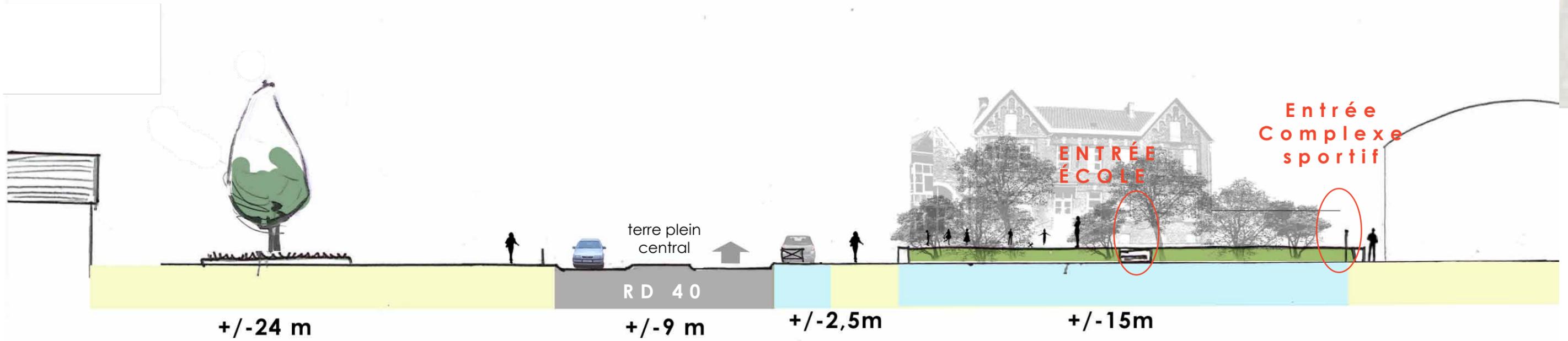
- Belle perspective sur l'Église dans l'axe de la rue Barbusse (axe plus secondaire pour des déplacements doux)
- Récente acquisition d'une propriété adjacente au parking
- Regroupement d'équipement dynamisant le secteur, mais reste coincé dans ses accès et stationnements

## - Enjeux :

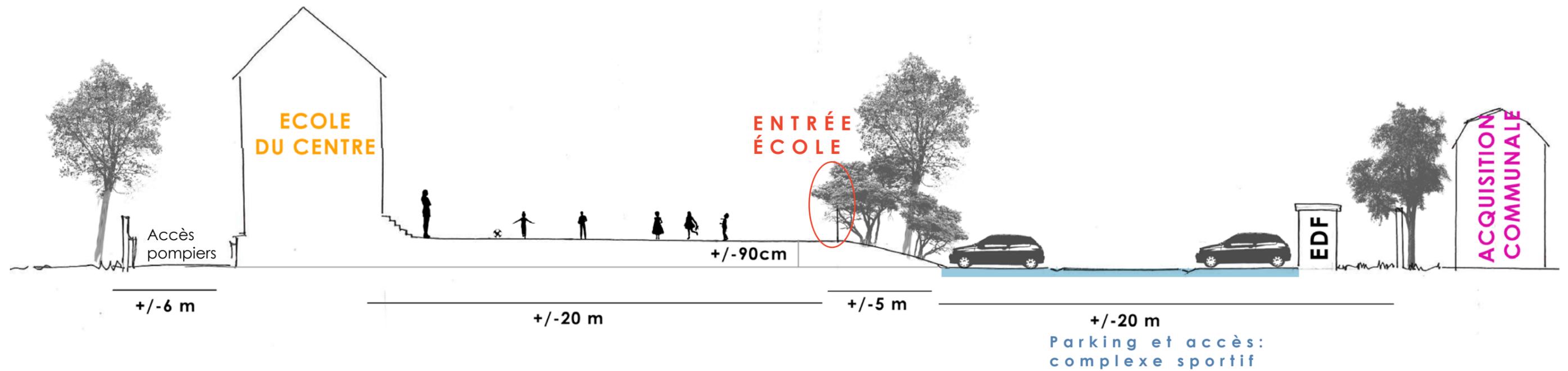
- Sécuriser et réorganiser les déplacements doux de l'école vers le centre
- Marquer l'école dans la traversée et déterminer le fonctionnement du complexe sportif (1 entrée/ 1 sortie ou 1 seul accès)
- Gérer les besoins en stationnement sur place ou par des stationnements satellites/ mutualisés

# SECTEUR DE L'ÉCOLE DU CENTRE: ANALYSE DE L'ESPACE PUBLIC

Coupe AA' : rapport entre les abords de l'école et la RD 40



Coupe BB' mettant en évidence les problématiques de niveaux et de confusions des usages



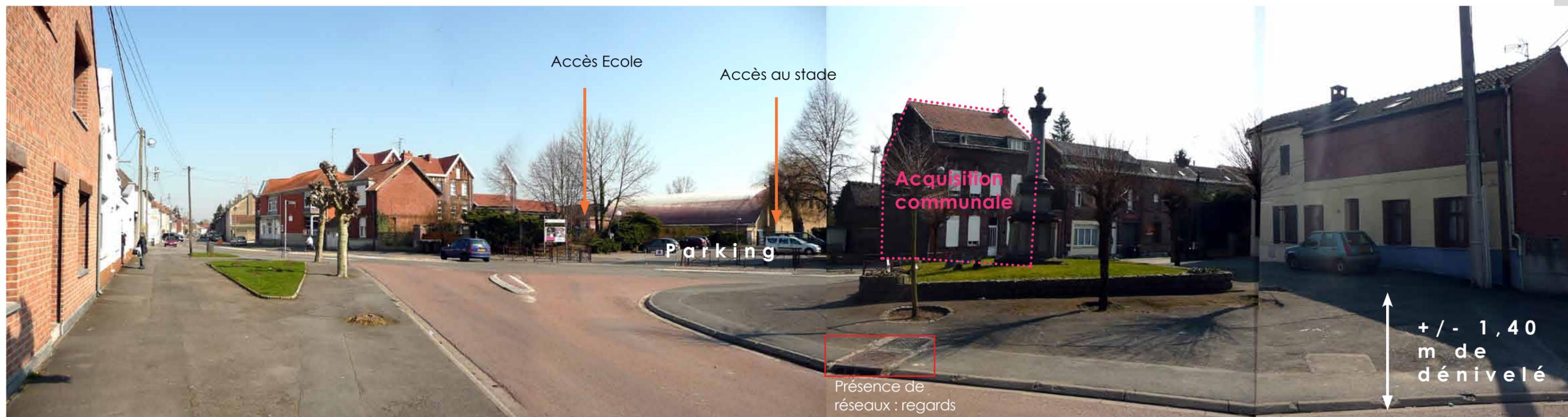
# SECTEUR DE L'ÉCOLE DU CENTRE: ANALYSE DE L'ESPACE PUBLIC



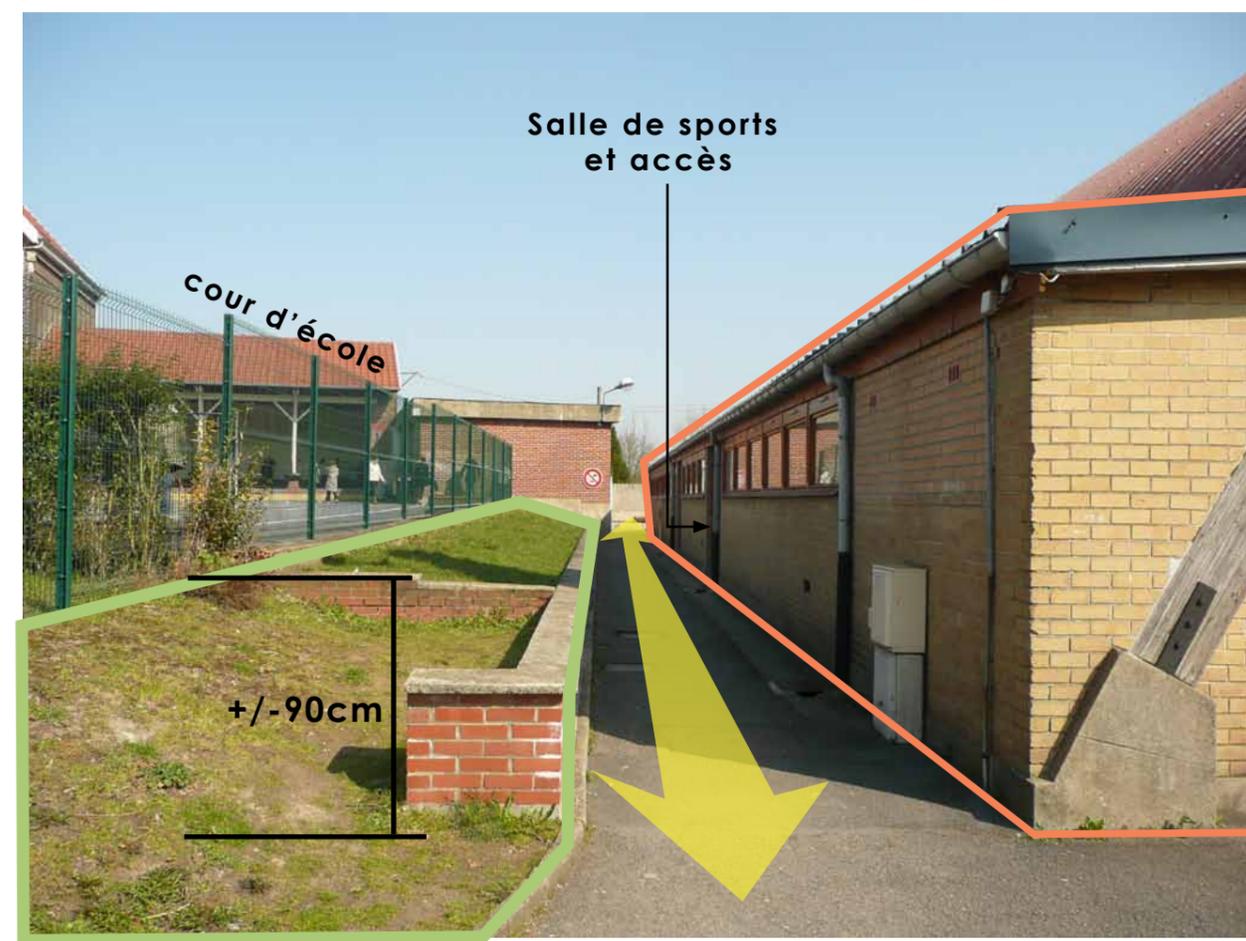
De nombreuses barrières pour sécuriser le parking et les sorties piétonnes mais pas de signal concernant l'école

environ 20 places de stationnement

# SECTEUR DE L'ÉCOLE DU CENTRE: ANALYSE DE L'ESPACE PUBLIC



Large trottoir sous exploité et contribuant à donner l'image d'un espace pas structuré



Multiple accès au complexe sportif : Quel fonctionnement pour demain ?

## Abords du stade

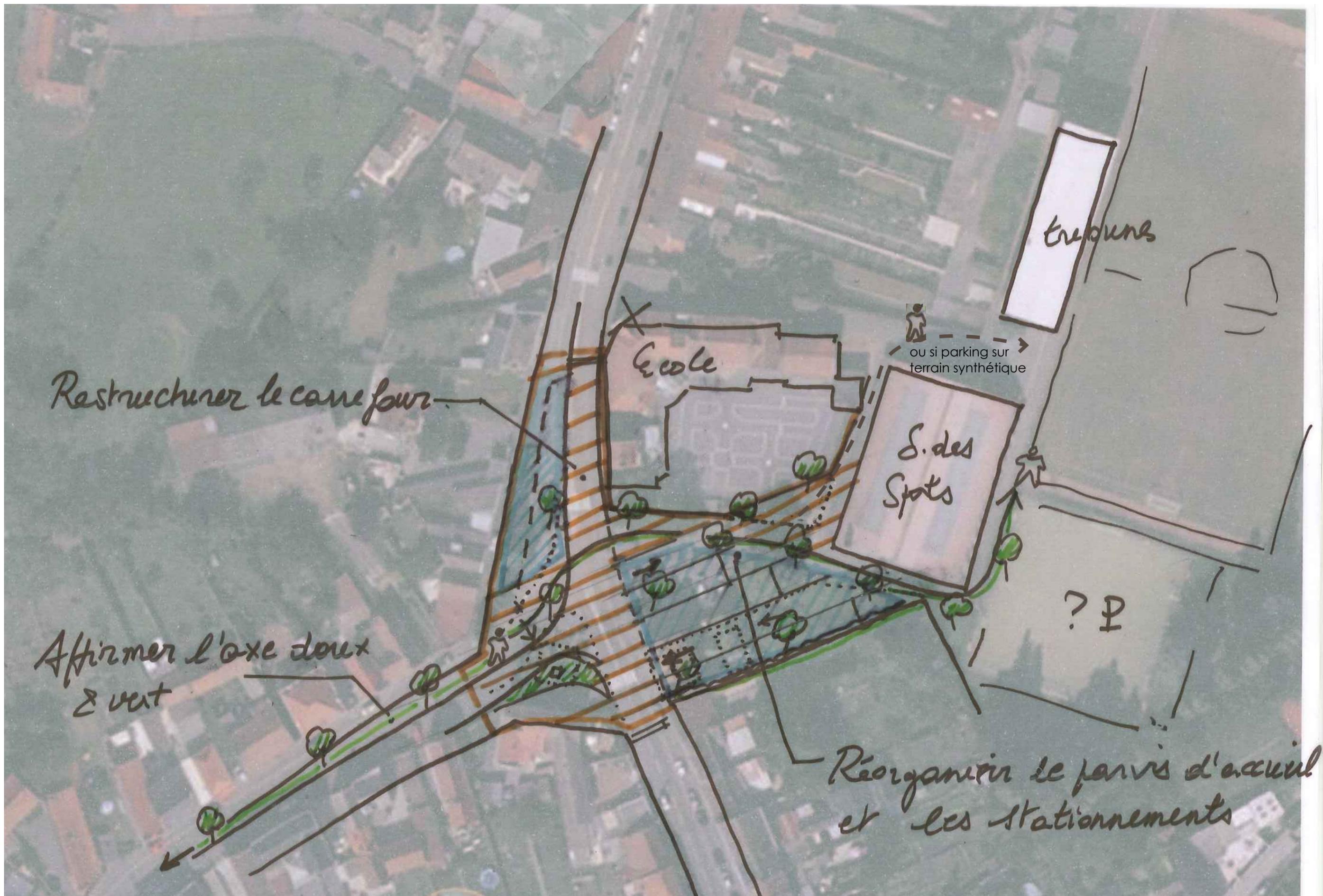


Quelques équipements dédiés aux sports mais vieillissant et peu intégrés dans le contexte vert et ouvert au coeur du tissu urbain.



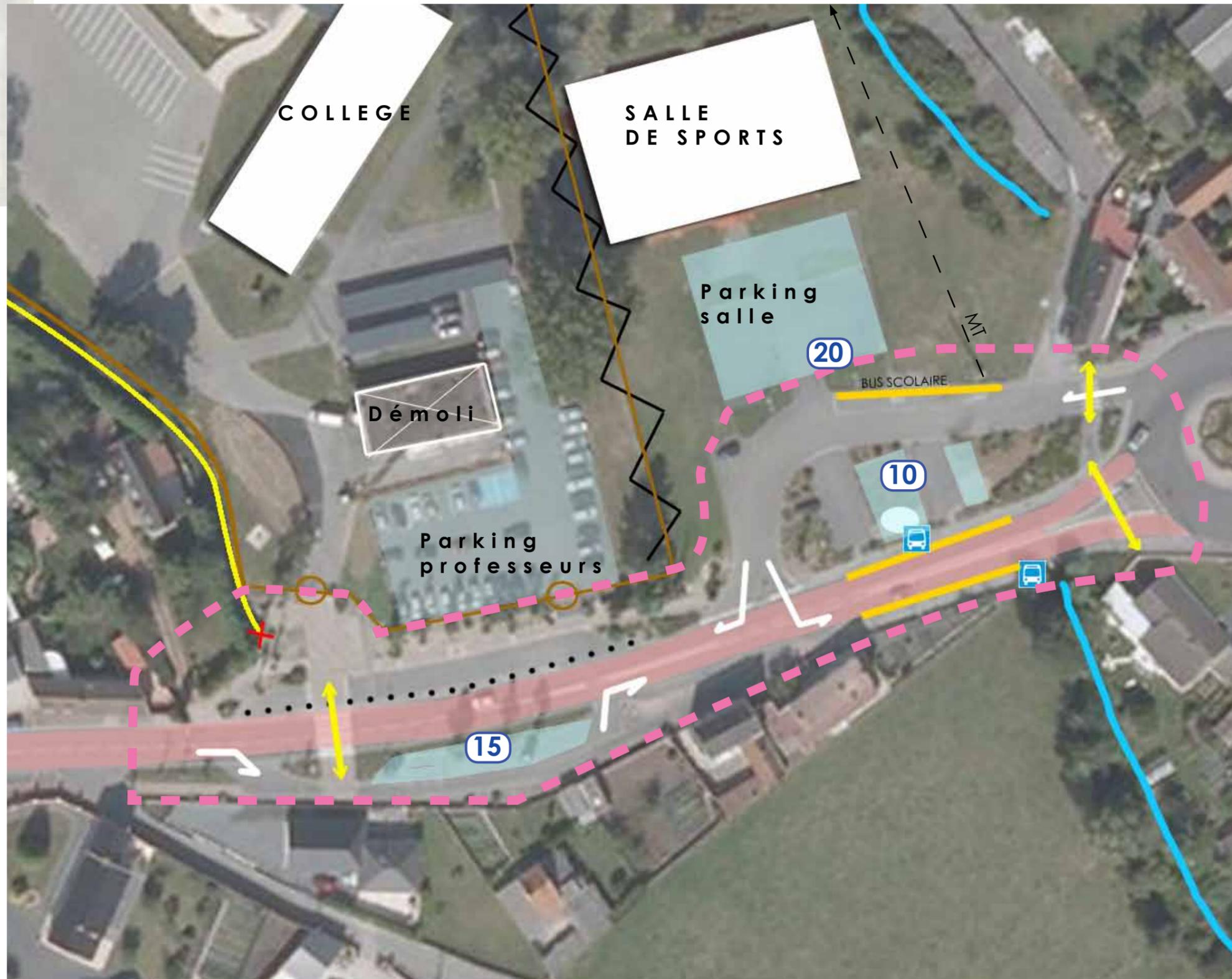
Venelle ouverte sur le paysage de bocage et de pâtures vers le Nord de la commune

# ENJEUX SUR SECTEUR DE L'ÉCOLE DU CENTRE : BOITE A OUTIL



# C : SECTEUR COLLEGE

## ZOOM SUR LE COLLÈGE : CIRCULATION ET FONCTIONNEMENT

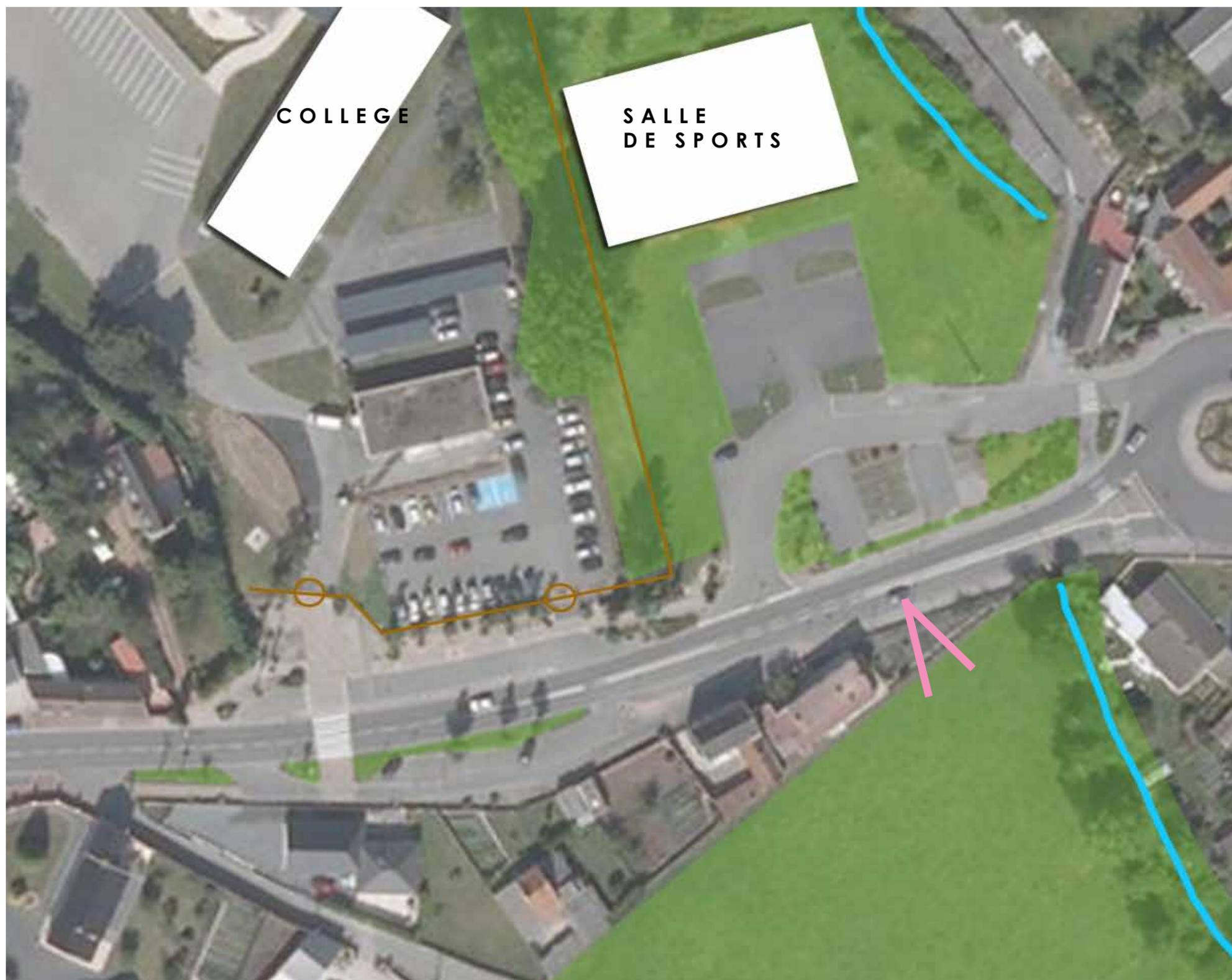


- ▶ Un espace stratégique d'entrée de ville regroupant plusieurs équipements sportifs et scolaires générant des problèmes d'encombrement et de sécurité notamment au niveau des sorties de bus et des déposes minutes
- ▶ Un espace public ne répondant pas aux attentes en matière de desserte scolaire : dépose minute, bus scolaire et ligne régulière, stationnement
- ▶ Une topographie contraignante pour l'accès au collège
- ▶ Un espace public généreux et végétalisé mais traité en délaissé

### État des lieux :

-  une façade d'équipements difficile à lire dans ses fonctionnements
-  Des stationnements nombreux mais saturés dans ce secteur. Quelles opportunités foncières ?
-  Des traversées dangereuses au regard du trafic sur la RD
  - un projet cyclable venant de Havelluy
-  Des talus gérant les problèmes de dénivelé
-  Les limites du collège sont peu qualitatives

# ZOOM SUR LE COLLÈGE : ANALYSE DE L'ESPACE PUBLIC



## État des lieux :

-  Ruisseau
-  Des espaces verts traités en délaissé mais aussi des contacts immédiats avec la nature et l'espace agricole
-  Une belle perspective sur la nature

## - Carences :

- Signalement du collège
- Fonctionnement du collège et de la salle des sports n'est pas compréhensible et peu qualitatif
- Important besoin en stationnement aux heures de pointe (lié au collège / aux manifestations sportives)
- Forts problèmes de topographie entre les deux entités

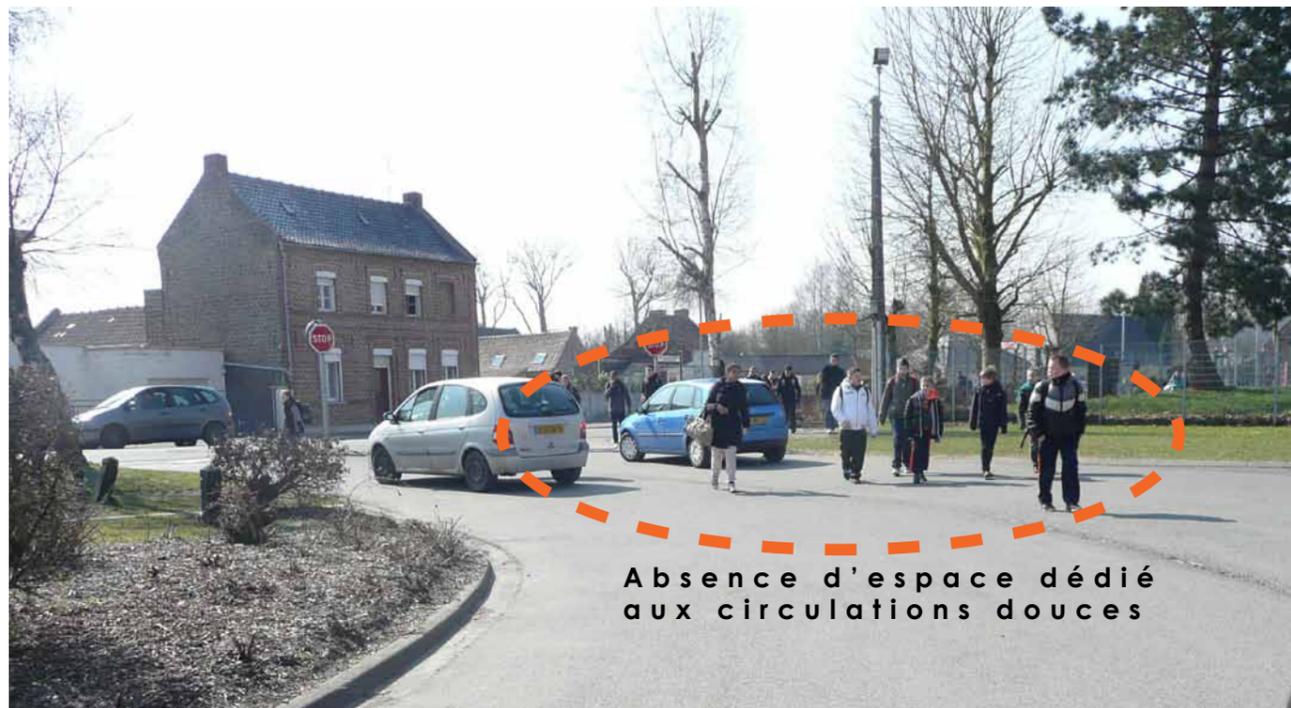
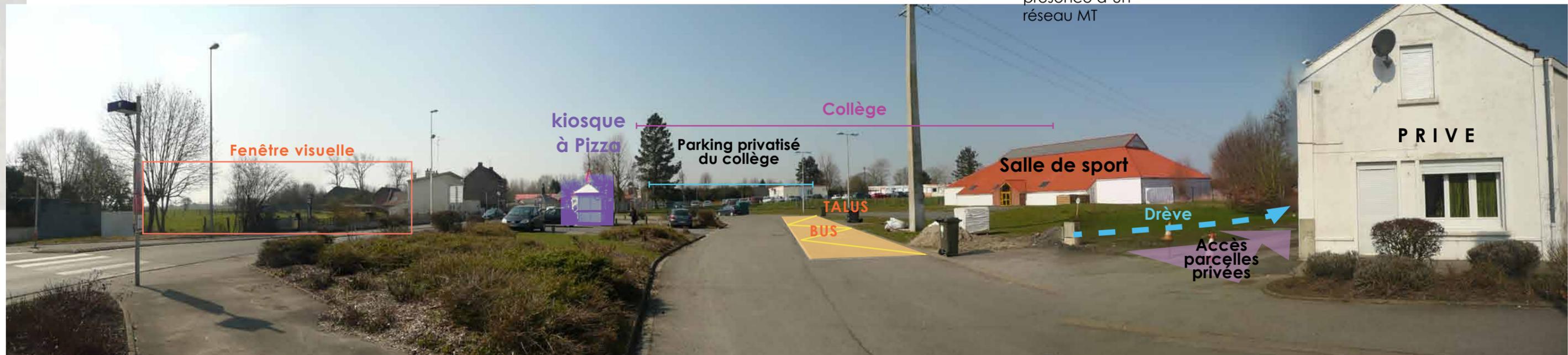
## - Potentiels :

- Requalification du collège et de son parvis permettant de retravailler l'entrée de ville
- Regroupement d'équipements dynamisant le secteur, mais peu accessible pour les déplacements doux et favorisant des fonctionnements automobiles confus.
- un patrimoine naturel de proximité et de bon rapport visuel vers l'espace agricole au Sud

## - Enjeux :

- Sécuriser et réorganiser les déplacements doux des lieux de déposes (bus, parents) vers l'entrée du collège (proposition d'un nouvel accès en réflexion, projet architecte Parent)
- Requalifier l'espace entre les équipements et la RD 13 en
- Gérer les besoins en stationnement en manière mutualisée

# ZOOM SUR LE COLLÈGE : ANALYSE DE L'ESPACE PUBLIC



Espace lâche et confus où les collégiens évoluent au milieu des automobiles (projet de modification de l'entrée du collège devrait résoudre cette problématique)



Venelle longeant la clôture du collège, actuellement condamnée : réponse à une problématique de vente de produits illicites

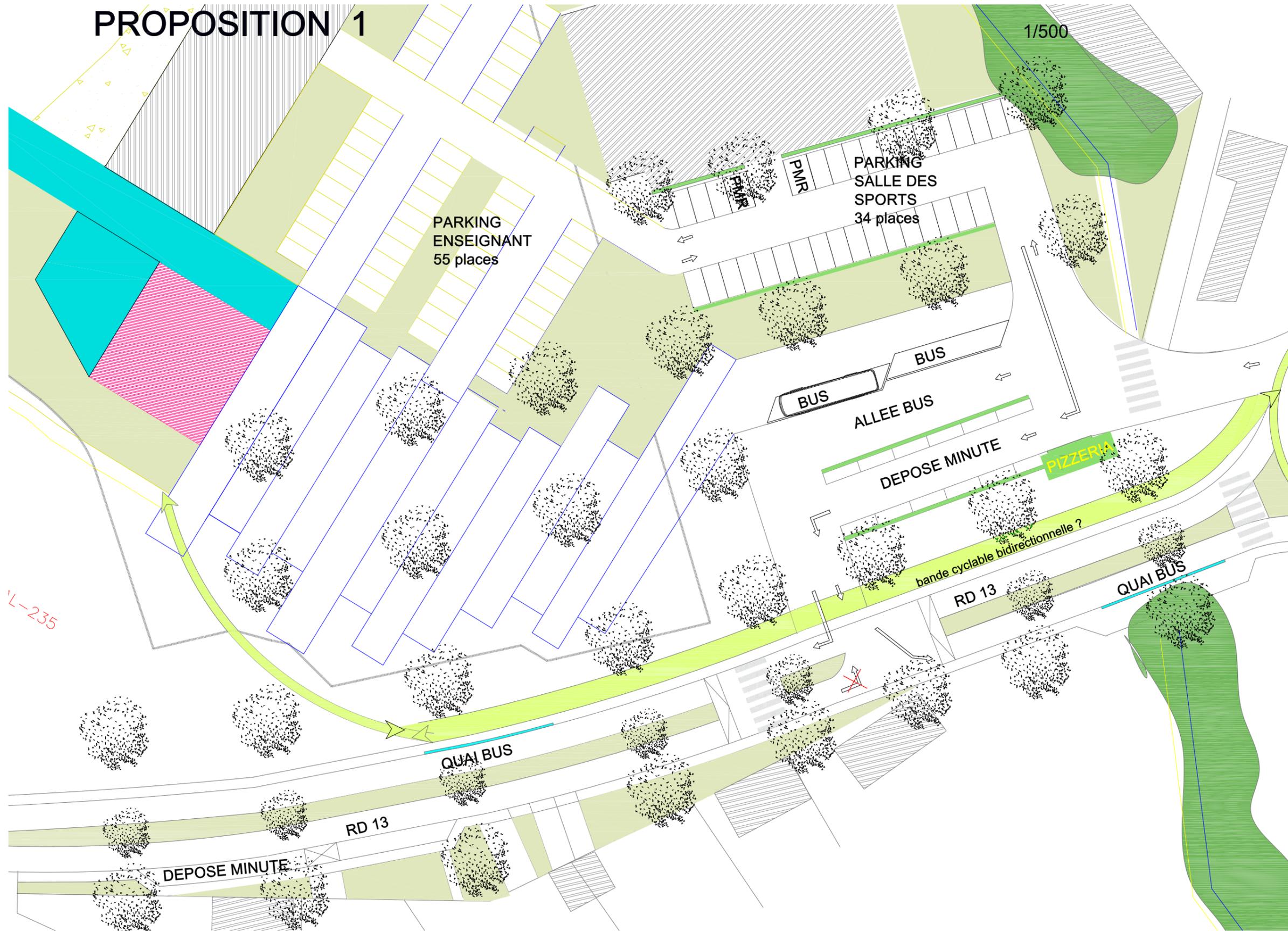


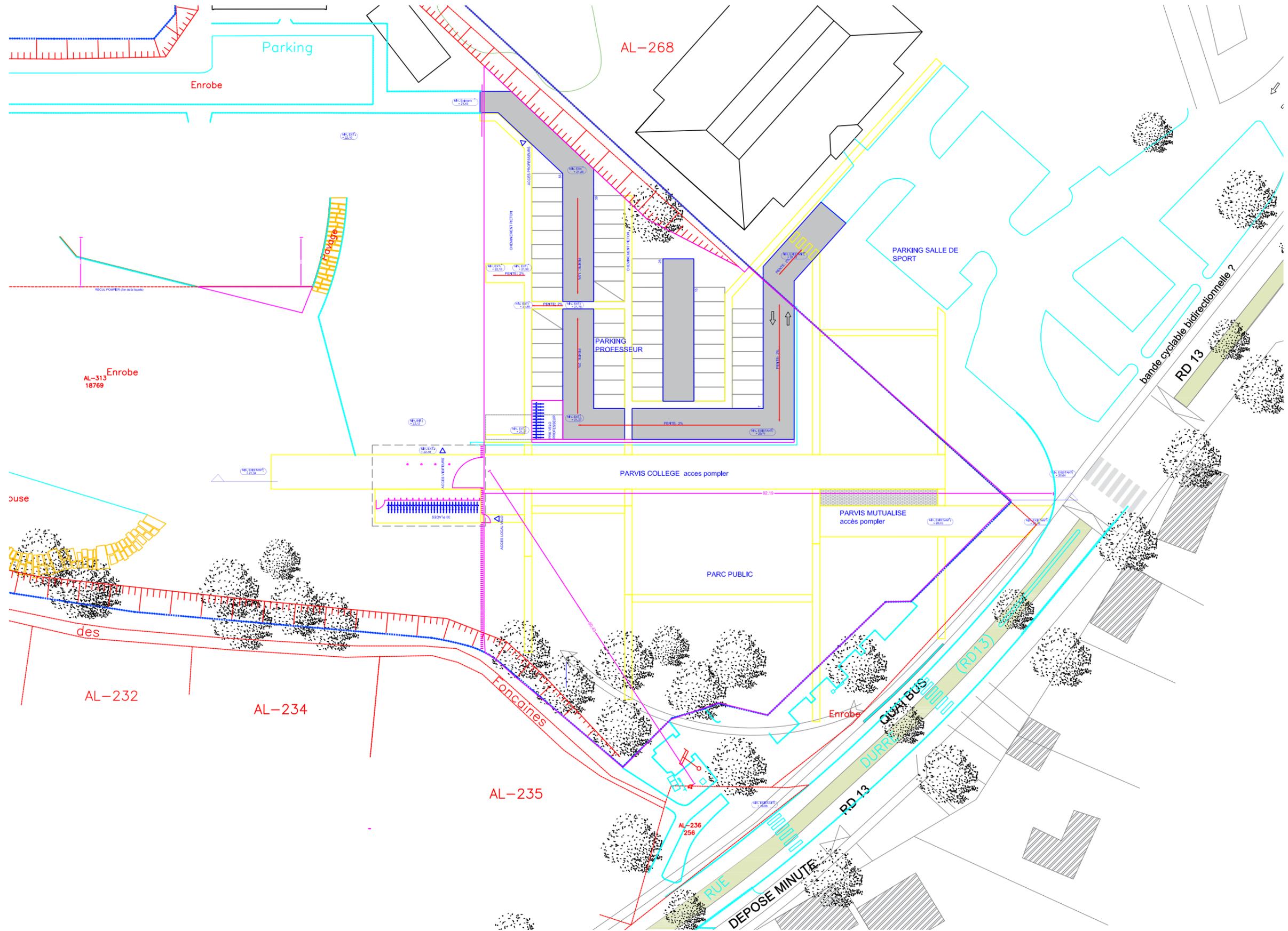
Absence de piste cyclable sur la RD 40 pour desservir le collège. Il sera intéressant d'étudier des itinéraires secondaires dissociés des voies au trafic important.

# ENJEUX SUR LE COLLÈGE : BOITE A OUTIL



# PROPOSITION 1







# ANALYSE SECTORIELLE : LE CENTRE : MAIRIE / ÉCOLE J. PRÉVERT

## Des liaisons douces peu sécurisées et en contact avec la voiture



Un noeud routier en coeur urbain rendant difficile les liens doux



Des liaisons douces déconnectées des voies routières (venelle, sentier)



Des liaisons douces existant mais mal organisés



Des points de contact avec le maillage viaire

## Des fonctionnements liés au réseau viaire : un engorgement du tissu viaire et du stationnement



Du stationnement latéral saturé aux heures de pointe



Des poches de stationnement effaçant les fonctions et la structure de l'espace urbain : espace confus



Des espaces aux limites floues par manque d'éléments structurants

## Des espaces végétalisés en proche périphérie, mais ne pénétrant pas l'espace urbain



Un patrimoine arboré (verger) devant être maintenu (patrimoine commun)



Un espace vert communaux sous valorisé

## Les pôles de vie et d'attractivité



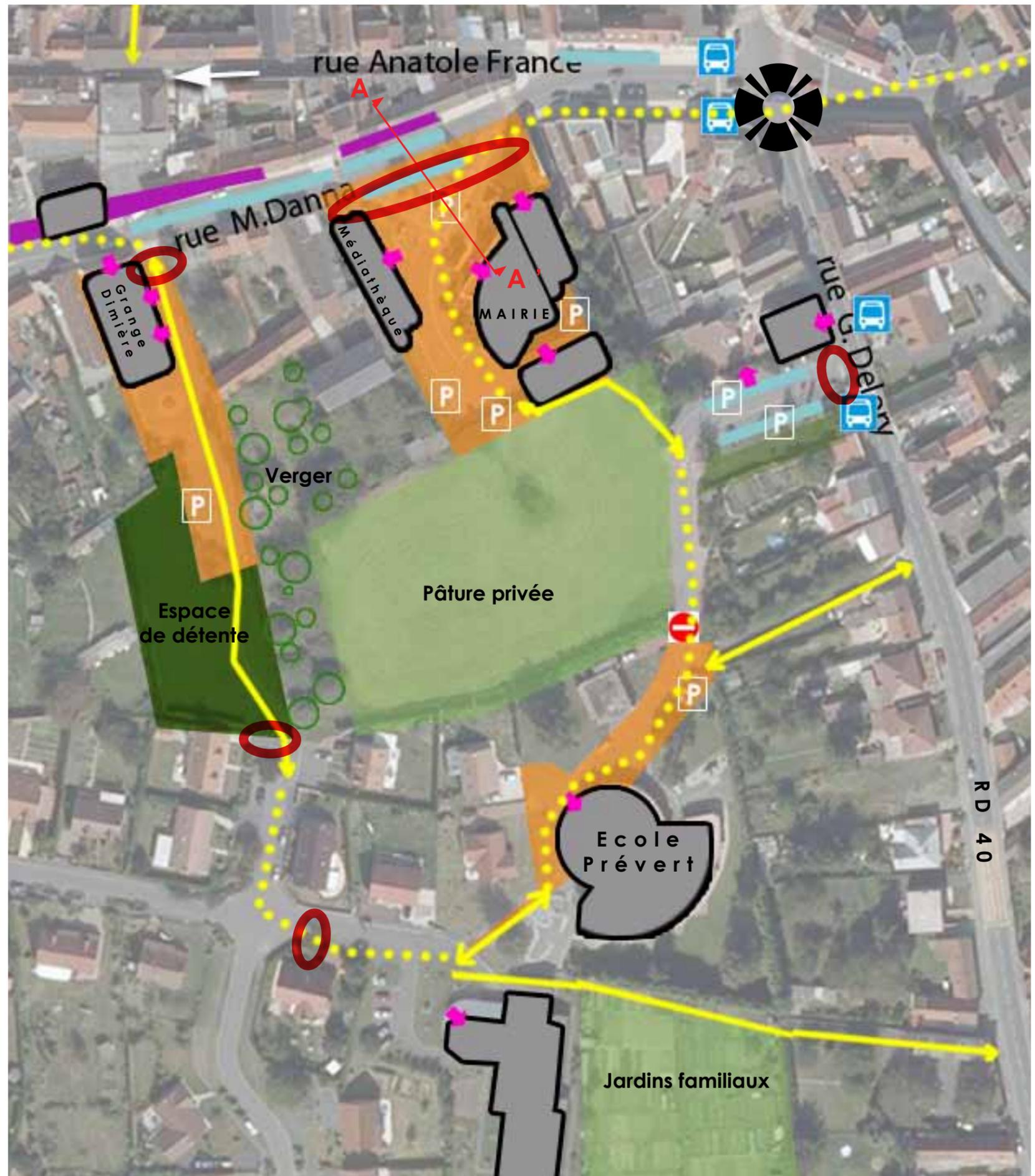
Des équipements publics concentrés mais peu accessibles



Des commerces dynamisant le centre



Arrêt de bus (SITURV)



# SECTEUR DU CENTRE : CIRCULATION ET FONCTIONNEMENT



- ▶ Un espace riche d'équipements dont une partie est intériorisée en coeur d'îlot : une opportunité, mais également une contrainte d'accessibilité
- ▶ Une poche verte au coeur de la commune :
  - une opportunité par rapport au sentiment de ruralité
  - une contrainte liée à la non-maitrise du foncier
- ▶ Un coeur de ville sans réelle place publique
- ▶ Des liaisons douces présentes mais sous valorisées et non organisées

## État des lieux :

-  Des stationnements nombreux mais saturés dans ce secteur. Quelles opportunités foncières ?
-  Des liaisons douces présentes mais sous valorisées
-  Des espaces généreux mais mal organisés
-  Des accès aux équipements contraints par une topographie variable

# SECTEUR DU CENTRE : ANALYSE DE L'ESPACE PUBLIC

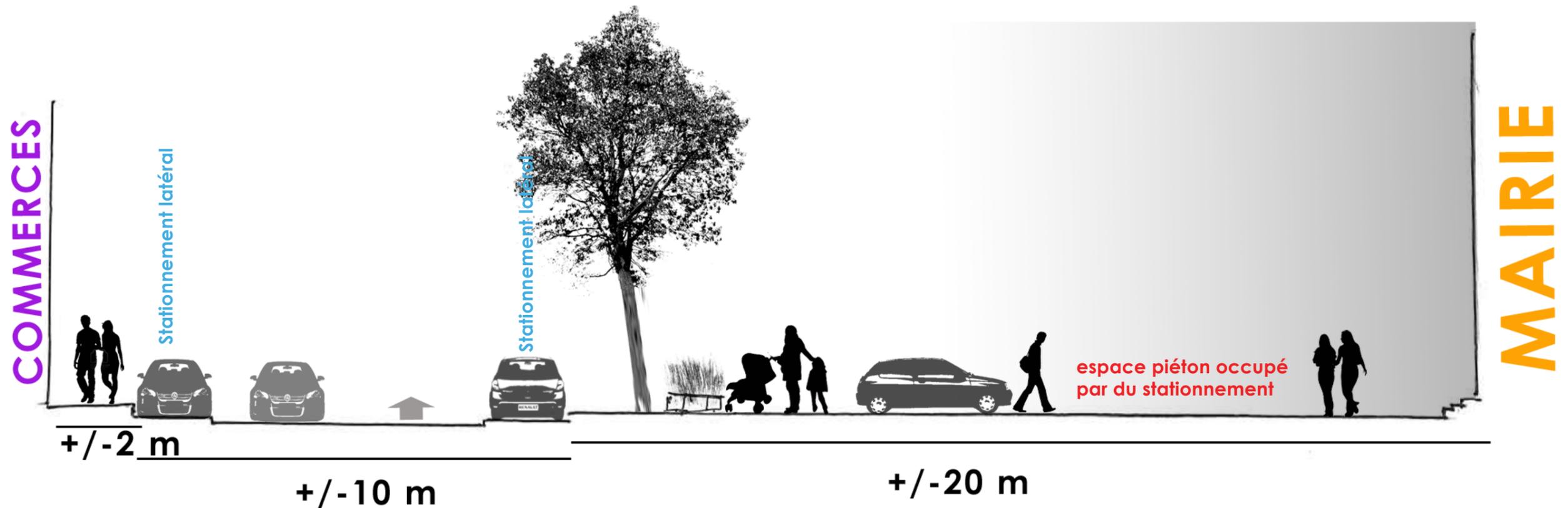


## SECTEUR DU CENTRE : ANALYSE DE L'ESPACE PUBLIC



Parvis de la mairie offrant une respiration dans la traversée de la commune Est-Ouest mais dominée par la voiture et le stationnement aléatoire. Espace à valoriser, où le piéton doit retrouver sa place.

### Coupe AA' sur la relation entre le parvis de la mairie et la rue commerçante Marcel Danna



## SECTEUR DU CENTRE : ANALYSE DE L'ESPACE PUBLIC

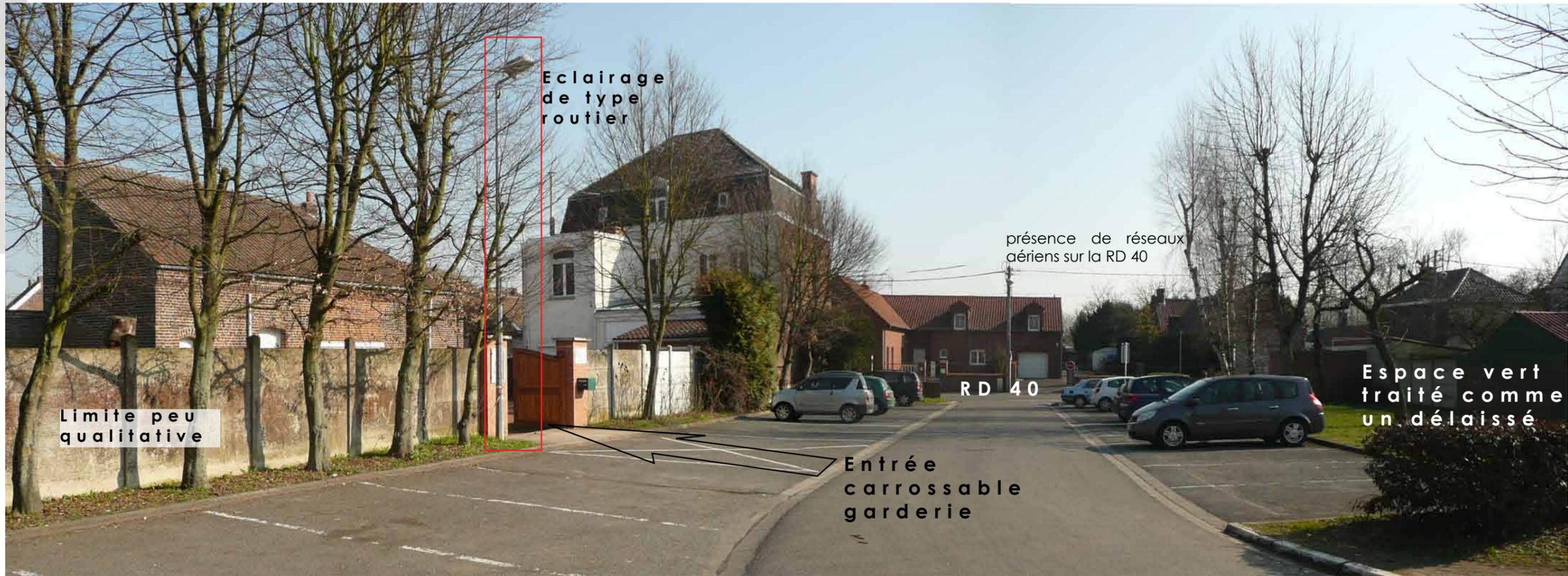


La place de la mairie et les accès contraints par la topographie (rampe PMR + escaliers)

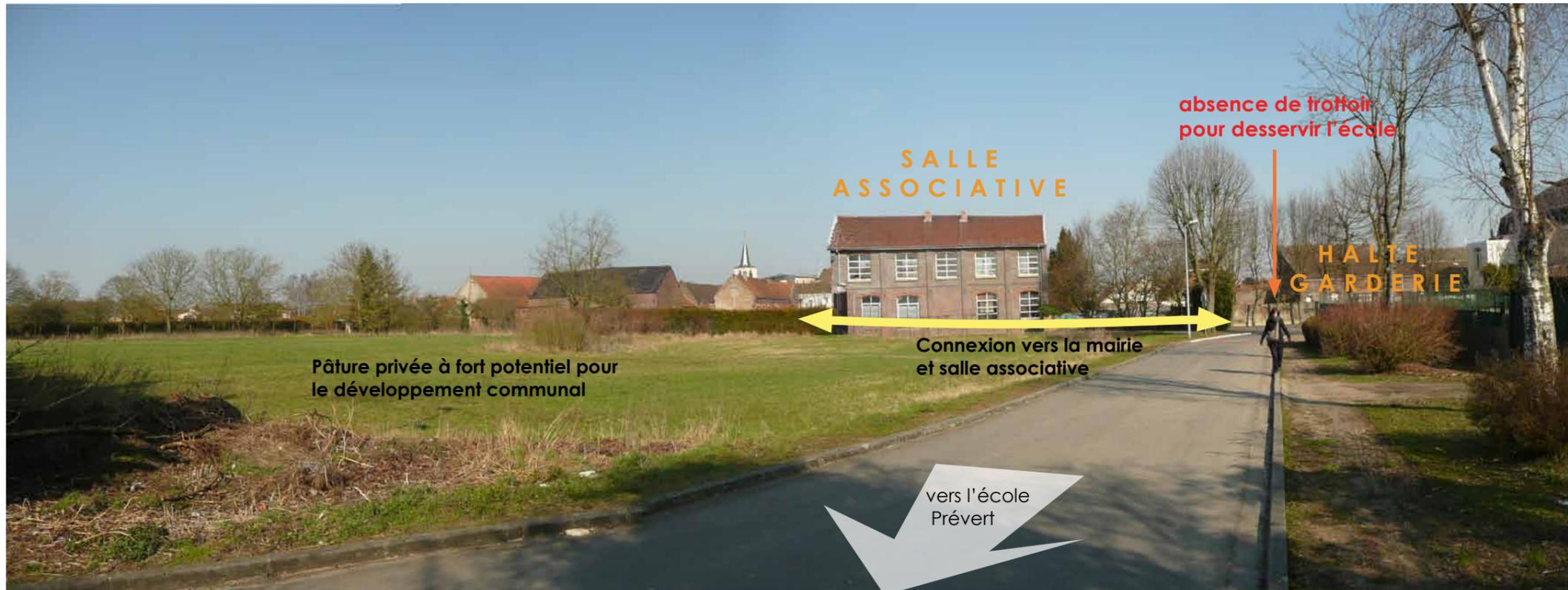


Lien piéton qui se faufile à l'arrière de la salle associative : pas d'éclairage mais reste confortable en journée

# SECTEUR DU CENTRE : ANALYSE DE L'ESPACE PUBLIC

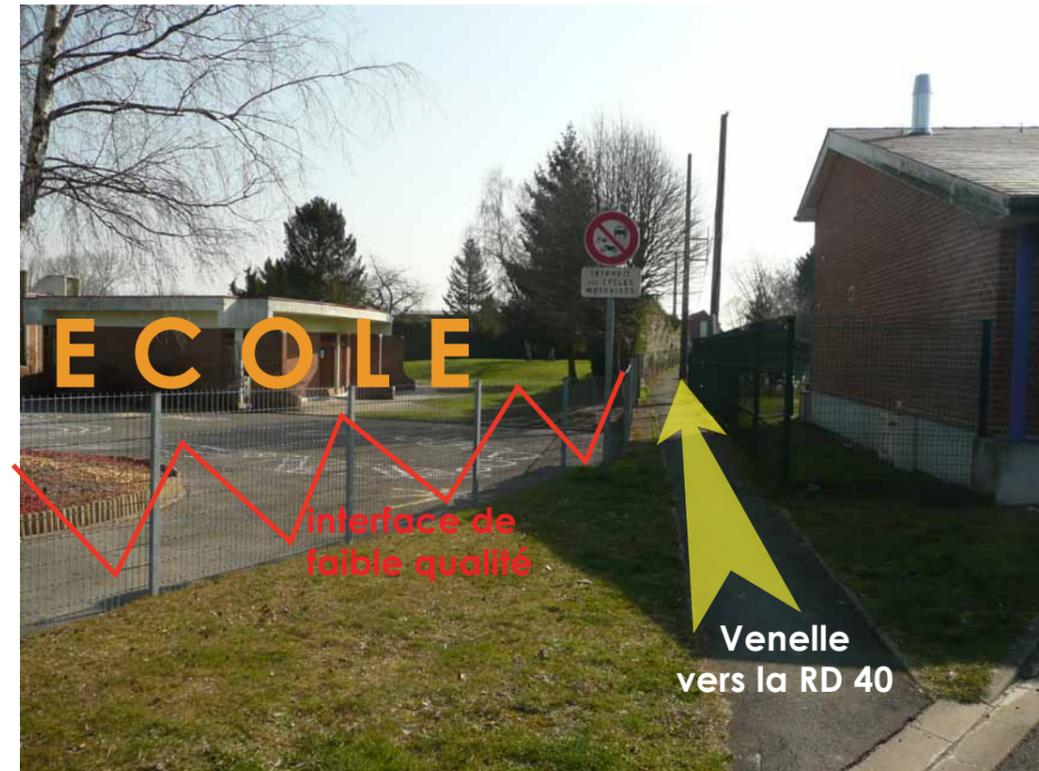


voirie +/- 6m



Rue desservant l'école Prévert : non accessible aux automobiles, sauf riverains

## Abords de l'école Prévert



Absence d'organisation : voiture ventouse stationnée dans l'espace vert n'ayant pas de fonction. Le piéton est renvoyé sur les voies sans issue desservant l'école J Prévert et quelques maisons. Interfaces de l'école et des espaces privés peu qualitatifs, étant limitées à une clôture type grillage.

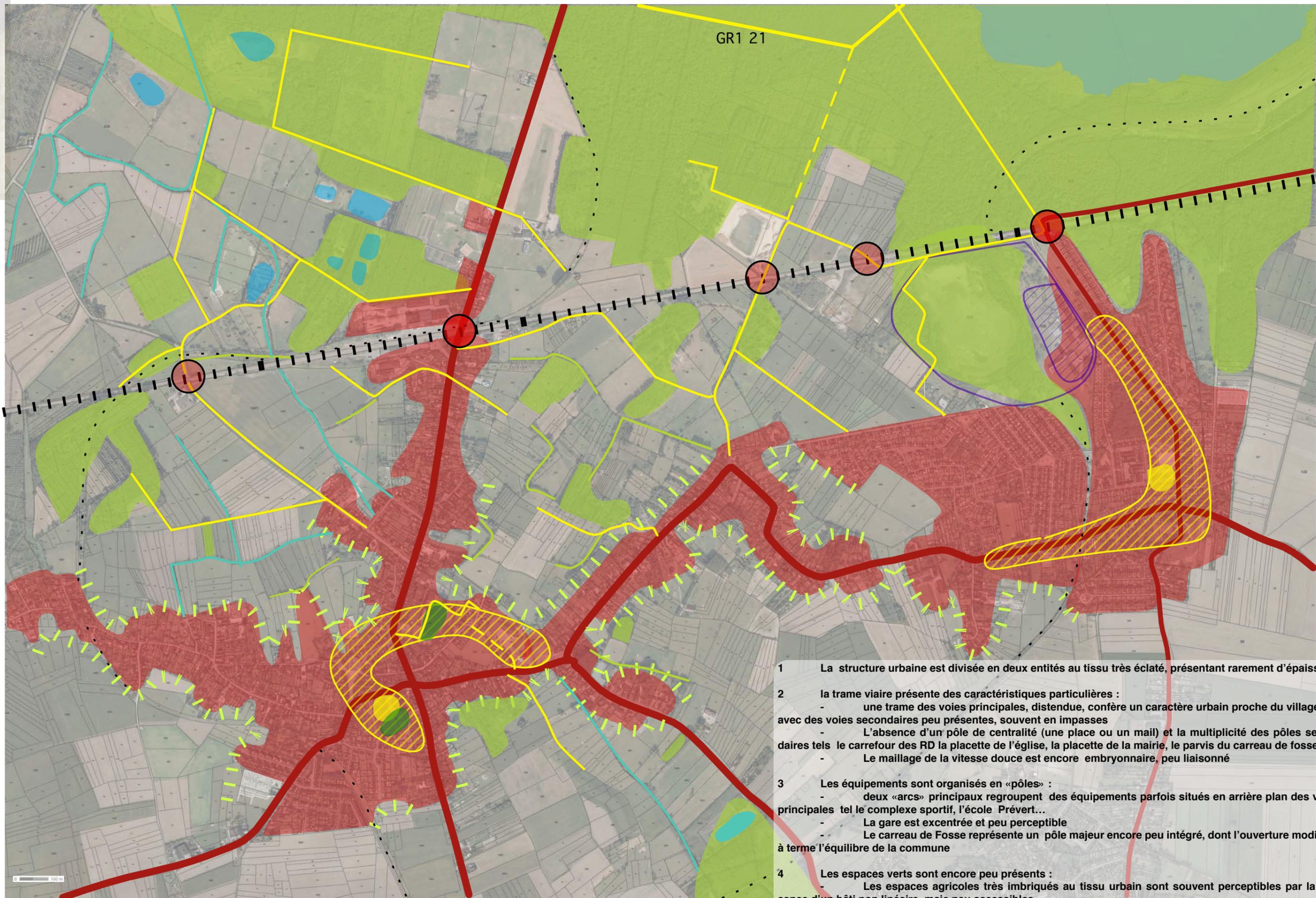
Venelle connectée à la RD 40 mais sous valorisée. Elle dessert des jardins familiaux à l'arrière de la maison de retraite





## SYNTHÈSE DE L'ANALYSE À L'ÉCHELLE COMMUNALE

# SYNTHÈSE DE L'ANALYSE À L'ÉCHELLE COMMUNALE

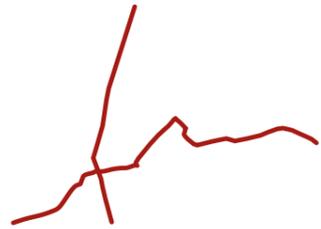


- 1 La structure urbaine est divisée en deux entités au tissu très éclaté, présentant rarement d'épaisseur
- 2 la trame viaire présente des caractéristiques particulières :
  - une trame des voies principales, distendue, confère un caractère urbain proche du village-rue avec des voies secondaires peu présentes, souvent en impasses
  - L'absence d'un pôle de centralité (une place ou un mail) et la multiplicité des pôles secondaires tels le carrefour des RD la placette de l'église, la placette de la mairie, le parvis du carreau de fosse.....
  - Le maillage de la vitesse douce est encore embryonnaire, peu liaisonné
- 3 Les équipements sont organisés en «pôles» :
  - deux «arcs» principaux regroupent des équipements parfois situés en arrière plan des voies principales tel le complexe sportif, l'école Prévert...
  - La gare est excentrée et peu perceptible
  - Le carreau de Fosse représente un pôle majeur encore peu intégré, dont l'ouverture modifiera à terme l'équilibre de la commune
- 4 Les espaces verts sont encore peu présents :
  - Les espaces agricoles très imbriqués au tissu urbain sont souvent perceptibles par la présence d'un bâti non linéaire, mais peu accessibles
  - L'accès à la forêt est limité par la présence de la voie ferrée
  - Les espaces verts communaux sont peu aménagés

# SYNTHÈSE DE L'ANALYSE À L'ÉCHELLE COMMUNALE



1 La structure urbaine est divisée en deux entités au tissu très éclaté, présentant rarement d'épaisseur



2 la trame viaire présente des caractéristiques particulières :

- une trame des voies principales, distendue, confère un caractère urbain proche du village-rue avec des voies secondaires peu présentes, souvent en impasses
- L'absence d'un pôle de centralité (une place ou un mail) et la multiplicité des pôles secondaires tels le carrefour des RD la placette de l'église, la placette de la mairie, le parvis du carreau de fosse.....
- Le maillage de la vitesse douce est encore embryonnaire, peu liaisonné



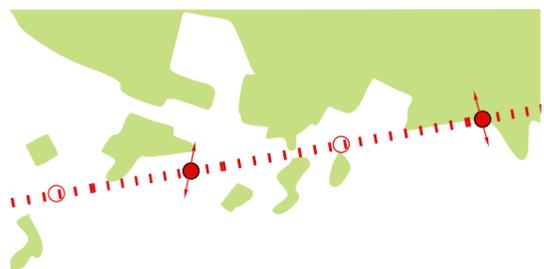
3 Les équipements sont organisés en «pôles» :

- deux «arcs» principaux regroupent des équipements parfois situés en arrière plan des voies principales tel le complexe sportif, l'école Prévert...
- La gare est excentrée et peu perceptible
- Le carreau de Fosse représente un pôle majeur encore peu intégré, dont l'ouverture modifiera à terme l'équilibre de la commune

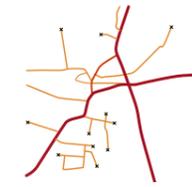
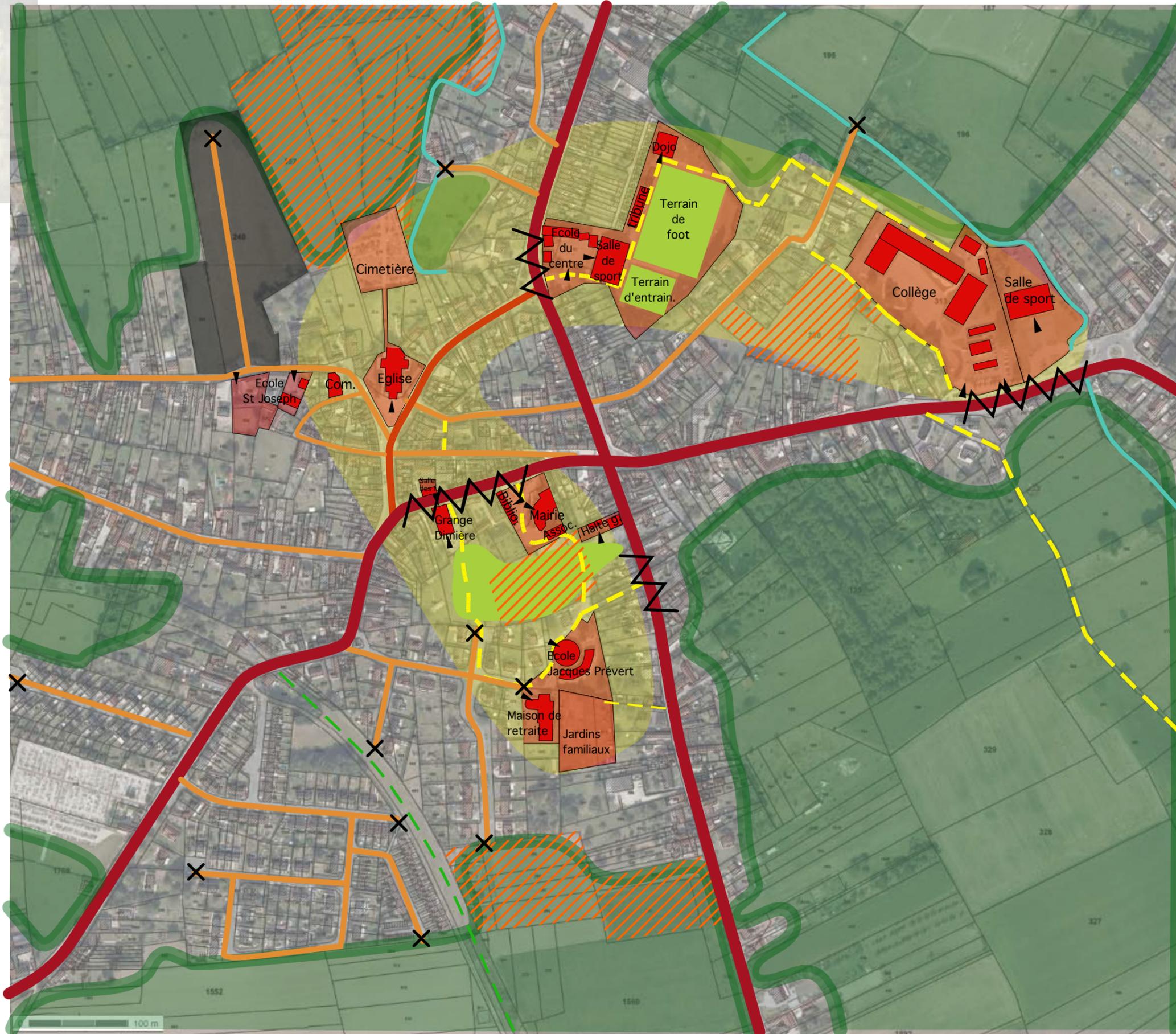


4 Les espaces verts sont encore peu présents :

- Les espaces agricoles très imbriqués au tissu urbain sont souvent perceptibles par la présence d'un bâti non linéaire, mais peu accessibles
- L'accès à la forêt est limité par la présence de la voie ferrée
- Les espaces verts communaux sont peu aménagés



# SYNTHÈSE DE L'ANALYSE À L'ÉCHELLE DU CENTRE DE WALLERS



1 Une structure viaire marquée par une hiérarchie brutale entre les voies structurantes et les voies secondaires.

\*Les RD regroupent l'essentiel des circulations

\*La rue Barbusse présente un caractère unique de voirie de liaison urbaine

\*Les autres voies sont très secondaires ou en impasses



2 Les voies de la vitesse douces sont encore embryonnaires et peu connectées



3 L'implantation des équipements suit un «arc» qui rencontre les voies structurantes en quatre «portes» qui restent à valoriser

\*Leur accès se fait par les voies structurantes avec peu de stationnements affectés

\*Aucun ne marque réellement une centralité et ne marque le territoire



4 Les nouveaux secteurs d'habitat viennent renforcer la présence de l'arc



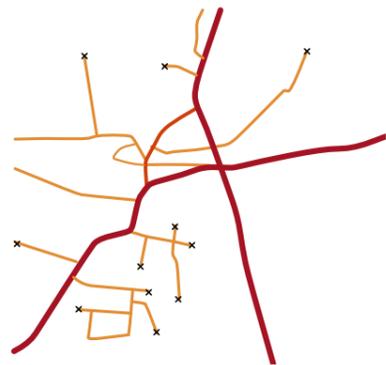
5 Les espaces verts sont peu disponibles pour l'ouverture au public :

\*le complexe sportif reste un lieu de passage

\*l'espace derrière la mairie est encore indéterminé

\*la voie ferrée est relativement inexploitée

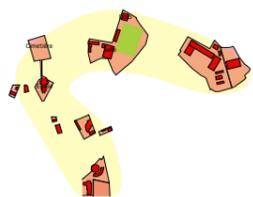
# SYNTHÈSE DE L'ANALYSE À L'ÉCHELLE DU CENTRE DE WALLERS



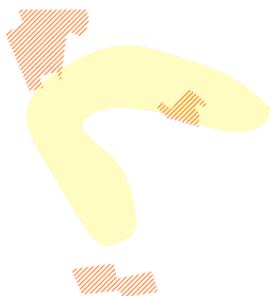
- 1 Une structure viaire marquée par une hiérarchie brutale entre les voies structurantes et les voies secondaires.
  - \* Les RD regroupent l'essentiel des circulations
  - \* La rue Barbusse présente un caractère unique de voirie de liaison urbaine
  - \* Les autres voies sont très secondaires ou en impasses



- 2 Les voies de la vitesse douce sont encore embryonnaires et peu connectées



- 3 L'implantation des équipements suit un «arc» qui rencontre les voies structurantes en quatre «portes» qui restent à valoriser.
  - \* leur accès se fait par les voies structurantes avec peu de stationnements affectés
  - \* Aucun ne marque réellement une centralité et ne marque le territoire

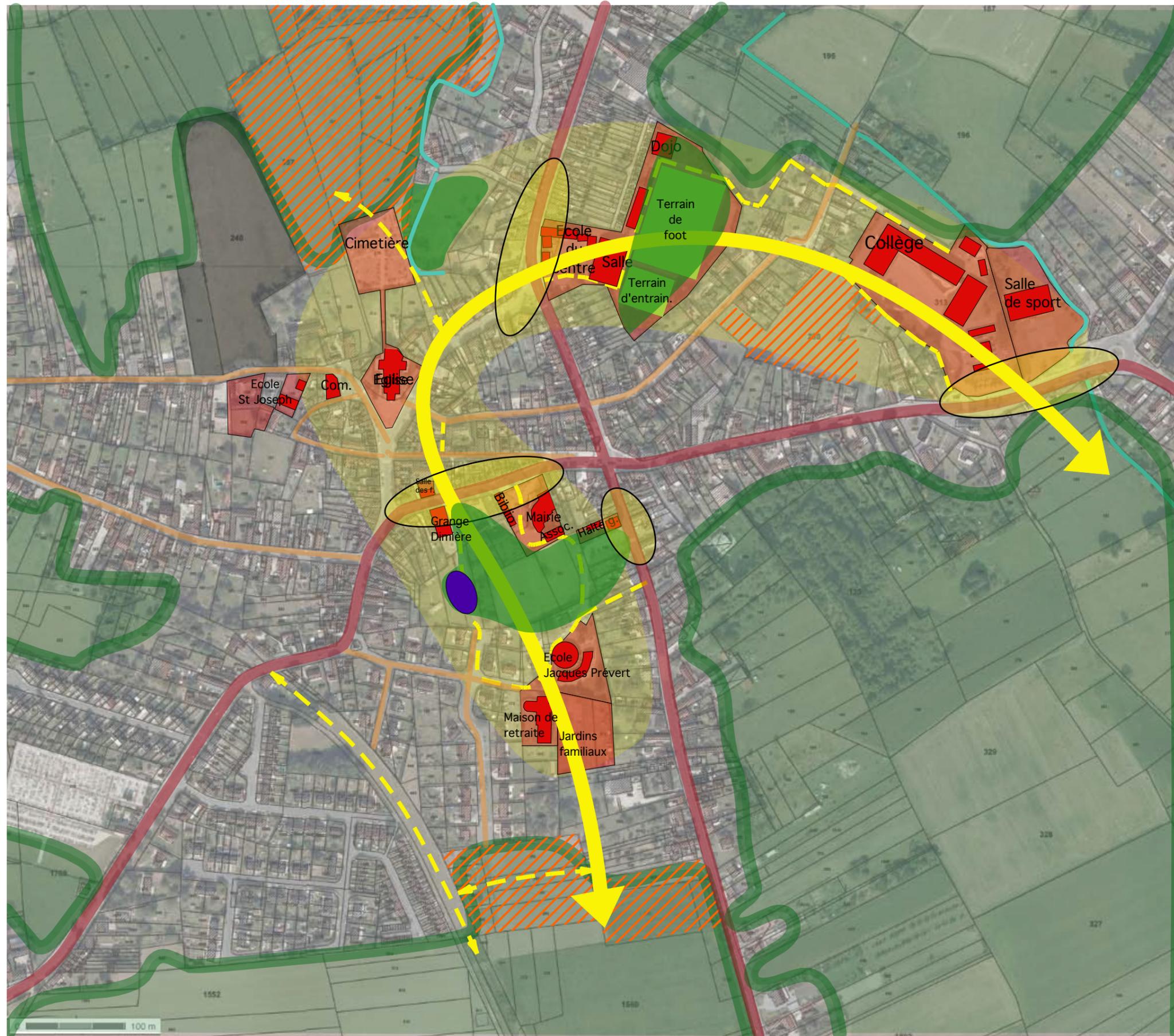


- 4 Les nouveaux secteurs d'habitat viennent renforcer la présence de l'arc



- 5 Les espaces verts sont peu disponibles pour l'ouverture au public :
  - \* le complexe sportif reste un lieu de passage
  - \* l'espace derrière la mairie est encore indéterminé
  - \* la voie ferrée est relativement inexploitée

## IV. SYNTHÈSE DES ENJEUX POUR UN SCHÉMA DIRECTEUR



**ENJEU : AFFIRMER UNE NOUVELLE CENTRALITE PAR TROIS ACTIONS FORTES :**

- \* Créer un axe de la vitesse douce qui accompagne l'arc des équipements et l'ouvre à la commune
- \* Valoriser les espaces verts existants et leur donner sens dans la trame urbaine
- \* Structurer l'implantation et l'accessibilité des équipements en relation avec les cheminements de la vitesse douce

**\* Créer un axe de la vitesse douce qui accompagne l'arc des équipements et l'ouvre à la commune**

- Restructurer les cheminements doux existants
- Compléter et étendre le réseau, Connecter les nouveaux quartiers, Trouver un langage commun à ce réseau, éclairage, mobilier, sols, etc ...
- Sécuriser les rencontres avec le réseau automobile.

**\* Valoriser les espaces verts existants et leur donner sens dans la trame urbaine**

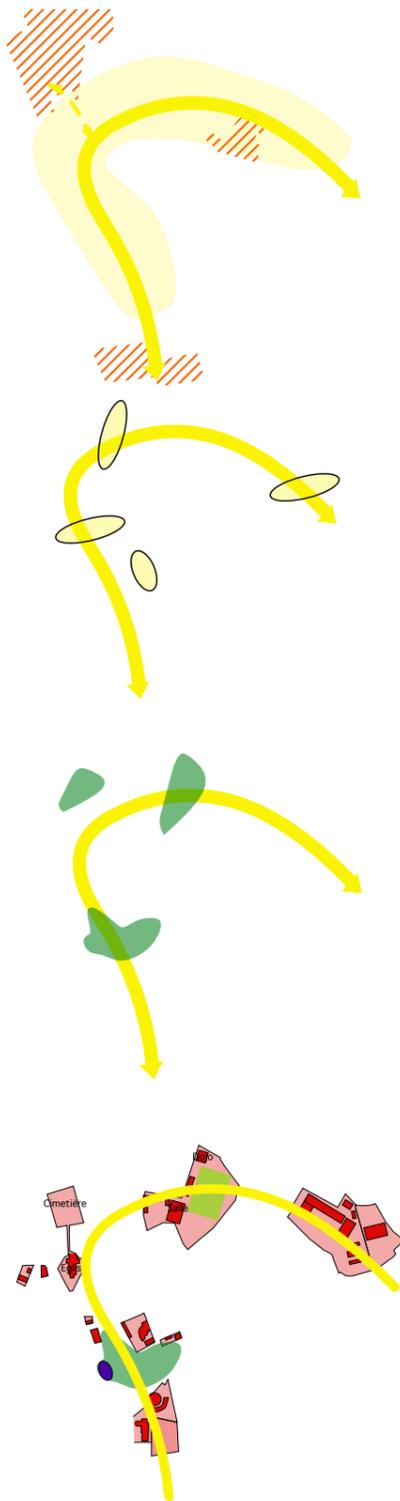
- Créer une centralité autour des espaces verts entre la mairie et l'école
- valoriser la dimension ludique et passage doux au niveau du site sportif
- Ouvrir vers les espaces de détente hors centre ville : les étangs, l'ancienne voie ferrée.

**\* Structurer l'implantation et l'accessibilité des équipements en relation avec les cheminements de la vitesse douce**

- Positionner et connecter les équipements sur le trajet des circulations douces
- Restructurer le stationnement
- Tirer parti de l'axe de la vitesse douce pour implanter la restauration scolaire

**ENJEU : AFFIRMER UNE NOUVELLE CENTRALITE PAR TROIS ACTIONS FORTES :**

- \* Créer un axe de la vitesse douce qui accompagne l'arc des équipements et l'ouvre à la commune
- \* Valoriser les espaces verts existants et leur donner sens dans la trame urbaine
- \* Structurer l'implantation et l'accessibilité des équipements en relation avec les cheminements de la vitesse douce



**\* Créer un axe de la vitesse douce qui accompagne l'arc des équipements et l'ouvre à la commune**

- Restructurer les cheminements doux existants
- Compléter et étendre le réseau, Connecter les nouveaux quartiers, Trouver un langage commun à ce réseau, éclairage, mobilier, sols, etc ...
- Sécuriser les rencontres avec le réseau automobile.

**\* Valoriser les espaces verts existants et leur donner sens dans la trame urbaine**

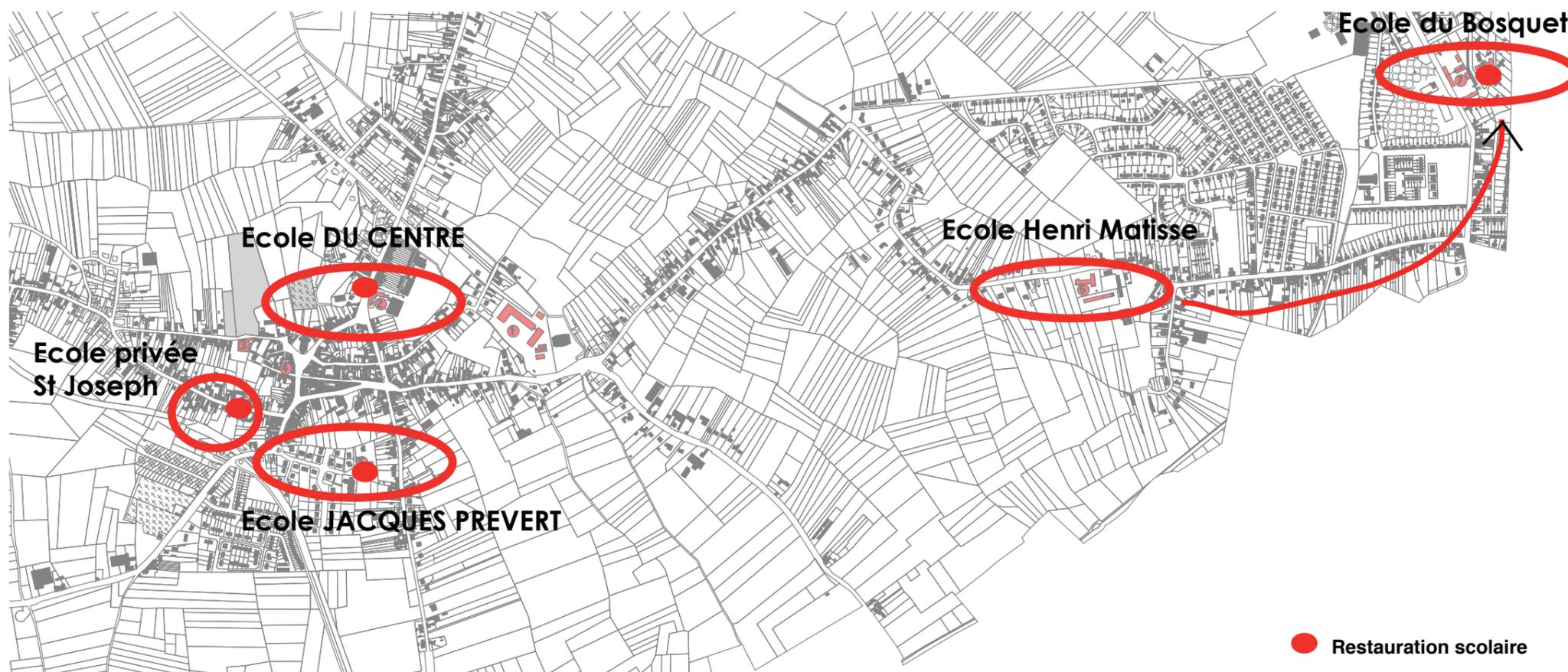
- Créer une centralité autour des espaces verts entre la mairie et l'école
- valoriser la dimension ludique et passage doux au niveau du site sportif
- Ouvrir vers les espaces de détente hors centre ville : les étangs, l'ancienne voie ferrée.

**\* Structurer l'implantation et l'accessibilité des équipements en relation avec les cheminements de la vitesse douce**

- Positionner et connecter les équipements sur le trajet des circulations douces
- Restructurer le stationnement
- Tirer parti de l'axe de la vitesse douce pour implanter la restauration scolaire

## V- LA RESTAURATION SCOLAIRE

## La restauration scolaire / Problématiques / Enjeux



École primaire du centre



École maternelle Jacques Prévert

La commune de Wallers-Arenberg compte 4 écoles publiques : L'école primaire du centre, l'école maternelle Jacques Prévert, L'école maternelle Henri Matisse, et l'école maternelle et primaire du Bosquet.

Dans le hameau d'Arenberg 2 écoles ont fusionnées : l'école Henri Matisse et l'école du Bosquet. Elles se sont regroupées dans l'école du Bosquet.

La problématique de la saturation des écoles va s'accroître de part cette fusion, mais également de part la construction de nouveaux secteurs d'habitations dans la commune. Pour Wallers le problème se pose à la fois pour l'école maternelle Jacques Prévert et pour l'école primaire du centre.

La création de classes est nécessaire et envisageable mais en empiétant sur l'espace dédié à la restauration scolaire.

Il est donc nécessaire de construire un nouvel équipement pouvant accueillir les élèves des différentes écoles et également des centres aérés pendant les vacances scolaires.



École maternelle et primaire Bosquet



École maternelle Henri Matisse

## La restauration scolaire / Situation actuelle

(Éléments Fournis par Mme RUNCO , responsable des école à Wallers)

### École primaire du centre

Nombre de classes : 6  
Nombre d'élèves : 250  
Rationnaires : 80  
Localisation de la restauration : Du CP au CM1 : Salle dans l'ancienne école, 60 rationnaires,  
CM : repas pris au collège  
Accessibilité PMR : Non  
Fonctionnement : Liaison chaude assurée par Deprez à Lourches.



### École maternelle Prévert

Nombre de classes : 4  
Nombre d'élèves : 118  
Rationnaires : 30 à 40  
Localisation de la restauration : Dans une salle de classe  
Accessibilité PMR : partielle  
Fonctionnement : Liaison chaude assurée par Deprez à Lourches.  
3 Personnes chargées du nettoyage



### Centres aérés

Nombre d'usagers : 260  
Rationnaires : de 200 à 260, variable selon les sorties  
Localisation de la restauration : 160 rationnaires ( les grands) dans la grange Dimière  
100 rationnaires (les Petits) Dans l'école du centre  
Accessibilité PMR : partielle  
Fonctionnement : Liaison chaude assurée par Deprez à Lourches.  
4 Personnes chargées du nettoyage



## La restauration scolaire / Les types de restauration et impact sur le bâtiment

### La préparation

#### La préparation sur place

Les repas sont préparés et la vaisselle gérée sur place.

- Cuisine importante

#### La liaison froide

Les repas sont apportés préparés et froids depuis un office central et la vaisselle est gérée sur place.

- Réduction de la cuisine de par rapport à une cuisine conventionnelle

#### La liaison chaude

Les repas sont apportés préparés et chaud depuis un office central et la vaisselle est gérée sur place. C'est l'option retenue par la commune actuellement

- Réduction de la cuisine importante par rapport à une cuisine conventionnelle

### Le service

#### Le service à Table

Les repas sont servis lorsque les élèves sont assis. Faible rotation car allonge la durée des repas, nécessite une salle importante ainsi qu'une zone de stockage pour des chariots de transports.

#### Le self

Les élèves se servent sur une ligne de self, rotation plus importante en salle. La salle est plus petite pour des repas plus courts. Une ligne de self traditionnelle consomme peu d'espace. Les nouveaux modes de service par îlots sont consommateurs d'espace.

#### Le service unique

Nécessite une grande salle, Système peu adapté en milieu scolaire : Bruits et chahuts.

#### Le service multiple

Salle moins importante, ambiance plus conviviale.



## La restauration scolaire / Première approche des dimensionnements

	<b>260 Repas 1 service 260 places assises</b>	<b>260 Repas 2 services 130 places assises</b>	<b>130 repas 1 service 130 places assises</b>	<b>130 Repas 2 services 65 places assises</b>
	Préparation sur place	Préparation sur place	Préparation sur place	Préparation sur place
Salle de Restauration	320,0	180,0	180,0	100,0
Locaux personnel	40,0	40,0	30,0	30,0
Cuisine / laverie	170,0	140,0	140,0	120,0
Sanitaires	30,0	20,0	30,0	20,0
Accueil / Divers / Technique/ circulation	90,0	70,0	70,0	50,0
<b>Total surface</b>	<b>650,0</b>	<b>450,0</b>	<b>450,0</b>	<b>320,0</b>
	liaison froide / chaude	liaison froide / chaude	liaison froide / chaude	liaison froide / chaude
Salle de Restauration	320,0	180,0	180,0	100,0
Locaux personnel	20,0	20,0	15,0	15,0
Cuisine	130,0	140,0	140,0	120,0
Sanitaires	30,0	20,0	30,0	20,0
Accueil / Divers / Technique/ circulation	70,0	50,0	50,0	30,0
<b>Total surface</b>	<b>570,0</b>	<b>410,0</b>	<b>415,0</b>	<b>285,0</b>

### Déplacement des utilisateurs

---

- Favoriser les restaurations hors site scolaire pour créer une rupture dans la journée de l'élève et éviter l'association restauration / école.  
Critère d'autant plus important si la restauration est utilisée pour les centres aérés.
- Maternelles : limiter au maximum les déplacements en dehors de l'école, pas de traversées de routes
- Primaires : déplacement hors école sur de courts trajets, sécuriser et limiter les traversées de chaussées, privilégier les sites propres.
- Centre aérés : accès par autocars, 26 rationnaires représentent 5 à 6 autocars. Favoriser un stationnement en site protégé et un trajet sécurisé

### Nuisances vis à vis des tiers :

---

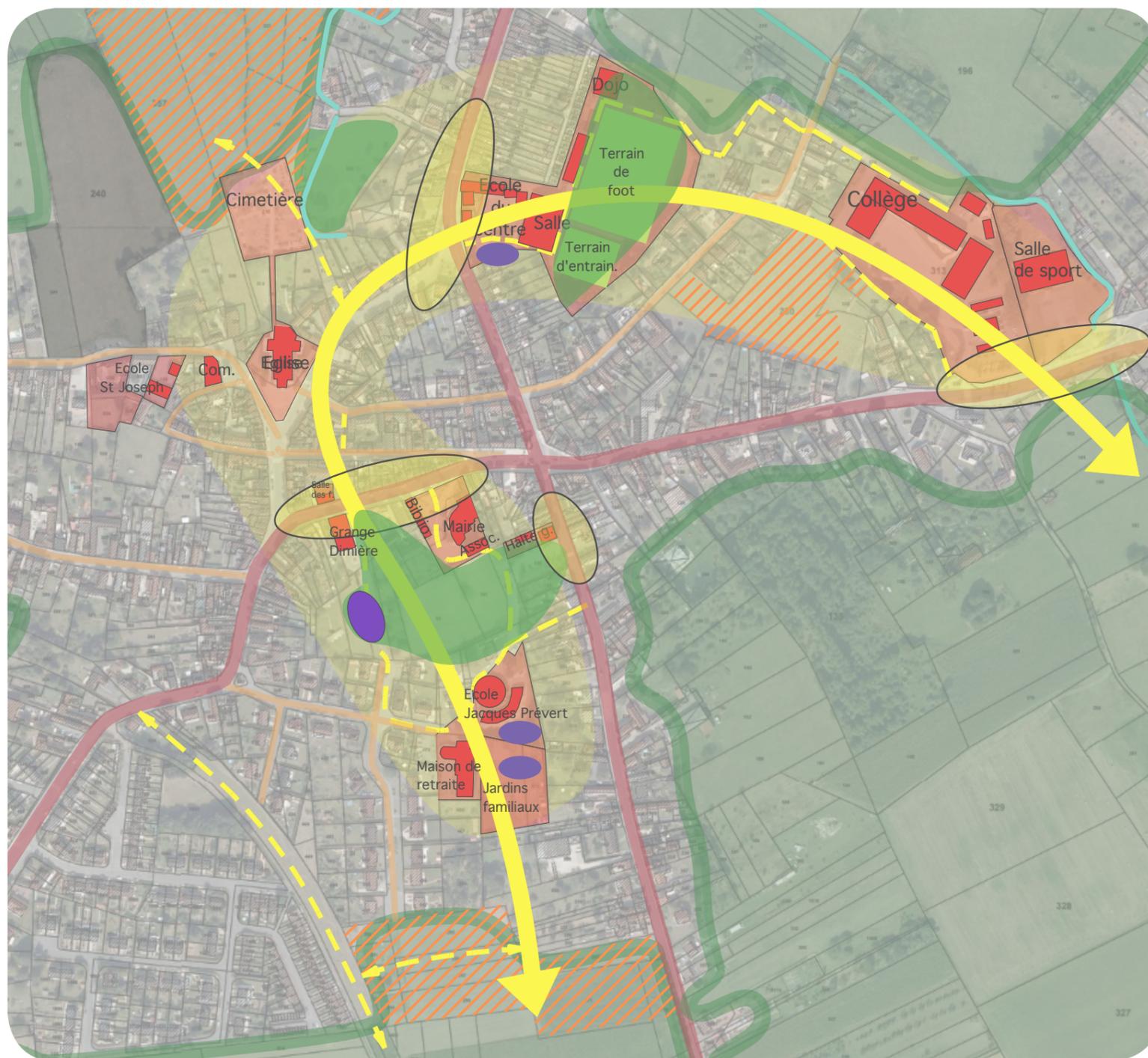
- Limiter la proximité des habitations en cas d'utilisation par les centres aérés (utilisateurs plus nombreux et bruyants)
- Ne pas favoriser l'implantation au sein de l'école maternelle si la restauration est mutualisée avec une école primaire

### Divers

---

- Bâtiment en simple rez de chaussée pour satisfaire aux exigences PMR
- Prévoir accès de service : livraisons et déchets. Prévoir cour de service. Y associer un stationnement pour le personnel ?
- Favoriser la proximité d'un espace de détente. Celui ci peut servir d'espace d'attente ( lors de services multiples par exemple) . Prévoir un Préau ?

## La restauration scolaire / Les sites potentiels

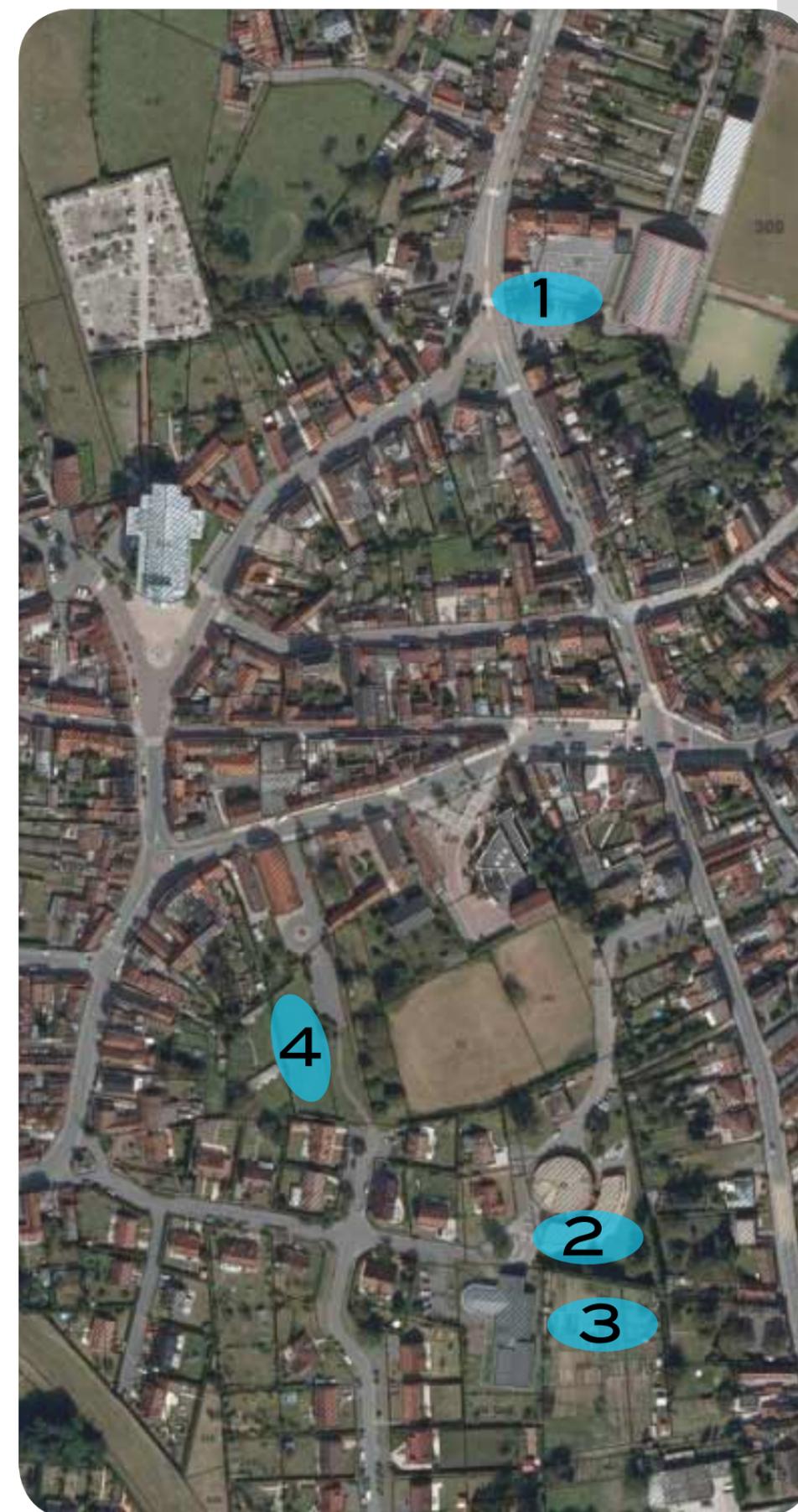


Compte tenu du déficit de places et d'une demande toujours plus importante, la construction d'un bâtiment voué à la restauration scolaire est nécessaire.

L'implantation de ce nouvel équipement pourrait prendre place le long de «l'arc des équipements» défini précédemment dans le schéma directeur

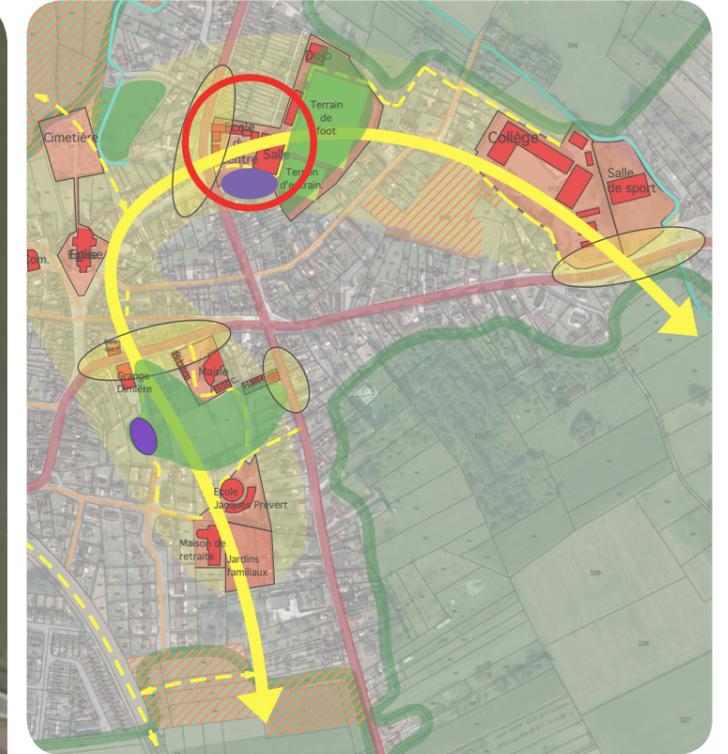
4 Sites potentiels : ●

1. Terrain face à l'école du centre
2. Site de L'école Prévert
3. Site des jardins familiaux
4. Site à coté de la grange Dimière



## La restauration scolaire / Les sites potentiels

### 1 Terrain face à l'école du centre :



#### Atouts

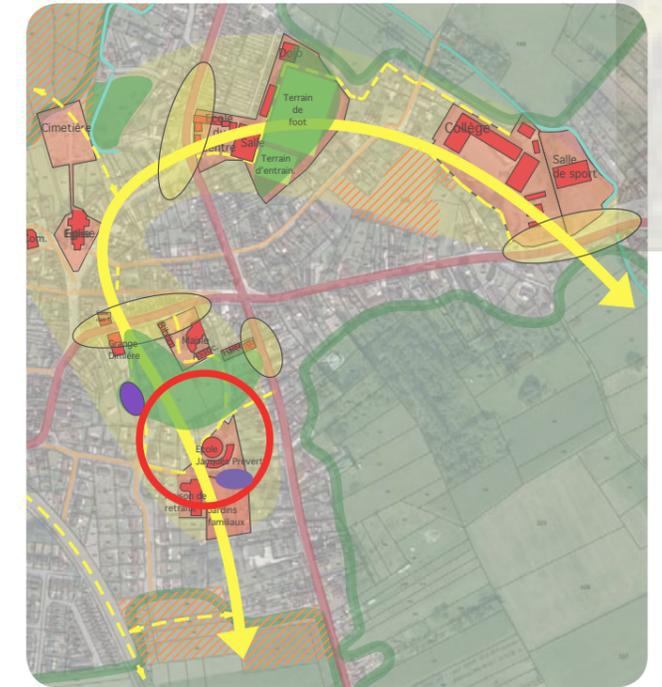
- Proximité de l'école du centre, pas de voie à traverser
- Présence d'un stationnement pour les cars des centres aérés
- Accès de service aisé.
- Proximité du complexe sportif. mutualisation des activités possible (un club House?)

#### Handicaps

- Accès des maternelles en bus uniquement car nombreuses traversées de chaussées et école éloignée.
- Proximité de la route

## La restauration scolaire / Les sites potentiels

### 2 Site de L'école Prévert



#### Atouts

- Pas de déplacement des enfants de la maternelle hors de l'école
- Site calme en coeur d'îlot
- Stationnement des cars en site sécurisés (mais pas sur site)
- Possibilité d'un espace extérieur de détente à proximité

#### Handicaps

- Présence d'enfants de primaires dans l'enceinte de la maternelle
- Site étroit, forte présence de la restauration scolaire, usage difficile avec les centres aérés
- Cour de service étroite, accès véhicules de service laborieux

## 3 Site des jardins familiaux



### Atouts

- Proximité de l'école maternelle, pas de déplacements dangereux
- Site sécurisé en coeur d'îlot, assiette suffisante pour accueillir l'équipement
- Possibilité d'un espace extérieur de détente à proximité

### Handicaps

- Site en coeur d'îlot peu visible, présence de voisin (gênes possibles), site très associé à l'école Prévert
- Terrains occupés par les jardins familiaux, nécessité de trouver une nouvelle localisation (terrains derrière l'église ?)
- Difficulté d'accès à la cour de service

## La restauration scolaire / Les sites potentiels

### 4 Site à côté de la grange Dimière



#### Atouts

- Site indépendant de chaque école
- Accessibilité favorable : à pied depuis la maternelle sans traversée de chaussée, par site sécurisé possible depuis l'école du centre (Cf Schéma directeur urbain)
- Proximité possible d'un espace de détente
- Accessibilité de service correcte
- Possibilité de stationnements pour cars.
- Peu de voisins

#### Handicaps

- Impact fortement l'aménagement du nouveau centre.

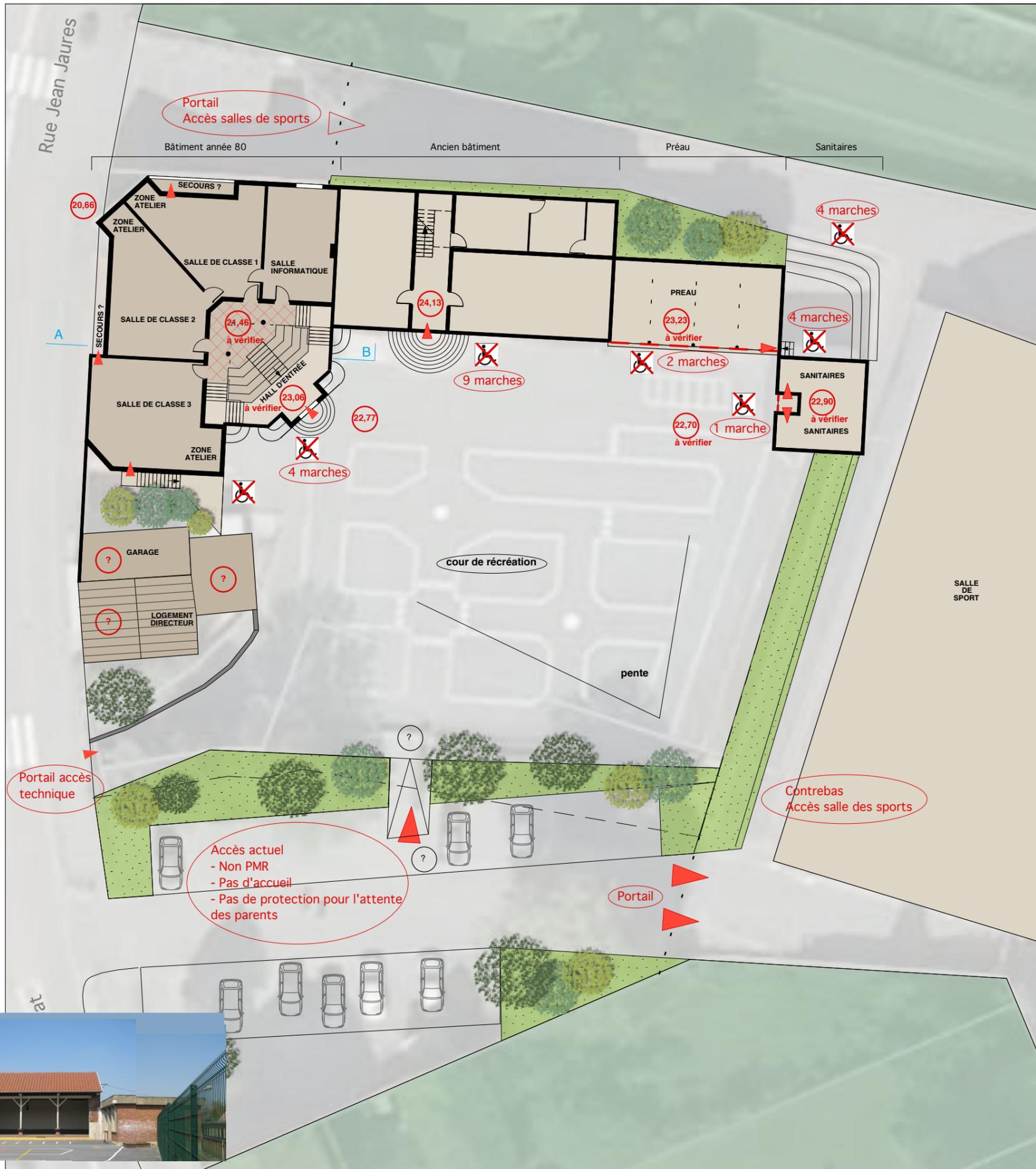


## VI. LES EQUIPEMENTS

# ETAT ACTUEL // PLAN MASSE

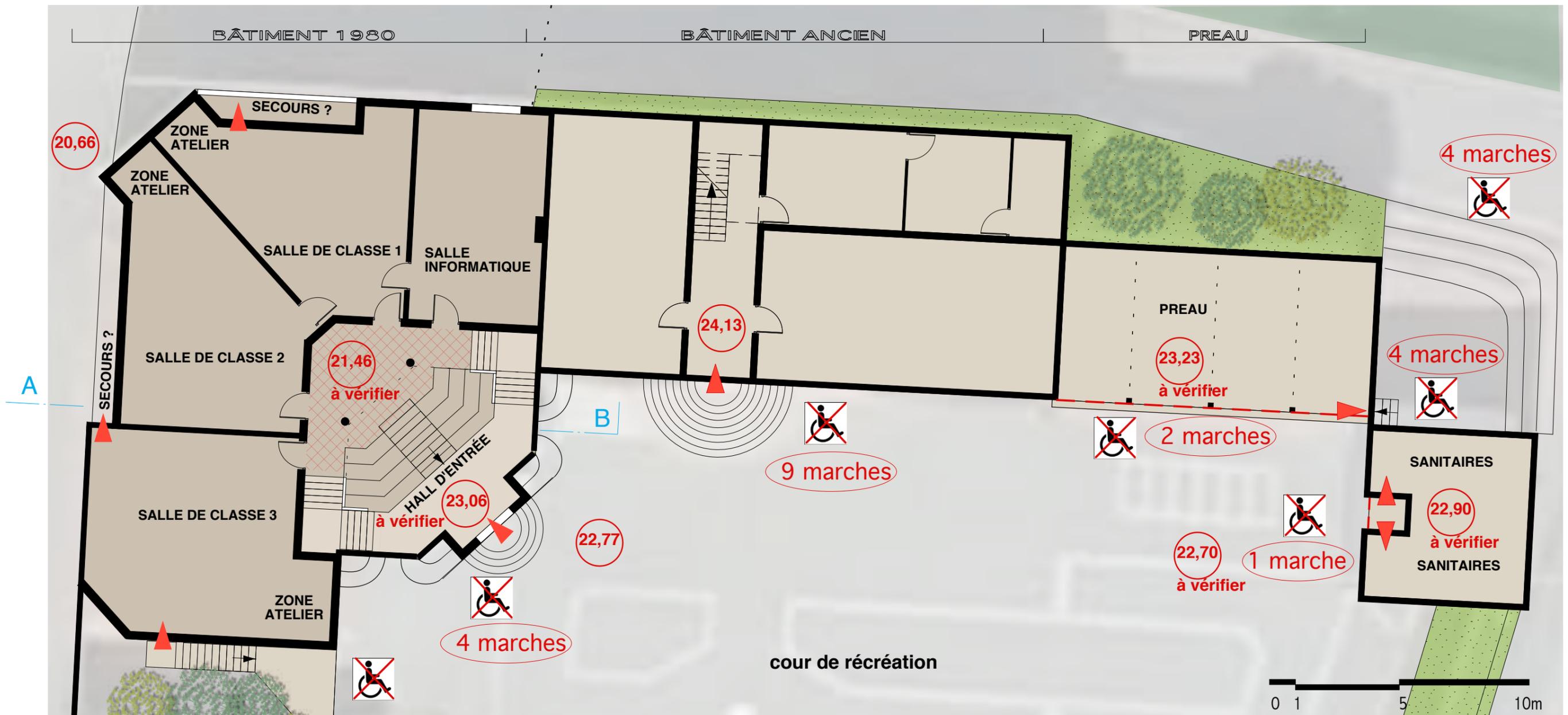
Le plan masse actuel révèle de nombreux points ne répondant pas aux normes de la réglementation PMR :

- Les accès aux bâtiments se font depuis la cour de l'école. Celle-ci est surélevée par rapport à l'espace public. L'accès vers la cour d'école se fait par une rampe de pente à vérifier. Celle-ci doit être inférieure ou égale à 5 %.
- L'accès au bâtiment année 80 :
  - \* Quatre marches séparent le niveau de la cour à celui du hall d'entrée.
  - \* Le hall d'entrée se situe à mi-niveau et dessert le RDC et le R+1 par un système d'escaliers non accessible par les PMR.
- L'accès au bâtiment ancien :
  - \* Neuf marches sont à emprunter pour rejoindre le hall du bâtiment ancien soit une différence de niveau de 1,36m. L'accessibilité PMR n'est pas respectée.
- Le préau :
  - \* Le préau est surélevé de 2 marches par rapport au niveau de la cour.
- Les sanitaires sont surélevés de 1 marche soit environ 20 cm.
- Les portes doivent avoir une unité de passage de 90 cm minimum, à vérifier.





# Réflexion sur l'accessibilité PMR ETAT ACTUEL // PLAN DU RDC



## RDC du bâtiment année 80

Le hall d'entrée est situé à environ + 0,29m du niveau de la cour. Son accès se fait par l'intermédiaire de 4 marches ne répondant pas à la réglementation PMR. Le hall d'entrée dessert le RDC du bâtiment qui est semi-enterré par un ensemble de plusieurs escaliers formant en partie un amphithéâtre. L'ensemble n'est pas accessible aux PMR. de plus il n'est pas fonctionnel.

Le hall dessert également le R+1 qui est situé à un demi-niveau de celui-ci. L'ensemble n'est pas accessible aux PMR.

De même pour l'accès latéral depuis la cour, accessible uniquement par un système de marches.

## RDC du bâtiment ancien

Le hall d'entrée est situé à environ + 1,36m du niveau de la cour. Son accès se fait par l'intermédiaire de 9 marches ne répondant pas à la réglementation PMR.

L'accès aux étages s'effectue par un escalier. Ceux-ci ne sont donc pas accessibles aux PMR

### D'une manière générale:

- Les circulations sont trop étroites.
- Il n'y a pas de sas, ceci engendre des problèmes thermiques.
- Les sorties de secours sont peu sécurisantes
- Les sanitaires se trouvent à l'extérieur.

## Le préau

Le sol situé sous le préau se trouve à environ 0,53m du niveau du sol de la cour. Deux marches sont à franchir pour y accéder.

## Les sanitaires

La hauteur de dalle des sanitaires se trouve à environ 0,20m de hauteur par rapport au niveau de la cour.

## \* ELARGIR LA REFLEXION SUR LES BATIMENTS

- A la sécurité incendie (un seul dégagement extension par niveau)

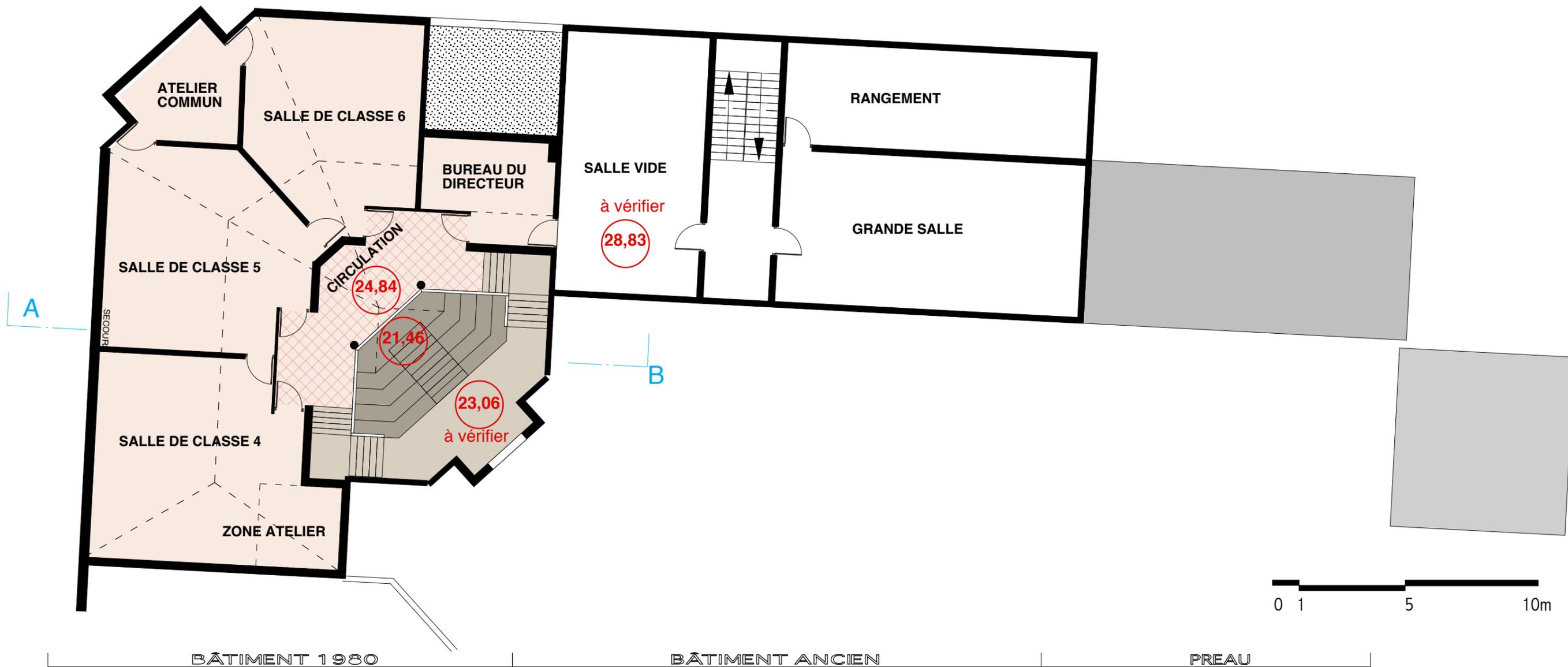
- Au confort d'usage:

1. Circulations trop petites  
Pas de dégagement pour les salles - bâtiment 80  
Pas de vestiaires hors salle - bâtiment ancien
2. Sanitaires dans la cour
3. Mieux répartir les classes  
- 1er niveau du bâtiment ancien sous utilisé  
- 2e niveau du bâtiment ancien non utilisé  
- Trop de classes à chaque niveau du bâtiment année 80
4. La cantine n'a pas sa place dans cette école

## \* ELARGIR LA REFLEXION SUR LA COUR:

1. Grande et très minérale
2. Accès non PMR,
3. Pas d'espace d'attente

# ETAT ACTUEL // PLAN DU R+1



## R+1 du bâtiment 1980

Le niveau du R+1 est accessible par un escalier non adapté aux PMR.

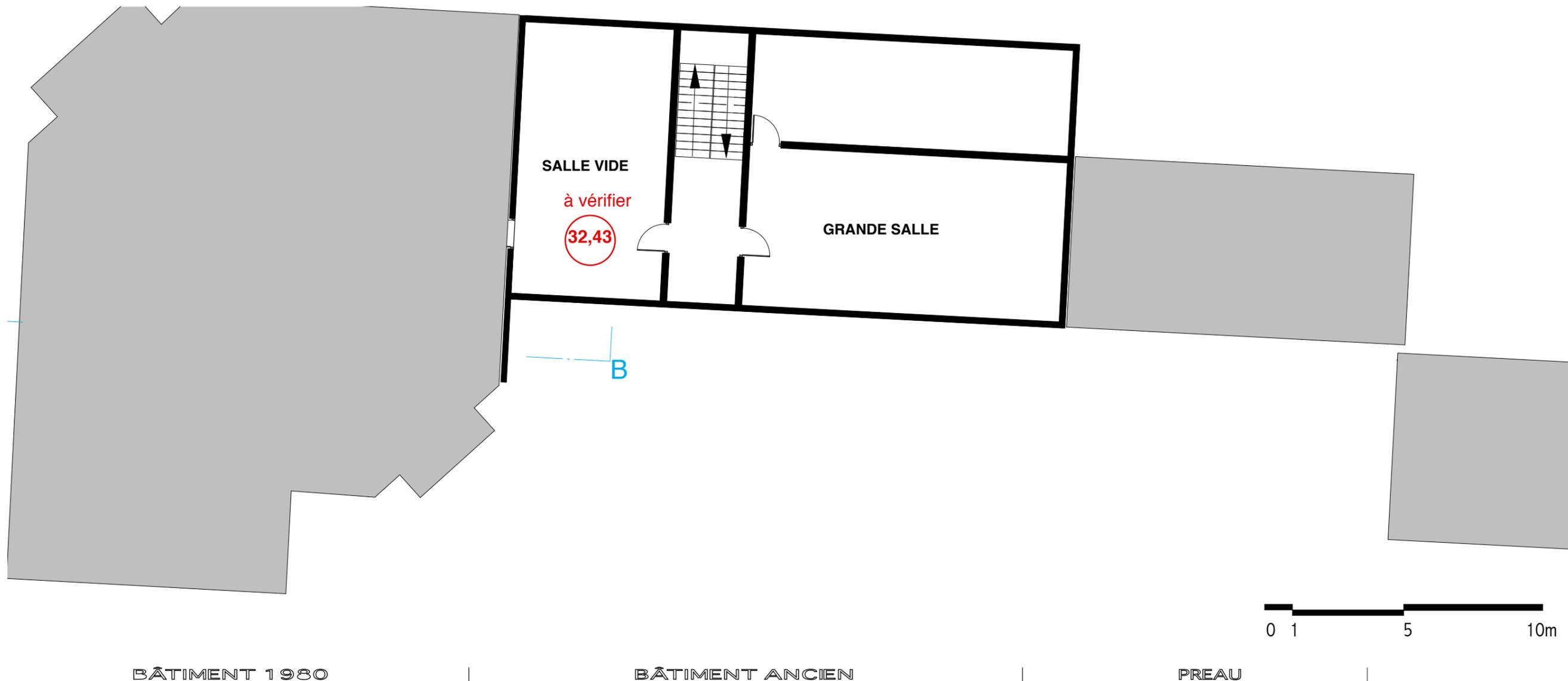
Cet escalier dessert trois salles de classe et le bureau du directeur

Ce niveau est à 24,84

## R+1 du bâtiment ancien

Le niveau du R+1 composé de 2 grandes salles et d'un rangement n'est accessible que par un escalier non adapté aux PMR.

Ce niveau est à 28,83



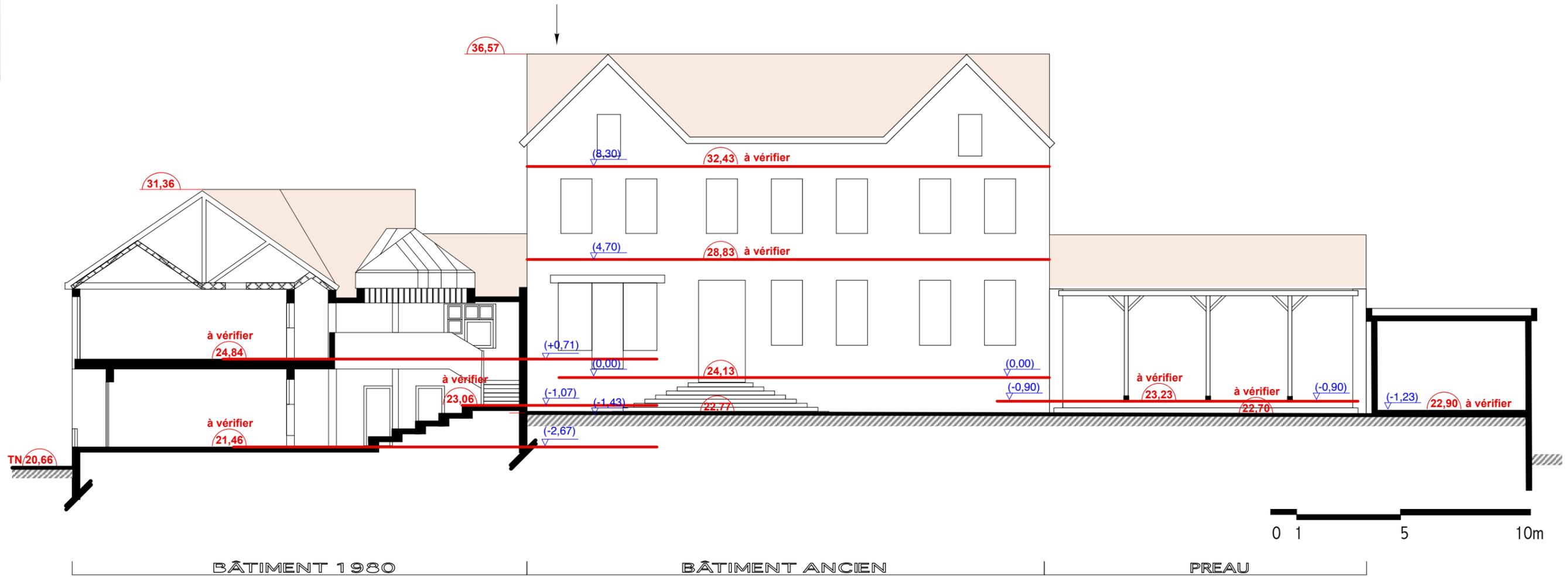
**R+2 du bâtiment ancien**

Le niveau du R+2 est accessible par un escalier non adapté aux PMR.

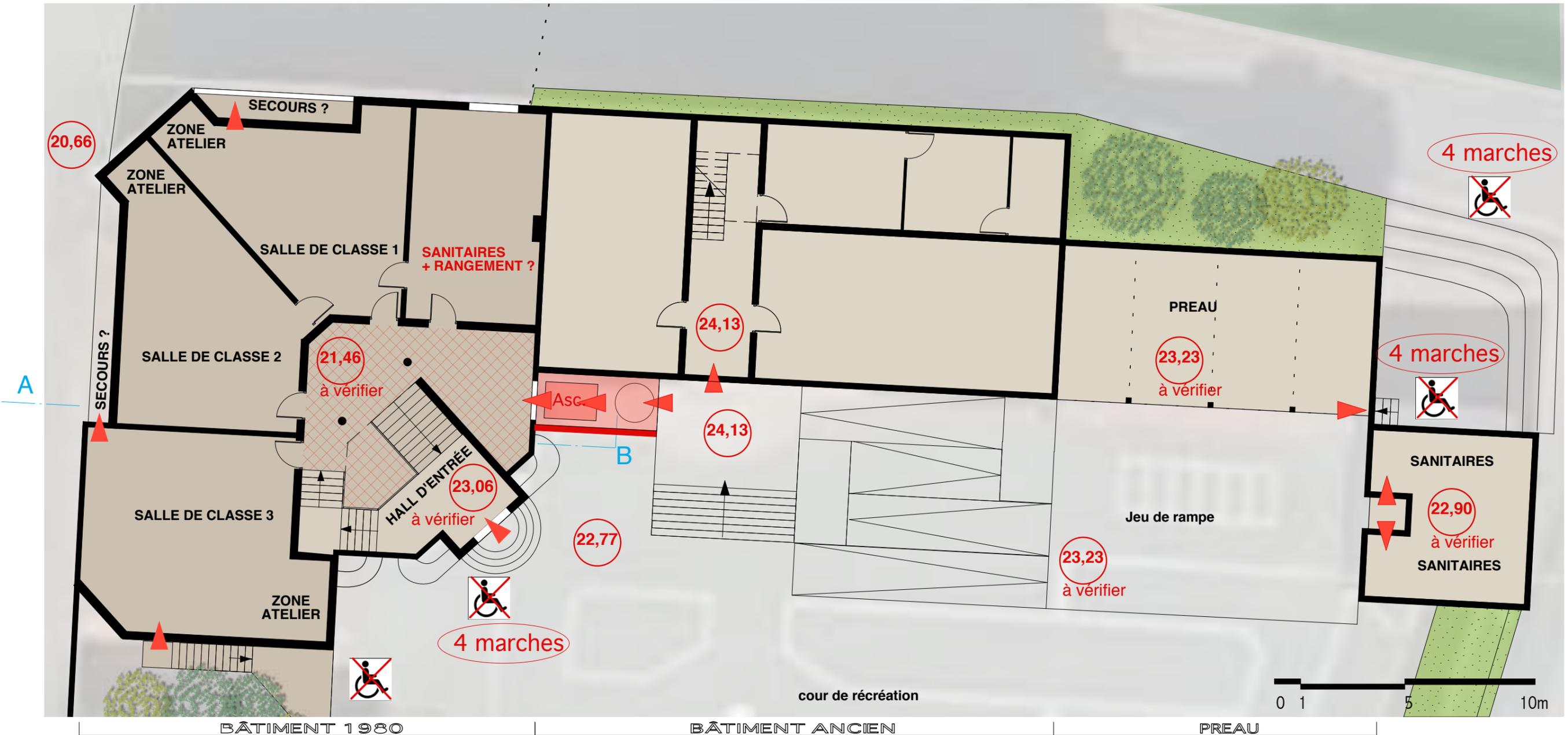
Ce niveau est à 32,43. Il est composé de plusieurs salles non aménageables en salle de classe car actuellement non accessibles.

# ETAT ACTUEL // COUPE AB

Elément patrimonial  
Ancienne demeure des contes d'Arenberg



# MISE AUX NORMES // PLAN DU RDC



## Réflexion sur l'accessibilité PMR

### RDC du bâtiment ancien

Dépose de l'escalier actuel et mise en place d'un système de rampes de pente inférieure ou égale à 5% menant à un parvis haut de même niveau que la dalle du RDC soit 24,13. Mise en oeuvre d'un escalier répondant aux normes PMR

Un ascenseur est positionné à l'articulation des bâtiments 1980 et ancien afin de desservir depuis le parvis à 24,13 les différents niveaux des 2 bâtiments.

Les dimensions des portes et le positionnement des commandes sont à vérifier et devront répondre aux normes PMR

### RDC du bâtiment 1980

Dépose de l'escalier intérieur pour permettre l'accès à l'ascenseur. Mise en oeuvre d'un nouvel escalier répondant aux normes PMR, depuis le parvis existant.

Les dimensions des portes et le positionnement des commandes sont à vérifier et devront répondre aux normes PMR

### Préau

L'espace de la cour se trouvant dans la continuité du préau est mis au niveau 23,23 de la dalle du préau et redescant au niveau de la cour actuelle par un jeu de rampes

### Sanitaires extérieurs

L'accessibilité aux sanitaires se fait depuis la cour par un jeu de rampe.

Une autre option est de trouver une place pour les sanitaires à l'intérieur des bâtiments.

# MISE AUX NORMES // PLAN DU R+1



## R+1 du bâtiment 1980

Le niveau du R+1 se situe à 24,84, il est accessible aux PMR par l'ascenseur mis en place. Celui-ci est accessible depuis le niveau du RDC du bâtiment ancien

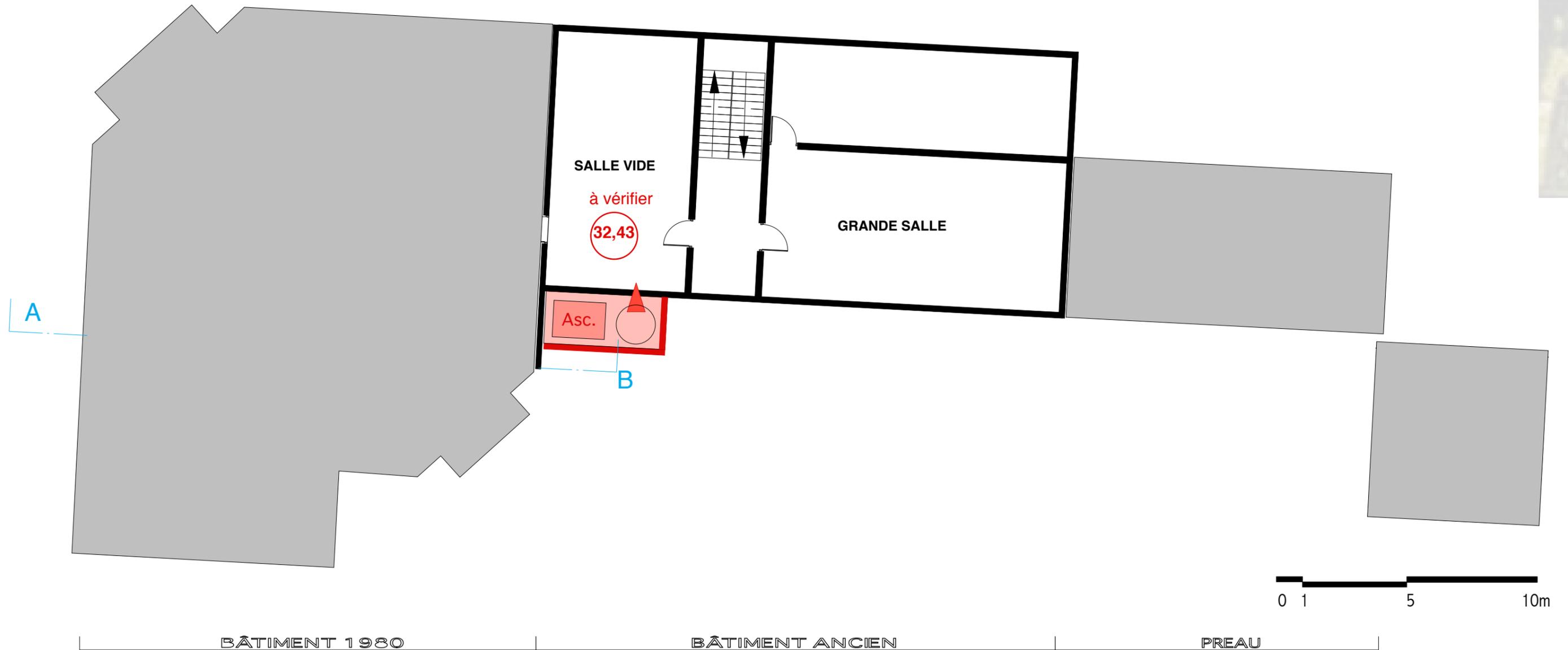
Actuellement les sanitaires se trouvent à l'extérieur des bâtiments. Des sanitaires accessibles pourraient être mis en oeuvre à la place du bureau du directeur.

## R+1 du bâtiment ancien

Le niveau du R+1 se situe à 28,83, il est accessible depuis l'ascenseur par l'intermédiaire d'une salle actuellement vide.

Il est envisageable d'aménager l'étage avec des salles de classes ou des bureaux supplémentaires.

# MISE AUX NORMES // PLAN DU R+2

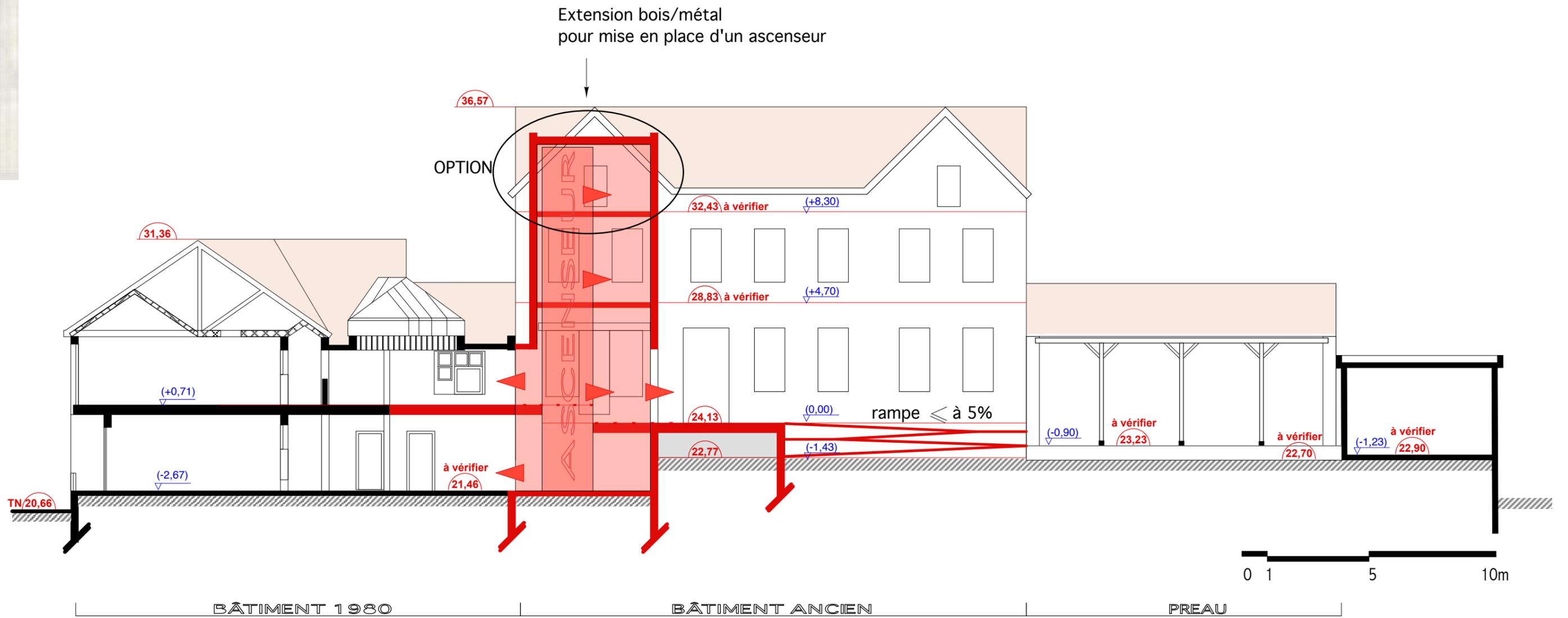


**R+2 du bâtiment ancien (OPTION)**

Le niveau du R+2 est à 32,43, il est rendu accessible aux PMR par l'ascenseur.

Il est envisageable d'aménager l'étage avec des salles de classes ou des bureaux supplémentaires.

# MISE AUX NORMES // COUPE DE PRINCIPE AB



## LES ANNEXES



